



# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2015

Rapport - 18 et 19 juin 2015

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2015

La présente décision modificative, qui constitue réglementairement un budget supplémentaire, a pour principal objet la reprise des résultats de l'exercice 2014. Il s'agit d'intégrer les résultats constatés à la clôture des comptes 2014 (12,77 M€) et d'inscrire les crédits reportés (24,4 M€ en dépenses et 20,58 M€ en recettes) sur l'exercice 2015.

**L'excédent 2014 à reporter au budget supplémentaire 2015 s'élève donc à 8,920 M€.**

Premièrement, elle est le premier acte budgétaire permettant d'ajuster les dépenses et recettes inscrites dans le cadre du BP 2015, avec + **18,1 M€** soit 1,8 %.

Cette décision modificative traduit concrètement les engagements pris dans le cadre du **CPER** et des **Conventions Région – Départements**, elle permet de lancer rapidement les chantiers concernés et donc de soutenir les entreprises du territoire, particulièrement le secteur du BTP.

**Pour le CPER, ce sont 369,48 M€ d'AP et 19,07 M€ d'AE qui sont ouverts**, avec notamment 275,7 M€ dédiés aux infrastructures et transports, 34 M€ fléchés sur l'enseignement supérieur, 8,5 M€ pour la Culture, 21,11 M€ pour la Recherche. Concernant les Conventions Région-Départements, ce sont 60,34 M€ d'AP et 5,5 M€ d'AE qui sont dégagés dès cette décision modificative.

S'agissant de **l'éducation et de la formation** (13,64 M€ d'AP, 16,091 M€ d'AE et 17,4 M€ de CP), les crédits déployés permettent de financer les travaux dans les lycées et les CFA, de soutenir le fonctionnement des CFA, de financer les aides aux employeurs d'apprentis et d'augmenter le nombre de places dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

**Un accord a été signé entre les partenaires sociaux, l'Etat et l'Association des Régions de France** pour renforcer les moyens en direction de la formation des demandeurs d'emplois en réallouant une partie des financements du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). Ce sont au total **2200 places supplémentaires qui vont bénéficier à des demandeurs d'emploi de notre Région** sur des actions éligibles au Compte Personnel de Formation. Dans ce cadre, **3,44 M€** sont inscrits en dépenses et en recettes dans le budget régional pour financer directement 600 nouvelles places de formation, les autres étant prises en charge par Pôle Emploi. Les crédits dédiés à la rémunération des personnes en formation sont également ajustés.

Les crédits dédiés à la **Recherche** sont augmentés significativement (18,7 M€ en AP, 5,75 M€ en AE et 2 M€ en CP), pour financer le Cap Recherche et Développement, accompagner le plan « Usine du futur » et démarrer le volet Recherche du CPER.

Cette décision modificative est équilibrée en recettes avec le résultat 2014, le financement du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, la recette associée à la nouvelle aide aux employeurs d'apprentis et l'ajustement de la CVAE. La gestion rigoureuse des crédits régionaux permet de dégager des marges de manœuvre au service des politiques régionales. La mutualisation des achats au sein de Centr'Achat a ainsi permis de réaliser des gains significatifs de 2,4 M€ sur le marché de fourniture de gaz pour les lycées.

Deuxièmement, le Premier ministre a annoncé le 8 avril la mise en place d'un dispositif d'avance du FCTVA pour **les collectivités qui accélèrent leur effort d'investissement**. Afin d'accompagner la reprise sur son territoire, la Région Centre-Val de Loire fait le choix de solliciter cette avance.

Ce sont ainsi **13 M€ d'investissements** prévus en 2016 qui seront anticipés dès cette année pour :

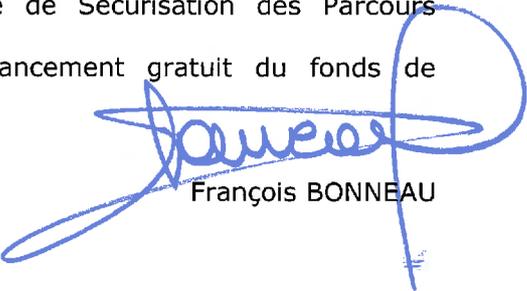
- Développer le pôle de maintenance aéronautique de l'aéroport de Châteauroux (4 M€), équipement majeur pour notre territoire,
- Avancer des travaux dans les lycées de la Région (3 M€)
- Démarrer le plus tôt possible des opérations inscrites dans le CPER et les conventions Région/Départements (6 M€).

Cet effort est neutre budgétairement puisque l'avance de la recette FCTVA équilibre la dépense. Le budget 2016 sera mécaniquement réduit d'autant.

Enfin, selon l'instruction du 11/02/2015 sur la gestion budgétaire et comptable des **fonds européens**, les crédits du **FEADER** doivent être retracés en opérations réelles dans le budget régional. Il est donc proposé d'inscrire, globalement, **34,2 M €** en dépenses et en recettes (21,948 M€ en investissement et 12,265 M€ en fonctionnement). Sur le **FSE et le FEDER**, les ajustements s'élèvent à 1,3 M€ en investissement et 0,150 M€ en fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer :

- la convention de financement du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels,
- les actes nécessaires à la perception du préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la TVA.



François BONNEAU

# BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

## SOMMAIRE

### I LES CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE

A- Reprise des résultats de l'exercice 2014 .....	2
1 – Résultats de l'exercice 2014 .....	2
2 – Affectation du résultat 2014 .....	2
3 – Reports de crédits 2014 sur 2015.....	3
B – Equilibre du BS 2015.....	4
C – Répartition des CP et des AP/AE par politique .....	5

### II PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

A – Interventions régionales	
Formations professionnelles .....	8
Apprentissage .....	12
Enseignement – Lycées .....	16
Formations sanitaires et sociales .....	21
Enseignement supérieur .....	24
Recherche, technologie et innovation .....	28
Culture.....	32
Sports .....	37
Territoires solidaires.....	41
Technologies d'information et de communication .....	49
Environnement.....	53
Transports et déplacements .....	61
Tourisme .....	69
Economie.....	73
Europe .....	77
B – Moyens Généraux	
Domaine: Moyens généraux de l'administration.....	83
Domaine: Moyens généraux financiers .....	85
Domaine: Gestion des ressources humaines.....	89
C – Dispositions diverses	
Remises gracieuses.....	91
Admissions en non-valeur.....	91
Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE .....	97
Annulations-clôtures des AP/AE .....	99
Modification de libellés des AP/AE .....	99
Modification des durées d'amortissement .....	99
Régularisation du compte 4551 .....	106
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels .....	106

### **III BUDGET SUPPLEMENTAIRE : DECISIONS**

#### A – L'affectation du résultat 2014 : décisions

Résultats de l'exercice 2014 .....	109
Affectation du résultat 2014 .....	109

#### B – Approbation du budget supplémentaire 2015 : décisions

##### 1 – Le vote par fonction

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE .....	111
Les AP et AE par fonction et par politique régionale.....	113

##### 2 – Le vote de l'architecture par politique régionale .....

124
-----

##### 3 – Dispositions diverses

Remises gracieuses.....	125
Admissions en non-valeur.....	125
Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE .....	131
Annulations-clôtures des AP/AE .....	133
Modification de libellés des AP/AE .....	133
Modification des durées d'amortissement .....	133
Régularisation du compte 4551 .....	140
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels .....	140
Dispositif de préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la TVA.....	140

**LES CONDITIONS GENERALES  
DE L'EQUILIBRE**

## **A- Reprise des résultats de l'exercice 2014**

### **1 – Résultats de l'exercice 2014**

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

**Le résultat de la section de fonctionnement** est constitué par le cumul de l'exercice 2014 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2013.

<b>Résultat de fonctionnement</b>	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	17 893 720,71	1 069 945 345,18	1 087 839 065,89
Dépenses (réelles + ordre)		850 374 765,87	850 374 765,87
Total	17 893 720,71	219 570 579,31	237 464 300,02

**Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 237 464 300,02 €**

**Le solde d'exécution de la section d'investissement** est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2014 et du résultat reporté 2013.

<b>Résultat d'investissement</b>	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		536 107 627,93	536 107 627,93
Dépenses (réelles + ordre)	231 018 132,29	529 778 724,86	760 796 857,15
Total	-231 018 132,29	6 328 903,07	-224 689 229,22

**Le résultat de la section d'investissement est de – 224 689 229,22 €.**

### **2 – Affectation du résultat 2014**

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 237 464 300,02 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à – 224 689 229,22 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 12 775 070,80 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>237 464 300,02</b>	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	<b>-224 689 229,22</b>	(compte 1068)
<b>Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	12 775 070,80	
Excédents de fonctionnement reportés	12 775 070,80	(compte 002)

### **3 – Reports de crédits 2014 sur 2015**

Comme indiqué dans le compte administratif 2014, soumis au vote de notre Assemblée lors de cette même session, il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2015 les restes à réaliser de l'exercice 2014, qui s'élèvent à un total de 24 433 846,59 € en dépenses, et à 20 579 167,01 € en recettes.

La répartition par chapitre est la suivante:

#### **a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales:**

- 930 (Europe et coopération décentralisée)	303 666,60 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	7 372 132,81 €
- 902 (Enseignement)	14 334,97 €
- 932 (Enseignement)	2 529 394,23 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	5 519 011,46 €
- 935 (Aménagement des territoires)	109 000,00 €
- 937 (Environnement)	1 421 590,55 €
- 938 (Transports)	173 902,15 €
- 909 (Actions économique)	1 196,40 €
- 939 (Actions économique)	4 542 211,84 €

#### **b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services:**

- 900 (Services Généraux)	473 845,46 €
- 930 (Services Généraux)	1 952 878,15 €
- 944 (Frais de fonctionnement groupes d'élus)	20 681,97 €

#### **c- Recettes reportées au titre des moyens généraux:**

- 923 (Dette et autres opérations financières)	15 500 000,00 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	25 000,00 €
- 938 (Transports)	18 818,01 €
- 941 (Autres impôts et taxes)	5 035 349,00 €

## B – Equilibre du BS 2015

Le budget 2015 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 304 032 859,81 €.

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 552 522 728,35 € et 70 155 503,36 € pour les autorisations d'engagement.

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat net s'établit donc à 8 920 391,22 €.

DEPENSES					RECETTES					
	BP 2015	RAR 2014	BS 2015	TOTAL		BP 2015	RAR 2014	BS 2015	TOTAL	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	DF réelles	694 586 710,00	23 944 469,76	27 249 500,00	745 780 679,76	RF réelles	896 867 321,00	5 079 167,01	20 700 912,00	922 647 400,01
	DF d'ordre	197 326 000,00	-	-	197 326 000,00	Affectation du résultat 2013			12 775 070,80	12 775 070,80
	Prélèvement	281 264 611,00		-12 638 819,95	268 625 791,05	RF d'ordre	276 310 000,00		-	276 310 000,00
	<b>TOTAL DF</b>	<b>1 173 177 321,00</b>	<b>23 944 469,76</b>	<b>14 610 680,05</b>	<b>1 211 732 470,81</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>1 173 177 321,00</b>	<b>5 079 167,01</b>	<b>33 475 982,80</b>	<b>1 211 732 470,81</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	DI réelles	518 160 600,00	489 376,83	39 602 203,22	558 252 180,05	RI réelles hors emprunt)	229 229 989,00	0,00	24 230 400,00	253 460 389,00
	DI d'ordre	337 653 000,00		-	337 653 000,00	Emprunt	86 650 000,00	15 500 000,00	13 000 000,00	115 150 000,00
	<b>TOTAL DI</b>	<b>855 813 600,00</b>	<b>489 376,83</b>	<b>39 602 203,22</b>	<b>895 905 180,05</b>	RI d'ordre	258 669 000,00		-	258 669 000,00
					Prélèvement	281 264 611,00		-12 638 819,95	268 625 791,05	
					<b>TOTAL RI</b>	<b>855 813 600,00</b>	<b>15 500 000,00</b>	<b>24 591 580,05</b>	<b>895 905 180,05</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 028 990 921,00</b>	<b>24 433 846,59</b>	<b>54 212 883,27</b>	<b>2 107 637 650,86</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 028 990 921,00</b>	<b>20 579 167,01</b>	<b>58 067 562,85</b>	<b>2 107 637 650,86</b>	
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>1 212 747 310,00</b>	<b>24 433 846,59</b>	<b>66 851 703,22</b>	<b>1 304 032 859,81</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 212 747 310,00</b>	<b>20 579 167,01</b>	<b>57 706 382,80</b>	<b>1 304 032 859,81</b>	



**PRESENTATION DETAILLEE  
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

## ***A – Interventions régionales***

# **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

**AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement		15 681 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
<b>TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	80 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	84 962 083,00	5 447 000,00	1 325 000,00	3 447 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Programme régional de formation et accompagnement vers l'emploi**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2012	0745		GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2013-2015	1 700 000,00	<b>400 000,00</b>
AE	2014	0574		FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2015 ET 2016	14 400 000,00	<b>1 000 000,00</b>
AE	2014	0925		REMUNERATION 2015 ET 2016	37 794 000,00	<b>14 206 000,00</b>
AE	2014	2981		PLATEFORME LIBRES SAVOIRS	530 000,00	<b>-230 000,00</b>
AE	2015	0971		ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2015	2 950 000,00	<b>185 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	FONCTIONNEMENT	75 546 083,00	5 372 000,00	1 325 000,00	3 447 000,00

L'ambition de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation, à l'emploi et à la démocratie sociale est notamment de former ceux qui en ont le plus besoin.

Les Régions concourent d'ores et déjà de façon très importante à la formation des demandeurs d'emploi, en articulation avec les actions mises en œuvre par Pôle Emploi. Pour renforcer les moyens alloués, un accord a été signé le 12 mai entre les partenaires sociaux au titre du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (COPANEF), l'Etat et l'Association des Régions de France.

Ce dernier permet une réallocation par les partenaires sociaux, d'une partie des financements du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) en direction de la formation des demandeurs d'emploi : 93,6 M€ au niveau national.

Pour la Région Centre – Val de Loire, le montant s'élève à 3,44 M€ (calculé sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C au 31/12/14).

Pour bénéficier de cette recette de la part du FPSPP, la Région doit procéder à des nouveaux achats de formation et justifier en parallèle, la mobilisation effective des heures CPF des demandeurs d'emploi ayant intégré les formations (éligibles au Compte personnel de Formation) financées par la Région depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dans ce cadre, 3,44 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au BS.

Potentiellement 600 nouvelles places de formation pourraient ainsi bénéficier à des personnes à la recherche d'un emploi.

Une convention est à conclure en 2015 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels pour le paiement des heures de Compte Personnel de Formation mobilisées par un demandeur d'emploi.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a, par ailleurs, confié aux Régions de nouvelles compétences depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et notamment :

- une contribution à la politique globale de lutte contre l'illettrisme,
- le financement de la rémunération des stagiaires en formation au sein des Centres de Pré-Orientation (CPO) et des Centres de Reclassement Professionnel (CRP),
- la formation des personnes sous-main de justice.

Ce transfert de compétences de l'Etat vers la Région conduit à proposer d'augmenter le montant :

- de l'autorisation d'engagement 2014-0574 « Financement des Savoirs de base 2015-2016 » à hauteur de 1 M€,
- de l'autorisation d'engagement 2015-0971 « Actions de formation subventionnées 2015 » à hauteur de 0,185 M€,
- de l'autorisation d'engagement 2014-0925 « Rémunération 2015-2016 » à hauteur de 14,2 M€,

L'augmentation des autorisations d'engagement 2014-0574 et 2015-0971 ne nécessite pas d'inscription complémentaire ; les crédits de paiement afférents ayant été prévus sur une autre ligne budgétaire.

L'augmentation de l'autorisation d'engagement 2014-0925 intègre les besoins liés à la rémunération des personnes en formation au sein des Centres de Pré-Orientation et des Centres de Reclassement Professionnel mais également ceux relatifs à la rémunération des autres demandeurs d'emploi en formation. A ce titre, il est proposé d'inscrire 1,765 M€ de crédits de paiement supplémentaires sur cette enveloppe.

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement afférents aux « Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme » à hauteur de 0,160 M€ (les crédits de paiement ont été prévus sur une autre ligne budgétaire à savoir sur la ligne rémunération au BP).

La mission d'instruction et de versement de cette rémunération est assurée par l'Agence de Service de Paiement (ASP) pour le compte de la Région. Compte tenu de l'évolution des dépenses liées à la rémunération telle qu'évoquée précédemment, il est nécessaire d'ajuster les frais de gestion à verser à l'ASP au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015. Il est ainsi proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement 2012-0745 « Gestion de la rémunération 2013-2015 » à hauteur de 0,4 M€. Cette augmentation sera sans incidence sur les crédits de paiement en 2015.

En ce qui concerne les Savoirs de base, il est proposé de baisser de 0,23 M€ le montant de l'autorisation d'engagement 2014-2981 « Plateforme Libres Savoirs », en prévoyant la somme de 0,3 M€ au lieu de 0,53 M€. En effet, le marché relatif à l'animation du réseau

des organismes de formation concernés a été conclu après le vote du BP 2015 et le montant de ce dernier est inférieur à celui prévu.

**Programme : Sécurisation des parcours professionnels**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	0974		POINTS RELAIS CONSEILS 2015-2017	2 226 000,00	<b>120 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	FONCTIONNEMENT	4 430 000,00	75 000,00	0,00	0,00

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a confié aux Régions des compétences élargies dans le cadre du dispositif « Validation des Acquis de l'Expérience ».

Pour tenir compte de ce transfert, il est proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement 2014-0974 « Points Relais Conseils 2015-2017 » à hauteur de 0,12 M€. Les missions sont assurées par les Points Relais Conseil dans le cadre de marchés publics conclus avec la Région (information sur la VAE, entretiens conseil, ...). Cette augmentation ne nécessite pas d'inscription complémentaire, les crédits de paiement afférents ayant été prévus sur une autre ligne budgétaire.

Il est également proposé d'augmenter les crédits de paiement afférents au « Chèque accompagnement VAE » à hauteur de 75 000 € (les crédits de paiement ont été prévus sur une autre ligne budgétaire au BP).

# **APPRENTISSAGE**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

**AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :**

	<b>CREATIONS</b>	<b>MODIFICATIONS</b>
Autorisations de programme	6 000 000,00	-3 000 000,00
Autorisations d'engagement		

### **CREDITS DE PAIEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	<b>BP</b>	<b>BS</b>	<b>BP</b>	<b>BS</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	9 000 000,00	750 000,00	0,00	150 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	81 184 000,00	5 020 000,00	300 000,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement  
réhabilitation, équipement**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	2301	31/12/2015	CMA 36 - RESTRUCT. LABORATOIRES ALIMENT. CFA INTERPRO INDRE	0,00	<b>6 000 000,00</b>
AP	2014	1582		CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA	3 000 000,00	<b>-3 000 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		<b>BP</b>	<b>BS</b>	<b>BP</b>	<b>BS</b>
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	6 996 175,00	750 000,00	0,00	150 000,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**La restructuration du pôle alimentaire et de la cuisine pédagogique du Centre de Formation des Apprentis (CFA) interprofessionnel de l'Indre** permettra de moderniser l'appareil de formation qui accueille à la rentrée 2014 346 apprentis, et le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) dans le secteur alimentaire. Le démarrage de l'opération est prévu dès 2015 pour une livraison des travaux début 2018.

Cette opération d'un montant global de 7,5 M€ TTC sera financée par la Région à hauteur de 6 M€ et pour 1,5 M€ par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre. L'ouverture de l'autorisation de programme permettra de lancer dès 2015 l'opération.

L'autorisation de programme relative au projet de restructuration du CFA Est Loiret est transférée compte tenu de la gestion opérationnelle et budgétaire de cette opération sur le budget de la Direction des Lycées et de l'Action Educative.

L'autorisation de programme relative à la rénovation-extension du site de Tours du Centre de Formation Supérieur d'Apprentis (CFSA) de l'Association pour la Formation Technologique dans l'Enseignement Catholique (AFTEC) a été votée au budget primitif 2015 à hauteur de 1,5 M€ pour un coût global de projet de 1,875 M€ TTC. Le CFSA de l'AFTEC cofinance l'opération au travers de la taxe d'apprentissage.

Le démarrage des travaux est prévu en juin 2015 pour une ouverture des locaux à la rentrée 2016. Au vu de l'échéancier des travaux, il est nécessaire de procéder au versement de 0,750 M€, il convient dès lors d'ajuster le niveau des crédits de paiement.

#### *Les recettes*

Il convient de constater une recette de 0,150 M€ provenant du produit de la vente par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) Centre de l'antenne d'Aubigny-sur-Nère du Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie Centre. Le bâtiment est revendu à la Mairie qui va y développer des activités de formation. Le produit de cette vente sera reversé par l'UIMM Centre à la Région en compensation de la part non amortie de la subvention régionale qui avait été attribuée à la branche pour la construction des locaux en 2007.

### Programme : Financement des CFA

#### Tableaux budgétaires

##### *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FINANCEMENT DES CFA	INVESTISSEMENT	2 003 825,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	62 795 000,00	900 000,00	0,00	0,00

Près de la moitié des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) présentent des situations financières fragiles. En lien avec la Région, des plans d'ajustement des dépenses sont mis en place par les établissements. Cependant, la Région est amenée à soutenir les CFA pour leur permettre d'assurer pleinement leur mission de formation des apprentis

Pour répondre aux besoins en financement au titre de l'année 2015, il convient d'augmenter de 0,900 M€ l'enveloppe dédiée au financement des CFA.

### Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

#### Tableaux budgétaires

##### *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	12 990 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00

La Loi de Finances 2015 du 29 décembre 2014 a adopté l'attribution d'une aide au recrutement de 1 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent pour la 1<sup>ère</sup> fois un apprenti ou recrutent un apprenti supplémentaire.

La gestion de cette aide est confiée aux Régions et fera l'objet d'une compensation par l'Etat.

Le nouveau cadre d'intervention des aides aux employeurs d'apprentis intégrant cette aide a été voté par la Commission Permanente Régionale le 20 mars 2015. Cette mesure, applicable aux contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, concerne 4 143 contrats.

Il convient dès lors d'inscrire 4 M€ en dépense et en recette (recette inscrite dans les moyens généraux financiers).

**Programme : Service Public Régional de  
l'Orientation**

**Tableaux budgétaires**

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	120 000,00	0,00	0,00

La poursuite du déploiement de ce nouveau service public en Région Centre-Val de Loire implique de maintenir le soutien à la structuration des dynamiques territoriales en construction – appuyées en 2014 avec l'appel à projet « SPR O centre » - et de mettre en place un niveau suffisant de communication sur ce dispositif y compris le numéro de conseil professionnel porté par le groupement d'intérêt public (GIP) Alfa Centre qui va nécessairement connaître un succès grandissant avec le conseil en évolution professionnelle (1<sup>er</sup> niveau du Service public régional de l'orientation pour les actifs).

## **ENSEIGNEMENT - LYCEES**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET LYCEES

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	740 000,00	1 840 000,00
Autorisations d'engagement	410 000,00	

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
<b>INVESTISSEMENT</b>	83 448 300,00	3 890 803,22	200 000,00	461 500,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	56 843 400,00	1 169 000,00	9 510 000,00	806 400,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,  
réhabilitation, équipement**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	2103		ACHAT DE LA FERME VILLAVARD POUR L'EPLFPA 41	0,00	<b>740 000,00</b>
AP	2015	0013		ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	5 400 000,00	<b>500 000,00</b>
AP	2015	0933		ETUDES PREALABLES ET FONCIER	700 000,00	<b>1 340 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	83 448 300,00	3 890 803,22	200 000,00	461 500,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 939 356,00	114 800,00	330 000,00	53 000,00

Création d'une autorisation de programme 2015-2103 de 740 000 € pour l'achat d'une ferme à Villavard (41) au profit de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole du Loir et Cher. Cet achat fait suite à la vente de la ferme St Maurice située à Lamotte Beuvron. Cette vente est en cours et est estimée à 2 M€.

Abondement de l'autorisation de programme 2015-0933 études préalables et foncier de 1 340 000 € :

Plusieurs lycées sont soumis à la croissance démographique issue des naissances constatées dans les années 2000. Des classes supplémentaires de seconde doivent être ouvertes. En seconde générale technologique et professionnelle pour la rentrée scolaire de septembre 2015, l'augmentation estimée par les services du Rectorat est de 670 élèves (25 435 contre 24 769 en enseignement général, technique et professionnel).

Dans ces conditions et pour la première année, certains lycées atteignent leur limites en matière d'accueil et auront besoin de salles de classe supplémentaires. Il est proposé d'abonder l'autorisation de programme de 1,34 M€ pour pourvoir aux besoins identifiés.

Abondement de l'autorisation de programme 2015-0013 entretien, maintenance et cadre de vie de 500 000 € :

Deux opérations ont été ouvertes pour répondre aux besoins du centre d'information et d'orientation de Romorantin et du groupement d'établissements de Vendôme qui l'un comme l'autre sont obligés de quitter les locaux jusqu'alors mis à disposition par des collectivités territoriales. Le choix d'une installation dans les lycées Claude de France et Ampère ont été fait. Des opérations de programmation ont été engagées pour répondre rapidement à ces besoins.

*Les crédits de paiement*

Il est proposé de doter de 114 800 € l'autorisation d'engagement prévue pour l'achat de tablettes numériques et la prestation de déploiement, afin de pourvoir aux frais d'acquisition de cartes prépayées GooglePlay (permettant aux établissements publics locaux d'enseignement l'achat d'application à télécharger sur les tablettes) ainsi qu'au financement des frais de logistique associés à l'entreposage des tablettes en attente de leur déploiement. Il est précisé que le déploiement a été opéré par les services de la Région et le groupement d'intérêt public Récia depuis la fin janvier 2015 jusqu'au mois de mai.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le budget d'investissement de 3,89 M€ dont 3 M€ proviennent du préfinancement du FCTVA 2016. Ces crédits supplémentaires permettront d'honorer les dépenses associées aux différents chantiers conduits dans les lycées. Les principaux chantiers en cours au second semestre 2015 sont ceux conduits aux lycées Dolto, Voltaire, Dessaignes, Châteauneuf, Tabarly, Pasteur, Branly, Alain Fournier, Alfred de Vigny.

*Les recettes :*

Une recette est attendue du fait de la clôture de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour un montant global de 135 635 € (6 635 € de la SEMDO et 129 000 € d'ICADE).

Une recette de 53 000 € est attendue d'Eifficentre pour non atteinte de l'objectif de performance en 2014. Le rapport d'évaluation du contrat de performance énergétique pour 2014 sera présenté à une prochaine commission permanente.

Une recette de 225 865 € est attendue de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de la convention de financement pour le lycée Maurice Genevoix d'Ingré. Cette recette correspond au solde de la convention.

Une recette de 100 000 € est attendue du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) en 2015 en vertu de l'accord de financement reçu pour la construction du gymnase du lycée George Sand de La Châtre. Cette recette est un premier acompte sur une participation globale attendue de 300 000 €.

**Programme : Fonctionnement des établissements  
du second degré**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Montant Voté
AE	2015	2102		APPEL A PROJETS DECHETS	0,00	<b>150 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	43 328 004,00	1 090 000,00	9 080 000,00	700 000,00

Création d'une autorisation d'engagement 2015-2102 appel à projets pour la réduction des déchets en restauration scolaire de 150 000€.

Cette opération se déroulera sur 3 années scolaires soit 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018. Elle a pour vocation de propager les fiches actions établies dans le cadre d'une première expérimentation sur la gestion des déchets auprès de tous les lycées publics grâce à la présence dans chaque établissement public local d'enseignement d'un jeune en service civique. Pour ce faire, la collectivité lance un appel à projets auprès des structures agréées pour la gestion des services civiques. Ces structures seront chargées de l'encadrement et de la coordination des jeunes engagés auprès des lycées.

*Les crédits de paiement*

Dans le cadre du déploiement d'une politique achat destinée à dégager des marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement, la Région Centre-Val de Loire a créé la centrale Centr'Achats. Cette centrale permet de mutualiser les achats liés aux moyens généraux (notamment l'entretien et la maintenance technique des bâtiments, les services généraux, l'énergie) et donc de peser sur les prix.

Ainsi, des gains ont été réalisés par les lycées sur le marché de fourniture de gaz, mis à disposition par Centr'Achats. Ces gains représentent environ 2,4 M€ et sont répartis à 50/50 entre les EPLE et la Région (cf. délibération en CPR d'avril 2015). Lors du vote du BP, 1 M€ correspondant à l'estimation de la part revenant à la Région a été déduit des dotations à verser aux établissements en 2015. Par la suite, il est apparu plus pertinent d'un point de vue juridique de verser la totalité des dotations aux lycées puis de récupérer la part régionale des gains (1,2 M€) en émettant des titres de recettes.

Dans le cadre de la création de l'autorisation d'engagement pour l'appel à projets pour la réduction des déchets en restauration scolaire, une demande en crédits de paiement est associée à hauteur de 25 000 € en 2015.

La Région perçoit chaque année 21% des recettes en restauration-hébergement reçues des familles et commensaux par les lycées. Cette recette est une contribution à la rémunération des personnels. Chaque année le montant versé par chaque établissement public d'enseignement local doit être ajusté aux données constatées au 31 décembre de l'année précédente. Pour certains lycées, la Région a reçu un trop-versé qu'il convient de rembourser. Une somme de 65 000 € est cette année nécessaire à ces reversements.

## Les recettes

La Région perçoit chaque année 21% des recettes en restauration-hébergement reçues des familles et commensaux par les lycées. Cette recette est une contribution à la rémunération des personnels. Le montant inscrit au budget primitif 2015 est de 9 M€. Les prévisions font apparaître que ce montant doit être ajusté à 8,5 M€. Il convient donc de réviser cette recette à la baisse de 0,500 M€.

### Programme : Mobilité des lycéens

#### Tableaux budgétaires

##### Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
MOBILITE DES LYCEENS	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	2 150 000,00	0,00	100 000,00	53 400,00

Une recette de 53 400 € a été enregistrée au solde de la convention Léonardo 2013.

### Programme : Information et orientation

#### Tableaux budgétaires

##### AP/AE créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Montant Voté
AE	2015	2101		LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	0,00	260 000,00

##### Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
INFORMATION ET ORIENTATION	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	770 750,00	-35 800,00	0,00	0,00

Création d'une autorisation d'engagement 2015-2101 assure ton avenir de 260 000€.

La poursuite du soutien de la collectivité aux dispositifs « assure ton année » et « accroche toi décroche ton bac » ou micro-lycée ainsi que l'ajout du soutien aux plateformes de lutte contre le décrochage scolaire en vertu de la compétence nouvelle de coordination attribuée à la Région (article 22 de la loi du 5 mars 2014) nécessitent l'ouverture d'une autorisation d'engagement à hauteur de 260 000 € pour l'année scolaire 2015/2016.

##### Les crédits de paiement

Le solde du dispositif « assure ton avenir » permet de diminuer les crédits de paiement de 35 800 €.

**FORMATIONS SANITAIRES  
ET SOCIALES**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	8 060 000,00	
Autorisations d'engagement		

### CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 547 100,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	41 487 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale**

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	32 916 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement supplémentaires d'un montant de 1,2 M€ sont nécessaires afin d'assurer la montée en charge du Plan Urgence Santé puis du Plan Ambitions Santé 2020. Ces crédits concernent :

- les augmentations de quotas, pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes dont l'objectif du quota de 90 en 1<sup>ère</sup> année sera atteint pour toutes les promotions en septembre 2015, pour les infirmiers avec 87 étudiants supplémentaires en 2015 répartis sur les 3 années d'études ;
- la montée en charge des nouvelles formations, avec l'école d'ergothérapeutes à Tours ouverte en 2012 avec désormais 90 étudiants répartis sur 3 années d'études et l'école de psychomotriciens ouverte à Orléans en 2014 avec 25 étudiants (1<sup>ère</sup> année de la 1<sup>ère</sup> promotion) auxquels s'ajoutera une nouvelle promotion de 25 étudiants à la rentrée de septembre 2015 ;
- les ouvertures de 2 nouvelles formations d'aides-soignants à Aubigny-sur-Nère et Nogent le Rotrou avec chacune 20 places.

**Programme : Construction – Aménagement –  
Réhabilitation - Equipement**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15006	31/12/2017	RELOCALISATION DE L'IFSI DE CHATEAUDUN	0,00	<b>3 000 000,00</b>
AP	2015	2402	31/12/2017	RESTRUCTURATION IFSI CHALETTE MONTARGIS	0,00	<b>4 100 000,00</b>
AP	2015	18211	31/12/2015	CG18 - PLATEFORME DE BOURGES	0,00	<b>960 000,00</b>

Le projet de relocalisation de **l'Institut de Formation en soins Infirmiers et d'aides-soignants (IFSI – IFAS) de Châteaudun** sur le site de l'ancienne caserne Kellermann constitue une opération majeure du Contrat de Redynamisation de Site actuellement en cours d'élaboration.

Dans le cadre du **Contrat de plan Etat - Région 2015 – 2020**, la Région Centre-Val de Loire propose de soutenir activement ce projet en mobilisant une enveloppe financière de 3 M€. Le périmètre de ce projet, porté par le Centre Hospitalier de Châteaudun, sera défini courant de l'année 2015. La relocalisation de l'IFSI offrira de bien meilleures conditions d'accueil aux étudiants par rapport au site actuel qui n'est plus du tout adapté aux exigences des référentiels de formation et aux attentes des apprenants et des équipes pédagogique et administrative de l'Institut.

Les locaux de **l'Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants de Châlette-sur-Loing**, construits dans les années 1970, sont aujourd'hui vétustes et inadaptés. Le projet de restructuration porté par le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise est évaluée à hauteur de 4,5 M€ TTC avec une participation régionale de 4,1 M€.

Le projet de la **plateforme de formations sanitaires et sociales** à Bourges s'inscrit dans le cadre de la convention Région/Département du Cher. Cette opération vise l'implantation de trois écoles (390 apprenants) sur le site de la faculté des sciences de Bourges, dont les locaux appartiennent au Conseil Départemental du Cher. Sont concernés une annexe de l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) d'Olivet, l'Institut de Formations des Aides-Soignants (IFAS) rattaché au Centre hospitalier de Bourges et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et d'auxiliaires de puériculture rattaché à la Croix Rouge Française. Les deux premiers instituts sont déjà implantés partiellement dans ces locaux dans le cadre d'une convention d'occupation conclue entre le Conseil départemental, l'Université d'Orléans, l'ERTS et le Centre Hospitalier de Bourges. L'implantation de la troisième école est prévue en fin d'année 2015. A elle seule, elle représente 270 apprenants.

Les travaux nécessaires à l'implantation des 3 écoles sont estimés à 1,2 M€ TTC. Ils portent principalement sur des redistributions et réaménagements de salles de cours, la requalification de laboratoires en salles de cours ou salles de pratiques, la création d'un centre de documentation, d'une salle informatique et d'une salle de détente pour les étudiants, l'aménagement de locaux administratifs (bureaux formateurs et secrétariat), la création de places de parking. Il est proposé que la Région soutienne ce projet à hauteur de 0,960 M€.

# **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	35 200 000,00	117 750,00
Autorisations d'engagement		

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,  
réhabilitation, équipement**

#### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15500	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2	0,00	5 500 000,00
AP	2015	15501	31/12/2020	CPER V2 MODERNISATION HALLE DES SPORTS STAPS	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15502	31/12/2020	CPER V2 RESTRUCTURATION AMPHITHEATRES UFR SCIENCES	0,00	1 500 000,00
AP	2015	15503	31/12/2020	CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION DES LOCAUX DE BLOIS	0,00	2 000 000,00
AP	2015	15504	31/12/2020	CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION LOCAUX DE BOURGES	0,00	3 500 000,00
AP	2015	15505	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION BATIMENT VIALLE UFR MEDECINE	0,00	2 100 000,00
AP	2015	15506	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE LEARNING CENTER	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15507	31/12/2020	CPER V2 REAMENAGEMENT RESTAURATION CAMPUS ORLEANS LA SOURCE	0,00	1 500 000,00
AP	2015	15508	31/12/2020	CPER V2 REORGANISATION LOCAUX POLE UNIVERSITAIRE CHARTRES	0,00	300 000,00
AP	2015	15509	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT ORLEANS PHASE 4	0,00	2 100 000,00
AP	2015	15510	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION SITE DES TANNEURS PHASE 1	0,00	2 000 000,00
AP	2015	15511	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE - IAE ECOLE DE MANAGEMENT	0,00	1 000 000,00
AP	2015	15512	31/12/2020	CPER V2 RECONSTRUCTION EPU GRANDMONT DEUX LIONS	0,00	6 000 000,00
AP	2015	15513	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT BOURGES	0,00	1 500 000,00
AP	2015	18214	31/12/2020	CG18 DEVELOPPEMENT ESUP/ IUT ET INSA	0,00	500 000,00
AP	2015	28217	31/12/2020	CG28 AMENAGEMENT CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHARTRES	0,00	700 000,00
AP	2015	1433		ODONTOLOGIE	300 000,00	25 000,00

Les autorisations de programme suivantes sont ouvertes dans le cadre du volet Enseignement Supérieur du **CPER 2015-2020** pour un montant total de 34 M€ :

- INSA - site de Bourges - Restructuration Salle d'armes : 3,5 M€
- Antenne de Polytech Orléans à Chartres : 0,3 M€
- INSA - site de Blois - Restructuration du bâtiment existant et construction d'un nouveau bâtiment : 2 M€
- Modernisation UFR STAPS - Université d'Orléans : 2,5 M€
- Restructuration Amphi UFR Sciences - Université d'Orléans : 1,5 M€
- Learning Center- Université d'Orléans : 2,5 M€
- Campus Madeleine – IAE – Ecole de Management – Université d'Orléans : 1 M€
- CROUS Réaménagement de la restauration sur campus Orléans la Source : 1,5 M€
- Réhabilitation IUT Orléans : 2,1 M€
- Réhabilitation IUT J. Luthier - Université de Tours : 5,5 M€
- Réhabilitation du bâtiment Vialle UFR médecine : 2,1 M€
- Réhabilitation du site Tanneurs – Université de Tours : 2 M€
- Reconstruction Polytech Grandmond - Université de Tours : 6 M€
- Rénovation et aménagement IUT de Bourges - Université Orléans : 1,5 M€

Une autorisation de programme de 0,5 M€ est ouverte dans le cadre de la **convention 2015-2020 Région/Département du Cher**. Les opérations visées permettront en particulier l'installation à l'INSA et à l'IUT de Bourges des personnels et des équipements actuellement présents sur le site de la Faculté des Sciences de Bourges, sur lequel le Pôle Sanitaire et Social sera renforcé.

Une autorisation de programme de 0,7 M€ est ouverte dans le cadre de la **convention 2015-2020 Région/Département de l'Eure-et-Loir**. Les opérations visées permettront l'Aménagement du campus universitaire de Chartres pour accueillir l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education et le Collegium Sciences et Techniques.

L'autorisation de programme 2015-1433 « **Odontologie** » doit être augmentée de 25 000 €. L'enveloppe initiale correspondait à une participation de 50% de la Région à un coût estimé de 600 000 € pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux et d'acquisition d'équipements pour accueillir une formation de 3<sup>ème</sup> cycle en odontologie au Centre Hospitalier Régional d'Orléans. L'étude préalable à la réalisation des travaux présente une estimation plus élevée, nécessitant une augmentation de la participation de la Région et des autres collectivités.

**Programme : Renforcement de l'enseignement supérieur**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	0460		UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	<b>85 050,00</b>
AP	2015	1508		INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	<b>7 700,00</b>

L'autorisation de programme 2015-460 « **Université Numérique Centre Val de Loire** » doit être augmentée de 85 050 € pour attribuer une subvention de solde au bénéfice de l'Université d'Orléans.

L'autorisation de programme 2015–1508 « **INSA** » doit être augmentée de 7 700 €, montant correspondant au solde des crédits dus à la société SCET, Maître d'Œuvre délégué pour la construction du bâtiment de l'ancienne Ecole Nationale d'Ingénieur du Val de Loire (ENIVL), devenue INSA en 2014.

# **RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	16 770 000,00	2 000 000,00
Autorisations d'engagement	5 350 000,00	400 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				
INVESTISSEMENT	19 020 400,00	2 000 000,00	40 000,00	0,00
FONCTIONNEMENT	8 316 000,00	0,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	0422		SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	750 000,00	<b>400 000,00</b>
AP	2015	0897		CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	3 000 000,00	<b>2 000 000,00</b>
AP	2015	1524	31/12/2020	USINE DU FUTUR CRESITT	0,00	<b>350 000,00</b>
AP	2015	18215	31/12/2020	CG18 USINE DU FUTUR ICERMA CETIM	0,00	<b>650 000,00</b>
AE	2015	15450	31/12/2020	CPER V2 TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	0,00	<b>5 350 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	INVESTISSEMENT	4 061 000,00	1 000 000,00	40 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 570 000,00	0,00	0,00	0,00

En rendant les développements technologiques les plus récents accessibles aux entreprises, les **Centres de Ressources Technologiques (CRT)** ont un rôle important à jouer dans le plan « Usine du futur ». Cette démarche s'appuie sur des projets collaboratifs et sur des plateformes d'équipements mutualisés avec des entreprises. Les CRT concernés sont le CRESITT (Orléans), ICERMA (Vierzon) et le CETIM CERTEC (Bourges). Deux autorisations de programme sont donc ouvertes, dont l'une en lien avec la **Convention 2015-2020 Région/Département du Cher**, pour une enveloppe totale de 1 M€.

Afin de faciliter la mise en œuvre du soutien apporté par la Région aux **programmes de diffusion technologique de l'ARITT et des autres structures de transfert de technologie**, une autorisation d'engagement « Transfert de technologie » est mise en place pour un montant de 5,35 M€. Son enveloppe est calculée sur la base des engagements pris par la Région au titre du **CPER 2015-2020**.

Le nombre de dossiers **CAP R&D&I** en cours d'instruction est beaucoup plus conséquent que celui initialement prévu. Il est donc nécessaire d'augmenter à la fois l'autorisation de programme de 2 M€ et les crédits de paiement de 1 M€.

Suite à la fusion des programmes correspondants au Budget Primitif 2015, il convient d'augmenter l'autorisation de programme 2015-0422 Soutien aux pôles de compétitivité de 400 000 € et de diminuer de la même somme l'autorisation de programme 2015-1422 Programmes de recherche du pôle SSEE.

### Programme : Développement de la recherche en Région

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1523	31/12/2016	CULTURE SCIENTIFIQUE	0,00	<b>10 000,00</b>
AP	2015	15400	31/12/2020	CPER V2 BIOPATIC	0,00	<b>3 290 000,00</b>
AP	2015	15401	31/12/2020	CPER V2 BIOMEDOC	0,00	<b>2 600 000,00</b>
AP	2015	15402	31/12/2020	CPER V2 PROMESTOCK	0,00	<b>3 500 000,00</b>
AP	2015	15403	31/12/2020	CPER V2 PIVOTS	0,00	<b>2 350 000,00</b>
AP	2015	15404	31/12/2020	CPER V2 PSAT2	0,00	<b>1 320 000,00</b>
AP	2015	15405	31/12/2020	CPER V2 RADIOCENTRE	0,00	<b>700 000,00</b>
AP	2015	15406	31/12/2020	CPER V2 PHENOTAAM	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AP	2015	15704	31/12/2020	CPIER OS13 PLAN LOIRE RECHERCHE	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AE	2015	1850		APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 400 000,00	<b>400 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	INVESTISSEMENT	14 039 400,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	5 996 000,00	0,00	0,00	0,00

Sept nouvelles autorisations de programme pour un montant de **14,7 M€** sont ouvertes pour soutenir les grands projets de recherche retenus au titre du **volet Recherche du CPER 2015-2020**. La mise en place de ces grands projets se traduira par une réduction d'environ 2,5 M€ des crédits disponibles chaque année au titre de l'Appel à Projets de Recherche d'Initiative Académique.

Cependant, il a été convenu parallèlement avec les établissements de recherche que cet appel à projets ne sera dorénavant lancé qu'une fois tous les deux ans : celui de cette année va donc couvrir 2015 et 2016. Ces deux évolutions se compensent : au total l'autorisation de programme « **Appels à Projets** » peut rester inchangée, alors que **l'autorisation d'engagement doit augmenter de 400 000 €**.

Une autorisation de programme supplémentaire est ouverte pour assurer le financement des projets de recherche qui seront soutenus au titre du Plan Loire (Contrat de Plan Interrégional Loire, **CPIER 2015-2020**). Ces projets seront soumis à la Région via le dispositif d'Appels à Projets de Recherche d'Intérêt Régional. L'enveloppe de **1 M€** couvrira la période 2015-2020.

L'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de **10 000 €** est aussi à prévoir afin de permettre l'accompagnement au renouvellement du véhicule utilisé par l'association **Centre Sciences**.

Des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 1 M€ sont nécessaires pour le dispositif **Ambition Recherche Développement 2020**, afin d'assurer le démarrage des programmes Cosmétosciences et PIVOTS.

**Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1422		PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	400 000,00	-400 000,00

Suite à la fusion des programmes correspondants au Budget Primitif 2015, il convient de diminuer l'autorisation de programme 2015-1422 Programmes de recherche du pôle SSEE (0,400 M€)

**CULTURE**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	13 573 000,00	-1 987 000,00
Autorisations d'engagement		

### CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
<b>INVESTISSEMENT</b>	9 739 600,00	-832 500,00	980 000,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	23 415 500,00	0,00	20 300,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Développement du domaine de  
Chaumont sur Loire**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15005	31/12/2020	CPER-CHAUMONT DEVELOPPEMENT 2	0,00	<b>2 037 000,00</b>
AP	2015	1588		CHAUMONT DEVELOPPEMENT 2	8 000 000,00	<b>-2 037 000,00</b>

*Les crédits de paiement :*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	1 762 320,00	-98 000,00	980 000,00	0,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 004 700,00	0,00	1 000,00	0,00

Un montant global de 8 M€ est dédié au Domaine de Chaumont-sur-Loire. Il est envisagé la constitution d'un programme de restauration. Certaines ailes du Château ont déjà fait l'objet de travaux, mais un certain nombre de priorités subsistent aujourd'hui, concernant notamment l'état des planchers de l'aile est (non ouverte au public) qu'il conviendrait de restaurer. De façon générale, de nombreux espaces intérieurs du château sont dégradés et nécessitent des travaux. Un programme global d'entretien et de maintenance des patrimoines arboré et immobilier est également en cours d'élaboration. 2,037 M€ au titre du **CPER**, ainsi que 5,963 M€ au titre des crédits Région sont fléchés sur ces opérations.

## Programme : Mise en valeur du patrimoine

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	0880	31/12/2020	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	0,00	40 000,00
AP	2015	15000	31/12/2020	CPER- ABBAYE DE NOIRLAC	0,00	1 200 000,00
AP	2015	15001	31/12/2020	CPER- MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES	0,00	4 000 000,00
AP	2015	15002	31/12/2020	CPER- THEATRE DE BLOIS	0,00	2 000 000,00
AP	2015	15003	31/12/2020	CPER- CONVERGENCE NUMERIQUE	0,00	180 000,00
AP	2015	15004	31/12/2020	CPER- CHATEAU DE VALENCAY	0,00	1 200 000,00

Les crédits de paiement :

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	4 904 430,00	-734 500,00	0,00	0,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	656 500,00	0,00	0,00	0,00

• Dans le cadre du **Contrat de plan Etat - Région 2015 – 2020** il est prévu de soutenir :

- Le projet de restauration de la Tour Nord-Ouest du Château de Valençay, monument qui a déjà fait l'objet de plusieurs soutiens dans le cadre de la convention Région - Département de l'Indre par le passé. Il s'agit d'assurer la conservation du monument comme de développer l'attractivité du site au travers de ces différents programmes d'investissement. Il est donc nécessaire de créer une autorisation de programme dédiée à cette opération à hauteur de 1 200 000 €. L'Etat participe à cette opération pour un même montant.

- La mise en valeur touristique et culturelle de l'abbaye de Noirlac (18) et notamment un important programme de travaux et d'investissement afin de développer l'attractivité du site. Plusieurs opérations sont prévues : la création d'un jardin par le paysagiste Gilles Clément et la réalisation d'un village créatif accompagné d'une visite sonore en collaboration avec l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), enfin la restauration des toitures de l'abbaye. Le programme total des interventions est estimé à 5,17 M€ HT dont 2,7 M€ HT pour le jardin et la réalisation du village créatif et de la visite sonore. Pour chacune des deux opérations il est prévu une subvention de la Région de 0,6 M€. Il convient donc de créer une autorisation de programme 2015 – 2020 dédiée à cette opération d'un montant total de 1,2 M€.

- L'agence CICALIC afin d'encourager et impulser des projets numériques culturels innovants en région Centre-Val de Loire. Il s'agit de soutenir des projets concernant les usages, l'accessibilité des fonds, la numérisation sous la forme d'un appel à projets. L'Etat et la Région ont convenu de soutenir à parité l'appel à projet dont le montant total est de 0,360 M€. Il convient donc de créer une autorisation de programme pluriannuelle 2015 – 2020 dédiée à cette opération pour un montant de 0,180 M€ ;

- La réalisation de deux équipements culturels de premier plan à savoir une nouvelle Maison de la Culture à Bourges (18) et un théâtre pour la Scène nationale de Blois (41) afin de permettre à celles-ci de mener les missions qui leur incombent dans des conditions adaptées et d'offrir aux publics qui les fréquentent (équipes permanentes, artistes, scolaires, spectateurs, etc.) des prestations de grande qualité. Les programmes globaux de ces deux opérations s'établissent respectivement à 36 M€ pour la Maison de la Culture de Bourges et à 12 M€ pour le Théâtre de Blois. Il convient donc de créer deux autorisations de programme 2015 – 2020 dédiées à ces deux opérations ;

- La Région contribue chaque année à la mise en valeur et à la création de parcs et jardins sur son territoire. Jusqu'en 2015, l'autorisation de programme dédiée était inscrite au budget primitif. En raison d'un nombre faible de dossiers réceptionnés les années précédentes, il a été décidé d'attendre le budget supplémentaire pour créer et dimensionner cette autorisation de programme afin d'avoir une vision plus précise des dossiers qui seront proposés en 2015.

- La Région soutient la restauration de la Cathédrale de Chartres dans sa troisième phase à hauteur de 1,490 M€. Cette subvention a été votée lors de la Commission permanente régionale du 4 novembre 2011 et les deux premiers acomptes ont été versés. La fin des travaux ayant été retardée, le solde de cette subvention, à savoir 734 500 €, ne pourra être versé qu'en 2016 au moment où les services de l'Etat seront en mesure de faire parvenir à la Région les pièces nécessaires à son versement.

### Programme : Développement territorial de la culture

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	28206	31/12/2020	CG28-MUSEE DU COMPAS	0,00	<b>504 000,00</b>
AP	2015	37203	31/12/2020	CG37-CITE ROYALE LOCHES PARCOURS SCENOGRAPHIQUE	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2015	37204	31/12/2020	CG 37- CITE ROYALE LOCHES MISE EN VALEUR DU DONJON	0,00	<b>1 500 000,00</b>
AP	2015	28205	31/12/2020	CG28- VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	0,00	<b>612 000,00</b>
AP	2015	0006		OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000,00	<b>50 000,00</b>

- **La convention Région – Département** avec l'Eure-et-Loir prévoit plusieurs opérations d'investissement sur le château de Maintenon. Ce château a fait l'objet lors de la précédente convention, de nombreuses interventions pour mieux assurer sa conservation et favoriser le développement du tourisme. Il est proposé de poursuivre la valorisation de ce site, fleuron du patrimoine touristico-culturel de l'Eure-et-Loir. Le programme de valorisation comprend notamment des travaux de restauration extérieurs sur le canal dessiné par Le Notre, des travaux de restauration de la Tour Carrée et l'aménagement de l'accueil touristique dans les anciennes écuries. Les aménagements relatifs aux berges et au canal ainsi que les travaux de conservation et de restauration estimés à 2,200 M€ HT seront subventionnés par la Région à hauteur de 0,612 M€ soit 27,8% et le Département participera pour 1,100 M€. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le Conseil départemental. Il convient donc de créer une autorisation de programme 2015 – 2020 dédiée à cette opération.

- Cette même convention prévoit également une opération en faveur du musée du Compa à Chartres. Premier musée du département, l'un des tous premiers de la région Centre-Val de Loire, il nécessite, 25 ans après son ouverture, d'être revisité et réhabilité. D'un montant de 1,440 M€ HT, les aménagements proposés bénéficieront d'une subvention régionale de 0,504 M€ soit 35%, le Département intervenant à hauteur de 0,720 M€. Il convient donc de créer une autorisation de programme 2015 – 2020 dédiée à cette opération.
- La convention Région – Département 2015 – 2020 avec le département d'Indre-et-Loire prévoit deux opérations d'investissement sur la Cité Royale de Loches. La Cité Royale de Loches comprend, entre autres, le donjon et le logis. Le Département souhaite renforcer l'attractivité de ces deux édifices et souligner leur complémentarité en créant un parcours scénographique dans les deux monuments. Ces aménagements, d'un montant de 0,6 M€ HT, seront financés à parité entre la Région et le Département. Il convient donc de créer une autorisation de programme 2015 – 2020 de 0,300 M€ dédiée à cette opération.
- Toujours dans le cadre de cette convention Région – Département 37, il est convenu de soutenir la mise en valeur touristique et patrimoniale du donjon et du logis. Les travaux à envisager portent tout autant sur le bâti que sur la muséographie. Le programme des interventions est estimé à 3 M€ HT. Il convient de créer une autorisation de programme 2015 – 2020 dédiée à cette opération pour un montant de 1,5 M€.

# **SPORTS**

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AP ET/OU AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		-402 000,00
Autorisations d'engagement		

### CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 206 900,00	92 000,00	476 000,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 354 600,00	100 000,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	0487		AIDES A LEQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	150 000,00	-150 000,00

*Les crédits de paiement :*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 492 900,00	0,00	0,00	0,00

Dans la mesure où aucun club de haut niveau n'est susceptible d'émarguer au dispositif d'aide au matériel prévue à cet effet, il vous est proposé de clôturer l'autorisation de programme « aide à l'équipement des clubs Elite ». Dans la mesure où un nombre important de clubs menant des actions en direction « du sport pour tous » sollicitent le soutien de la Région, les 0,050 M€ de crédits de paiement prévus sur cette autorisation de programme sont transférés sur le programme d'action « soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales ».

**Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	0458		AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	100 000,00

*Les crédits de paiement :*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	INVESTISSEMENT	1 091 310,00	50 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 861 700,00	100 000,00	0,00	0,00

Par délibération DAP n° 13.06.06 du 19 décembre 2013, l'Assemblée Régionale a approuvé le cadre d'intervention pour la mise en œuvre d'une aide aux jeunes s'inscrivant dans une démarche de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par délibération DAP n° 15.01.25.20 du 23 janvier 2015, l'Assemblée Régionale a approuvé la reconduction du dispositif voté.

Pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, une autorisation d'engagement de 0,200 M€ a été ouverte au budget primitif et 0,100 M€ de crédits de paiement prévus. L'objectif des 2 000 jeunes pouvant bénéficier de cette aide étant confirmé par les Organismes de Formation chargés de relayer l'information auprès de leurs établissements, il convient de prévoir 0,100 M€ de crédits de paiement complémentaires pour atteindre cet objectif.

Les besoins en matériels et en véhicules formulés par les clubs étant en augmentation, il vous est proposé d'abonder l'autorisation de programme « Aide à l'équipement des clubs » de 0,100 M€ et de transférer les crédits de paiement du programme d'aide à l'équipement des clubs élités d'un montant de 0,050 M€ vers le programme d'action « soutien au sport de haut niveau et à son accès ».

**Programme : Financement d'installations sportives**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2014	14000		VELODROME : MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	352 000,00	-352 000,00

*Les crédits de paiement :*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	INVESTISSEMENT	3 065 590,00	92 000,00	476 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00

Le programme de mise en place d'une centrale photovoltaïque dans le cadre de l'opération du vélodrome à Bourges étant abandonnée, il vous est proposé de clôturer l'autorisation de programme correspondante de 0,352 M€.

En 2011, une subvention a été attribuée à l'Association des Ecuries des Sansons pour la réalisation d'un manège. Cette aide a été versée, par erreur, à une entreprise du même nom exerçant sur le site du centre équestre. Dès lors, la Région a émis un titre de recettes afin de recouvrer les sommes indument perçues par ce tiers. Les deux entités viennent d'apporter la preuve que le soutien régional a bien été employé à la réalisation de son objet c'est-à-dire à la construction du manège qui figure dans le patrimoine de l'Association bénéficiaire. Par conséquent, il convient d'annuler le titre de recettes. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser des crédits de paiement à hauteur de 0,092 M€.

# **TERRITOIRES SOLIDAIRES**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	38 935 000,00	21 389 031,23
Autorisations d'engagement	3 332 875,00	696 268,40

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
<b>INVESTISSEMENT</b>	77 000 000,00	7 200 000,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 089 800,00	1 559 600,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Contrats régionaux d'agglomération**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2007	0860		CRA DE MONTARGIS	8 181 500,00	-440 421,81
AE	2008	1702		CONTRATS REGIONAUX AGGLO 3G (FONCT)	2 641 000,00	700 000,00

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	INVESTISSEMENT	15 806 314,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	40 000,00	140 000,00	0,00	0,00

Il est nécessaire d'abonder de 0,700 M€ l'AE relative au volet fonctionnement des Contrats d'Agglomération de 3<sup>ème</sup> génération, compte tenu notamment de l'élargissement du périmètre du Contrat d'Agglomération du Pays de Dreux, et des bilans à mi-parcours proposés pour les agglomérations de Châteauroux, Bourges et Blois.

Il convient également de porter de 40 000 € à 180 000 € les crédits de paiement liés au volet fonctionnement des Contrats d'Agglomération de 3<sup>ème</sup> génération du fait d'une montée en puissance des engagements : 128 500 € sur 2013, 453 600 € sur 2014 et 150 200 € sur les 3 premiers mois de l'année 2015.

Ces crédits concernent notamment sur 2014 et 2015 l'élaboration de Trames Vertes et Bleues sur les agglomérations de Blois et d'Orléans, la définition d'un plan paysage par Agglopolys, l'élaboration de l'Agenda 21 sur l'Agglomération castelroussine et le renouvellement du PLH de l'Agglomération du Pays de Dreux.

## Programme : Contrats régionaux de pays

### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	INVESTISSEMENT	23 978 790,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 392 700,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Il est nécessaire d'abonder de 1 M€ les crédits de paiement liés au volet fonctionnement des Contrats de Pays de 3<sup>ème</sup> génération pour les porter à 1 173 100 €, compte-tenu d'un rythme d'engagement soutenu. Cela est en partie dû à des actions liées à la biodiversité et en particulier au financement d'études Trames Vertes et Bleues (361 300 €), la mise en œuvre de Contrats locaux de santé (142 000 €), l'élaboration et l'animation des Plans Climat Energie Territorial (PCET) (133 500 €), des études stratégiques touristiques et l'animation de 3 chartes forestières.

## Programme : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1729		CRST GATINAIS	7 213 500,00	<b>20 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	INVESTISSEMENT	7 152 800,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	547 300,00	60 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'abonder l'enveloppe du CRST du Pays du Gâtinais pour tenir compte de l'évolution de son périmètre qui s'est élargi à la commune de St Loup d'Ordon.

L'augmentation proposée de 60 000 € des crédits de paiement en fonctionnement, portant à 100 000 € les crédits pour l'année 2015, est motivée par la mise en œuvre effective des CRST signés en 2014 : Bourges, Brenne, Grande Sologne, Giennois, Issoudun, Indre et Cher et Tours.

## Programme : Logements et services à la population

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15101	31/12/2020	CPER - 7 - TELEMEDECINE (2015-2020)	0,00	2 500 000,00
AP	2015	18205	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	6 002 000,00
AP	2015	18206	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	60 000,00
AP	2015	18207	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) FONDS PA	0,00	400 000,00
AP	2015	18208	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) MAISONS DE SOLIDARITE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	18209	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) MISSION LOCALE DE BOURGES	0,00	70 000,00
AP	2015	28208	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	2 000 000,00
AP	2015	28209	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) EURELIALES	0,00	1 104 000,00
AP	2015	28210	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	1 190 000,00
AP	2015	36204	31/12/2020	CG 36 (2015-2020) PIG PA	0,00	900 000,00
AP	2015	37208	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	2 600 000,00
AP	2015	37209	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) FONDS PA	0,00	500 000,00
AP	2015	37210	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	90 000,00
AP	2015	41205	31/12/2020	CG41 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	834 000,00
AP	2015	41207	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) RECONVERSION EHPAD A MAROLLES	0,00	50 000,00
AP	2015	41209	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	160 000,00
AE	2015	36207	31/12/2020	CG 36 (2015-2020) PIG PA ANIMATION	0,00	122 875,00
AE	2015	41208	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) DOMOTIQUE TELE-ASSISTANCE PA	0,00	1 990 000,00
AE	2013	41026		CG 41 - EXPERIMENTATION INSERTION VENDOMOIS	7 500,00	-3 202,76
AP	2015	15100		CPER - 7 - MSP 2015-2020	400 000,00	6 100 000,00
AP	2015	1768		RESIDENCES SOCIALES POUR LES JEUNES	3 000 000,00	-3 000 000,00

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	INVESTISSEMENT	9 841 285,00	600 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	59 750,00	24 600,00	0,00	0,00

Il est proposé de créer les Autorisations de programmes et d'Engagement relatives au CPER 2015-2020 et aux Conventions Région-Département concernant d'une part les Départements d'Eure et Loir, d'Indre-et-Loire et du Cher, approuvées en CPR du 20 mars

2015, et d'autre part la convention avec le Loir-et-Cher approuvée en CPR du 17 avril 2015 :

**Au titre du CPER, il est nécessaire :**

- de porter à 6,5 M€ (soit un abondement de 6,1 M€) l'AP « transitoire » de 0,400 M€ votée au BP 2015 pour le financement d'un nouveau programme de création de structures d'exercice regroupé (Maisons de santé pluridisciplinaire et structures complémentaires),
- et de créer une AP de 2,5 M€ pour le financement d'actions en faveur de la télémédecine (équipement des MSP, des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en matériel de télémédecine de type chariots équipés, et actions liées à la télésurveillance des pathologies chroniques).

Les Conventions déclinent la politique du logement adoptée en décembre 2013 et en particulier les réponses spécifiques pour l'hébergement et le logement des personnes âgées et des jeunes :

- Des dispositifs de maintien à domicile,
  - à travers le développement d'une offre adaptée du parc public social (dans le Cher, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir à travers les résidences seniors « Euréliales »), pour un montant total de 2 M€ en investissement, et de 1,990 M€ en fonctionnement pour le soutien à la plate-forme domotique du département de Loir-et-Cher destinée à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
  - par le soutien à l'adaptation du parc privé dans l'Indre avec le prolongement du PIG 36, d'ores et déjà validé en CPR du 20 février 2015 (AP de 0,9 M€ et AE de 0,123 M€)
- Le soutien aux EHPAD pour adapter leur structure à la grande dépendance pour un montant total de 11,436 M€ (6,002 M€ pour le Cher, 2 M€ pour l'Eure-et-Loir, 2,6 M€ pour l'Indre-et-Loire et 0,834 M€ pour le Loir-et-Cher)
- Les hébergements spécifiques pour les jeunes pour 1,5 M€ (projets identifiés à Chateaudun, Chartres, Bourges, Bléré et Vendôme).

Sur le Cher, sont prévus également le prolongement du soutien au déploiement des maisons de solidarité (1 M€) et l'aménagement de la Mission locale de Bourges (0,070 M€).

En Loir-et-Cher, sera également soutenue à hauteur de 0,050 M€ la reconversion d'un EHPAD en accueil pour personnes handicapées et accueil mère-enfant.

Enfin, il est proposé de supprimer l'AP « transitoire » de 3 M€ qui avait été votée au BP 2015 pour le programme « résidences sociales pour les jeunes », compte tenu du vote des enveloppes nécessaires dans le cadre des différentes conventions Région/Départements.

Concernant les crédits de paiement, il est proposé d'inscrire un montant de 24 600 € en fonctionnement pour participer à l'animation du PIG 36.

Concernant les crédits de paiement, il est proposé d'inscrire :

- un montant de 24 600 € en fonctionnement pour participer à l'animation du PIG 36 pour la période 2015-2020
- 0,6 M€ en investissement, dans le cadre de l'activation du dispositif d'avance du FCTVA, au titre des opérations d'hébergement pour personnes âgées soutenues dans le cadre de la convention Région/Département de l'Indre 2007-2013

## Programme : Aménagement du territoire

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15102	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL FRICHES URBAINES (2015-2020)	0,00	<b>2 300 000,00</b>
AP	2015	15104	31/12/2020	CPER - 7 - POLES MULTIMODAUX AGGLO (2015-2020)	0,00	<b>8 000 000,00</b>
AP	2015	18210	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) INSA SALLE SPORT	0,00	<b>2 000 000,00</b>
AP	2015	28211	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) FONDS ACCUEIL ENTREPRISES	0,00	<b>1 550 000,00</b>
AP	2015	28212	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	0,00	<b>150 000,00</b>
AP	2015	37211	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) VOIE VERTE CHINON RICHELIEU	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2015	37212	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) SECURITE LOCHES	0,00	<b>495 000,00</b>
AP	2015	37213	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) SECURITE AMBOISE	0,00	<b>430 000,00</b>
AP	2015	41211	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) PISTES CYCLABLES ET ENTREE AGGLO BLOIS	0,00	<b>250 000,00</b>
AP	2015	1855	31/12/2015	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	0,00	<b>4 000 000,00</b>
AE	2015	15150	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL ETUDES INGENIERIE (2015-2020)	0,00	<b>580 000,00</b>
AE	2015	15151	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL VILLE AU CARRE (2015-2020)	0,00	<b>420 000,00</b>
AE	2015	28213	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	0,00	<b>70 000,00</b>
AE	2015	41210	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) THD RENAISSANCE NUMERIQUE	0,00	<b>200 000,00</b>
AP	2009	0702		FONDS SUD	2 472 235,00	<b>-120 987,95</b>
AP	2011	36017		CG 36 - ACCESSIBILITE DE LA ZA D'OZANS	265 000,00	<b>-200,00</b>
AP	2013	1773		INV SUR PATRIMOINE REGIONAL	880 000,00	<b>-9 877,01</b>
AP	2013	45014		CG 45 - ETUDE ZAC DESSAUX	200 000,00	<b>-35 072,00</b>
AP	2015	18200		CG 18 (2015-2020) TRES HAUT DEBIT	2 365 400,00	<b>3 277 600,00</b>
AP	2015	28203		CG 28 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	1 500 000,00	<b>5 150 000,00</b>
AP	2015	37202		CG 37 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	4 700 168,00	<b>2 539 832,00</b>
AP	2015	41200		CG 41 (2015-2020) TRES HAUT DEBIT	6 837 722,00	<b>7 968 278,00</b>
AP	2008	36006		CG36 - ETUDE PREALABLE LAC D'EGUZON	66 000,00	<b>-60 120,00</b>
AE	2008	7253		VT - FRAC TERRITOIRES FONCT	1 260 000,00	<b>-528,84</b>

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	15 902 737,00	6 600 000,00	0,00	0,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 400 000,00	335 000,00	0,00	0,00

**Au titre du volet territorial du CPER**, il est proposé de créer les AP et AE relatives :

- au Fonds Régional de Soutien au Développement Local (FRSDL) :
  - o 0,580 M€ en fonctionnement pour le financement de stratégies territoriales, d'études d'opportunité et d'ingénierie,
  - o 0,420 M€ en fonctionnement pour le fonctionnement 2015-2020 du centre de ressources politique de la Ville « Villes au carré »,
  - o 2,3 M€ (en investissement) pour la résorption de friches urbaines
- à l'aménagement de pôles multimodaux dans les agglomérations : 8 M€.

**Au titre des conventions Région/Départements 2015-2020**, il est proposé de :

- Concernant le Très Haut Débit et les usages numériques :
  - o porter l'AP THD Cher de 2,365 M€ à 5,643 M€ (abondement de 3,278 M€)
  - o porter l'AP THD Eure-et-Loir de 1,500 M€ à 6,650 M€ (abondement de 5,150 M€)
  - o porter l'AP THD Indre-et-Loire de 4,700 M€ à 7,240 M€ (abondement de 2,540 M€)
  - o porter l'AP THD Loir-et-Cher de 6,838 M€ à 14,806 M€ (abondement de 7,968 M€)
  - o créer une AE pour l'animation de l'espace « Renaissance Numérique » (2 M€)
- Concernant l'action économique :
  - o créer une AP de 1,550 M€ destinée aux projets d'accueil d'entreprises en Eure-et-Loir (ZA et hôtels d'entreprises)
  - o créer une AP de 0,150 € et une AE de 0,070 M€ pour le projet de Campus d'innovation et d'expérimentation des technologies digitales dans l'agriculture « les champs du possible », inscrit au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) de Châteaudun
- Concernant l'aménagement de l'espace :
  - o créer une AP de 2 M€ pour le financement de la salle de sport de l'Institut National des Sciences Appliqués (INSA) sur le site Lahitolle à Bourges au titre de **la convention R/D du Cher**
  - o créer une AP de 0,300 M€ pour l'aménagement de la voie verte Chinon-Richelieu au titre de **la convention R/D d'Indre-et-Loire**
  - o créer une AP de 0,495 M€ et une AP de 0,430 M€ pour des opérations de sécurisation des abords des lycées et collèges de Loches et d'Amboise
  - o créer une AP de 0,250 M€ pour l'aménagement de pistes cyclables et aménagements paysagers à l'entrée de l'agglomération de Blois.

Concernant les crédits de paiement en fonctionnement, il est proposé :

- d'inscrire un montant de 0,070 M€ pour le fonctionnement 2015 de Villes au carré, suite à la création de l'AE correspondante
- d'inscrire un montant de 0,100 M€ pour l'animation du show-room « Renaissance numérique », suite à la création de l'AE au titre de la convention Région-Département
- de prévoir un montant de 0,165 M€ à verser à l'établissement régional « Aéroport Châteauroux Centre » pour le financement de la mise en place de la ligne Châteauroux – Nice et de sa promotion

Dans le cadre de l'activation du dispositif d'avance du FCTVA, il est proposé d'abonder de 6,6 M€ les **crédits de paiement en investissement**, comme suit :

- de 1 M€ pour le financement des projets Très Haut Débit soutenus au titre du CPER 2007-2013
- de 1,6 M€ dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013 (projets structurants pour 0,8 M€ et friches urbaines pour 0,8 M€) afin d'accompagner l'achèvement des opérations
- de 4 M€ pour développer le pôle de maintenance aéronautique de l'aéroport de Châteauroux. Une AP de 4M€ est également prévue à cet effet.

# **TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	986 000,00	-1 157 882,51
Autorisations d'engagement	2 060 600,00	-1 326 890,04

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	499 700,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	3 461 500,00	772 800,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : TIC équipements et services**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2015	15152	31/12/2020	CPER CONTRIBUTION GIP RECIA	0,00	<b>1 250 000,00</b>
AE	2014	14107		OBSERVATOIRE TIC	213 375,00	<b>-213 375,00</b>
AP	2014	14100		COUVERTURE TELEPHONIQUE MOBILITE ET HAUT DEBIT	772 479,00	<b>-772 479,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	INVESTISSEMENT	51 000,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	2 986 000,00	507 700,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement "CPER Contribution GIP RECIA" est créée dans le cadre du CPER 2015-2020 pour un montant global de 1,250 M€.

Trois opérations sont concernées pour le GIP RECIA :

- Contribution statutaire : + 24 000 €
- Télégestion : + 58 600 €
- Réseau Régional : + 293 130 €

A noter également que le Réseau Régional nécessite 0,132 M€ de crédits supplémentaires pour prendre en compte des besoins complémentaires dans les établissements (Lycées, CFA et EFSS). La demande totale au titre du réseau régional porte donc sur 425 100 €.

## Programme : TIC et développement des usages

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1289	31/12/2017	EXPERIMENTATIONS / ETUDES INVEST	0,00	<b>150 000,00</b>
AP	2015	1293	31/12/2015	GEO CENTRE	0,00	<b>74 000,00</b>
AP	2015	15105	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	0,00	<b>762 000,00</b>
AE	2015	1288	31/12/2017	EXPERIMENTATIONS / ETUDES FONCT	0,00	<b>150 000,00</b>
AE	2015	1291	31/12/2017	ENT DEVELOPPEMENT	0,00	<b>420 600,00</b>
AE	2015	15153	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	0,00	<b>240 000,00</b>
AE	2014	14101		ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	363 740,00	<b>-363 740,00</b>
AE	2014	14104		ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	649 157,00	<b>-471 275,04</b>
AE	2014	14105		EXPERIMENTATIONS TIC FONCTIONNEMENT	278 500,00	<b>-278 500,00</b>
AP	2014	14103		GEO-CENTRE	74 024,00	<b>-74 024,00</b>
AP	2014	14106		EXPERIMENTATION TIC INVESTISSEMENT	24 330,00	<b>-24 330,00</b>
AP	2014	14108		ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	377 192,00	<b>-287 049,51</b>

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	INVESTISSEMENT	448 700,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	475 500,00	265 100,00	0,00	0,00

Il est proposé de créer trois autorisations de programme :

- "CPER Espaces Publics Numériques" pour un montant de 0,762 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 ;
- "GéoCentre" pour un montant de 74 000 € ;
- "Expérimentation / Etudes" pour un montant de 0,150 M€.

Ainsi que trois autorisations d'engagement :

- "CPER Espaces Publics Numériques" pour un montant de 0,240 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 ;
- "Environnement Numérique de Travail Développement" pour un montant de 420 600 € ;
- "Expérimentation / Etudes" pour un montant de 0,150 M€.

Deux opérations sont concernées pour le GIP RECIA :

- ENT Exploitation : + 141 500 €
- ENT Développement : + 183 500 € sur lesquels le solde de la reprise sur le fonds de roulement du GIP (129 900 €) sera répercuté. Au final, le montant sollicité au BS sur cette ligne est donc de 53 600 €.

Des crédits de paiement de 20 000€ sont demandés sur la ligne « Couverture téléphonie mobile » afin d'accompagner des projets numériques innovants dès 2015.

Enfin 50 000 € sont demandés afin de financer une étude devant permettre d'identifier les besoins en matière de débit dans les établissements d'enseignement et de formation. Ce travail prospectif doit permettre de mieux anticiper les commandes dans le cadre du réseau régional et d'engager une démarche autour de l'impact des usages numériques dans les établissements.

# **ENVIRONNEMENT**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	8 764 350,00	11 387 479,63
Autorisations d'engagement	12 310 400,00	7 011 250,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENVIRONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	6 148 400,00	-157 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	7 440 800,00	157 000,00	18 700,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité  
énergétique**

#### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	18216	31/12/2020	CG 18 VOLET ENERGIE 2015-2020	0,00	1 150 000,00
AP	2015	28218	31/12/2020	CG 28 VOLET ENERGIE 2015-2020	0,00	350 000,00
AP	2015	15200		CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	3 000 000,00	3 000 000,00
AP	2015	15201		CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	2 400 000,00	2 400 000,00
AP	2015	1964		STRUCTURATION DES FILIERES	1 800 000,00	1 800 000,00
AE	2015	15250		CPER - 3 - OUTILS FINANCIERS 2015-2020	180 000,00	2 080 000,00
AE	2015	15251		CPER 3 ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE 2015-2020	2 250 000,00	2 250 000,00
AE	2015	1959		ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS	800 000,00	-400 000,00
AE	2015	1960		ENERGETIS 2015-2017	600 000,00	600 000,00
AE	2015	1961		STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	300 000,00	300 000,00

3 autorisations de programme (AP) et 4 autorisations d'engagement (AE) sont revalorisées avec une date d'échéance prolongée jusqu'en 2020. Ces revalorisations d'AP et d'AE sont liées au CPER 2015-2020, volet 3 « Transition Energétique et Ecologique » pour être en phase avec la contractualisation avec l'ADEME.

Il n'y a pas d'incidence sur les besoins en crédits de paiement.

2 AP sont ouvertes pour les conventions Région/ Département (Cher et Eure-et-Loir).

## Programme : Gestion de l'eau

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	14203		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	820 000,00	<b>-120 000,00</b>
AP	2015	15202		CPER 3 CONTRAT EAU CENTRE 2015-2020	6 000 000,00	<b>3 500 000,00</b>
AE	2015	15252		CPER 3 CONTRAT EAU CENTRE 2015-2020	7 000 000,00	<b>500 000,00</b>

Dans le cadre du CPER 2015-2020 volet transition écologique et énergétique, 17 M € sont contractualisés au titre de la politique de l'eau. Les AP et AE sont abondées en conséquence afin de poursuivre la mise en œuvre des contrats de bassin sur le territoire régional (renouvellement des contrats en cours et signature de nouveaux contrats) ainsi que l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Ces modifications d'AP et AE sont sans impact sur les crédits de paiement 2015 qui ont été dimensionnés pour assurer la transition entre les deux CPER.

## Programme : Préservation de l'environnement

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1517	31/12/2020	PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	0,00	<b>250 000,00</b>
AP	2015	15212	31/12/2020	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	0,00	<b>300 000,00</b>
AE	2015	15264	31/12/2020	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	0,00	<b>600 000,00</b>
AE	2015	15275	31/12/2020	CPER 3 ECOPOLE 2015-2020	0,00	<b>1 050 000,00</b>
AE	2015	15253		CPER 7 AGENDAS 21 LOCAUX 2015-2020	1 290 000,00	<b>-490 000,00</b>
AP	2009	7354		VT - ADEME GESTION DES DECHETS	150 000,00	<b>-150 000,00</b>
AP	2010	7353		VT - HEBERGEMENT ECOPOLE CPER 2007-2013	65 000,00	<b>-14 937,00</b>
AP	2015	1677		CPER 3 CONVENTIONS VERTES 2015-2020	284 263,00	<b>318 737,00</b>

Dans le cadre du volet Transition Ecologique et Energétique du CPER 2015-2020, 20,94 M€ sont contractualisés au titre de la transition énergétique (convention ADEME – Région). Les AP et AE ouvertes et abondées visent à poursuivre :

- l'accompagnement de Lig'air pour le suivi de la qualité de l'air en région Centre Val de Loire
- la mise en œuvre de l'appel à projet relatif à l'économie circulaire.

Hormis la convention ADEME-Région, au titre du programme préservation de l'environnement, la participation de la Région au titre du CPER s'élève à hauteur de 8,69 M€ dont :

- 6,84 M€ pour les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation (conventions vertes)
- 1,05 M€ pour l'EcoPôle. L'AE est créée en conséquence.
- 0,8 M€ pour l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs agendas 21. L'AE initialement créée est ajustée en conséquence.

Enfin, la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 a créé les plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ils ont notamment pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisation héritées du passé et d'encadrer l'urbanisation future autour des établissements industriels à hauts risques. Après une phase de réduction des risques à la source, le PPRT est prescrit sur un périmètre d'étude issu de l'étude de dangers du site et peut prévoir plusieurs types de mesures (mesures foncières, travaux sur les constructions voisines, restriction de l'urbanisme futur...). Les mesures foncières et supplémentaires font l'objet d'un financement tripartite conclu entre l'État, les collectivités locales percevant la Contribution Economique Territoriale (CET) et les exploitants des installations à l'origine du risque à hauteur d'un tiers chacun. En région Centre Val de Loire, 30 PPRT sont arrêtés. Une AP de 0,250 M€ est ouverte pour accompagner les premières mesures mises en œuvre dans ce cadre.

Ces ouvertures et modifications d'AP et AE sont sans impact sur les crédits de paiement 2015 qui ont été dimensionnés pour assurer la transition entre les deux CPER.

## **Programme : Patrimoine naturel**

### **Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15213	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	0,00	<b>320 250,00</b>
AP	2015	15214	31/12/2020	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	0,00	<b>567 100,00</b>
AP	2015	15215	31/12/2020	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	0,00	<b>77 000,00</b>
AP	2015	15216	31/12/2020	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	0,00	<b>50 000,00</b>
AP	2015	15217	31/12/2020	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNE FOUCAULT MASSE 2015-2020	0,00	<b>800 000,00</b>
AP	2015	15218	31/12/2020	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	0,00	<b>300 000,00</b>
AE	2015	15265	31/12/2020	CPER 3 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL 2015-2020	0,00	<b>300 000,00</b>
AE	2015	15266	31/12/2020	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNE FOUCAULT MASSE 2015-2020	0,00	<b>350 000,00</b>
AE	2015	15267	31/12/2020	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	0,00	<b>33 000,00</b>
AE	2015	15268	31/12/2020	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	0,00	<b>20 000,00</b>
AE	2015	15269	31/12/2020	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	0,00	<b>40 000,00</b>
AE	2015	15270	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	0,00	<b>47 400,00</b>
AE	2015	15271	31/12/2020	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	0,00	<b>770 000,00</b>
AE	2015	15272	31/12/2020	CPER 7 PNR BRENNE 2015-2020	0,00	<b>500 000,00</b>
AE	2015	15273	31/12/2020	CPER 7 PNR LAT 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AE	2015	15274	31/12/2020	CPER 7 PNR PERCHE 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AE	2012	1107		RNR BOIS DES ROCHES 36 FONCTIONNEMENT	60 000,00	<b>-60 000,00</b>
AE	2012	1108		RNR PONTLEVOY 41 FONCTIONNEMENT	106 591,00	<b>-63 000,00</b>
AE	2012	1115		RNR VALLE DES CAILLES 28 FONCTIONNEMENT	60 000,00	<b>-60 000,00</b>
AE	2013	1146		RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	90 000,00	<b>-90 000,00</b>
AE	2013	1147		RNR ETANG FOUCAULT - 36	63 000,00	<b>-63 000,00</b>
AE	2015	15256		CPER 3 PNR BRENNE 2015-2020	435 750,00	<b>794 250,00</b>
AE	2015	15257		CPER 3 PNR LAT 2015-2020	327 000,00	<b>523 000,00</b>
AE	2015	15258		CPER 3 PNR PERCHE 2015-2020	234 000,00	<b>266 000,00</b>
AP	2011	1146		RNR MARAIS DE TALIGNY (37)	126 000,00	<b>-80 400,00</b>
AP	2011	1147		RNR ETANG FOUCAULT (36)	126 000,00	<b>-40 000,00</b>
AP	2013	1148		RNR PONTLEVOY	249 900,00	<b>-164 900,00</b>
AP	2015	15207		CPER 3 CEN 2015-2020	1 162 236,00	<b>37 764,00</b>
AP	2009	1107		RNR BOIS DES ROCHES 36	147 000,00	<b>-57 550,00</b>
AP	2010	1115		RNR VALLE DES CAILLES (28)	126 000,00	<b>-68 000,00</b>

### Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PATRIMOINE NATUREL	INVESTISSEMENT	1 005 251,00	-157 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 975 120,00	157 000,00	0,00	0,00

Au titre du programme Patrimoine Naturel, la participation de la Région dans le cadre du **CPER** s'élève à 10,23 M€ dont :

- 2,4 M€ pour les réserves Naturelles Régionales (RNR). Les AP et AE sont ouvertes en conséquence. Par ailleurs, les anciennes AP et AE des RNR sont diminuées à hauteur des sommes réellement affectées.
- 1,5 M€ pour le Conservatoire des Espaces Naturels (accompagnement des actions d'entretien, de préservation et de restauration des sites naturels remarquables et protégés). Les AE et AP sont abondées à due concurrence
- 4,96 M€ pour les trois parcs naturels régionaux (au titre du volet Transition Ecologique et au titre du volet transversal du CPER). Les AP et AE sont abondées à due concurrence
- 0,3 M€ pour l'accompagnement du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien pour la réalisation d'actions d'inventaires sur la flore, de suivi floristique... Une AE est ouverte en conséquence
- 1,07 M€ pour la mise en œuvre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Les AP et AE sont ouvertes en conséquence.

Ces ouvertures et modifications d'AP et AE sont sans impact sur les crédits de paiement 2015 qui ont été dimensionnés pour assurer la transition entre les deux CPER.

Enfin, un virement de 0,157 M€ est réalisé de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour la réalisation de projets en matière de biodiversité.

## Programme : Plan Loire grandeur nature

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15700	31/12/2020	CPIER AXE2 AMENAGEMENT DES OUVRAGES PRIORITAIRES 2015-2020	0,00	<b>700 000,00</b>
AP	2015	15701	31/12/2020	CPIER AXE2 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	0,00	<b>2 500 000,00</b>
AP	2015	15702	31/12/2020	CPIER AXE1 TRAVAUX DE RESTAURATION LIT DE LA LOIRE 2015-2020	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AP	2015	37207	31/12/2020	CG 37 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AP	2015	41202	31/12/2020	CG 41 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AE	2015	15752	31/12/2020	CPIER AXE2 ESPECES INVASIVES 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AE	2015	15753	31/12/2020	CPIER AXE3 MISSION LOIRE 2015-2020	0,00	<b>3 800 000,00</b>
AE	2015	15754	31/12/2020	CPIER AXE1 PREVENTION INONDATIONS 2015-2020 (PCS PCA DICRIM)	0,00	<b>1 300 000,00</b>
AE	2015	15755	31/12/2020	CPIER AXE1 STRATEGIES LOCALES - ETUDE DE VALS 2015-2020	0,00	<b>400 000,00</b>
AE	2015	15756	31/12/2020	CPIER AXE1 CONNAISSANCE SUR LES INONDATIONS-ETUDES 2015-2020	0,00	<b>300 000,00</b>
AE	2015	15757	31/12/2020	CPIER AXE 1 DOTATION EPL 2015-2020	0,00	<b>2 100 000,00</b>
AE	2015	15759	31/12/2020	CPIER AXE4 CONNAISSANCE ETUDE (LOGRAMI) 2015-2020	0,00	<b>100 000,00</b>
AE	2015	15259		CPIER OS1 PREVENTION INONDATION ENTREPR 2015-2020	690 000,00	<b>110 000,00</b>
AE	2015	15261		CPIER AXE 3 MAISONS DE LOIRE (HORS INOND) 2015-2020	786 000,00	<b>814 000,00</b>
AP	2014	14210		MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE	320 000,00	<b>-299 750,00</b>
AP	2015	15209		CPIER AXE 3 MAISONS DE LOIRE 2015-2020	116 500,00	<b>783 500,00</b>
AP	2015	15210		CPIER AXE1 CHAMPS D'EXPANSION CRUE 2015-2020	90 000,00	<b>910 000,00</b>
AP	2015	15211		CPIER AXE 2 ZONES HUMIDES CEN 2015-2020	1 080 000,00	<b>220 000,00</b>
AP	2008	7903		CPIER - MAISONS DE LOIRE	1 400 000,00	<b>-550 000,00</b>
AP	2010	37021		CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	607 517,00	<b>-36 984,37</b>

Le projet de CPIER 2015-2020 s'articule autour des axes suivants:

- Axe 1 : gestion des risques d'inondation
- Axe 2 : préservation et restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques
- Axe 3 : mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager
- Axe 4 : développement et partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve

Au titre du programme Loire, la participation de la Région au titre du projet de CPIER s'élève à 18,3 M€ dont :

- Au titre de l'axe 1 :
  - o 0,4 M€ pour l'accompagnement d'études de vals et de stratégies locales par val mises en œuvre afin de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau. Une AE est ouverte en conséquence.
  - o 1,3 M€ pour l'accompagnement des actions de sensibilisation au risque inondation (Plan de continuité d'activité, Plan communal de sauvegarde, Document d'Information Communal sur les Risques Majeures, Plans familiaux de sauvegarde, sensibilisation des scolaires...). Une AE est ouverte en conséquence.
  - o 0,8 M€ pour les actions de réduction de la vulnérabilité des activités industrielles. L'AE est abondée à due concurrence.
  - o 2 M€ pour la restauration des champs d'expansion de crues et les travaux de restauration du lit de la Loire. Les AP sont ouvertes et abondées en conséquence.
  - o 0,3 M€ pour les études sur les risques inondations. Une AE est ouverte en conséquence.
  - o 2,1 M€ pour l'Etablissement Public Loire. Une AE est ouverte en conséquence.
  
- Au titre de l'axe 2 :
  - o 1,6 M€ pour les actions d'entretien et de restauration des espaces ligériens et zones humides (dont celles menées par le Conservatoire d'Espaces Naturels). Les AP et AE sont abondées à due concurrence.
  - o 0,2 M€ pour le suivi des espèces invasives. Une AE est créée en conséquence.
  - o 0,7 M€ l'aménagement d'ouvrages prioritaires sur le bassin de la Loire pour restaurer la continuité écologique pour les grands migrateurs
  - o 2,5 M€ pour l'aménagement des ouvrages et barrages à aiguilles sur le Cher canalisé. Cette opération est également inscrite dans les conventions Région – Département avec le Loir-et-Cher (0,2 M€) et l'Indre-et-Loire (0,2 M€). Les AP sont ouvertes en conséquence.
  
- au titre de l'axe 3 :
  - o 2,5 M€ pour l'accompagnement des actions de sensibilisation au patrimoine naturel mené par les maisons de Loire ainsi que la restauration de 2 maisons de Loire. Les AP et AE sont ajustées en conséquence.
  - o 3,8 M€ pour la Mission Val de Loire. Une AE est créée en conséquence.
  - o Cet axe fait également l'objet de soutien dans le cadre de la politique touristique de la Région.
  
- au titre de l'axe 4 :
  - o 0,1 M€ pour des actions d'étude sur les grands migrateurs (notamment pour soutenir le suivi réalisé par l'association LOGRAMI). Une AE est ouverte en conséquence. Cet axe fait également l'objet de soutien dans le cadre de la politique recherche de la Région.

Ces ouvertures et modifications d'AP et AE sont sans impact sur les crédits de paiement 2015 qui ont été dimensionnés pour assurer la transition entre les deux CPER.

# **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	366 212 000,00	10 740 000,00
Autorisations d'engagement	2 725 000,00	14 315 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	43 687 800,00	2 800 000,00	1 356 400,00	0,00
FONCTIONNEMENT	171 667 600,00	-2 829 800,00	5 873 500,00	-300 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Transport routier de voyageurs

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2015	18201	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) RABATTEMENT GARE	0,00	1 300 000,00
AE	2015	18202	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) TRANSPORT A LA DEMANDE	0,00	100 000,00
AE	2015	28207	31/12/2020	CG 28 (2015- 2020) RABATTEMENT GARE	0,00	600 000,00
AE	2014	1281		REPRISES DES LIGNES ROUTIERES	45 000 000,00	13 000 000,00

*Les crédits de paiement*

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	4 198 000,00	-797 710,00	850 000,00	-300 000,00

**Les conventions Région-Département** signées avec le Cher et l'Eure et Loir prévoient la participation de la Région au rabattement en transport en commun vers les gares et, pour le Cher, au Transport à la Demande. Ces conventions entraînent l'ouverture d'Autorisations d'Engagement à hauteur des engagements contractuels. Les crédits de paiement sont prévus en 2015 en prévision du versement d'un montant représentant 50% de la subvention annuelle, son solde étant versé sur justificatifs en début d'année suivante. A ce titre sont prévus 0,117 M€ de crédits de paiement pour le Cher et 0,05 M€ pour l'Eure-et-Loir.

Dans le cadre de la reprise de la gestion des lignes routières régionales, la Région reprend, le 1er juillet 2015, 17 contrats SNCF en cours par le biais d'avenants de transfert. L'Autorisation d'Engagement dimensionnée à 45 M€ permet le transfert de l'ensemble de ces contrats SNCF. Par ailleurs, 6 autres contrats seront repris le 1er mai

2016 et devront être notifiés au plus tard début 2016. En vue de permettre l'attribution de ces marchés, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement initiale de 13 M€.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des transporteurs ont été revus sur la base des dernières factures acquittées par SNCF à 2,45 M€, permettant de diminuer de 0,750 M€ les crédits de paiement. Les recettes perçues au titre de 2015 le seront partiellement en 2016, nécessitant un ajustement des recettes prévisionnelles de 0,8 M€ à 0,5 M€.

### Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2014	1190		MOBILITE TER DES JEUNES	300 000,00	-300 000,00
AE	2015	1410		AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	4 200 000,00	1 600 000,00

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	4 300 024,00	1 200 000,00	0,00	0,00

Compte tenu du nombre croissant de bénéficiaires de MOBILICO, se traduisant par l'augmentation de plus de 30 % des montants engagés sur les 9 mois de juillet 2014 à mars 2015 en comparaison de la même période sur l'année précédente, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement MOBILICO (2015-1410) de 1,6 M€. Celle-ci permettra ainsi de répondre à l'ensemble des demandes de prise en charge au titre de l'année 2015 avec, en crédits de paiement, 1,2 M€ supplémentaires.

La mesure d'aide à la mobilité des jeunes, mesure permettant le plafonnement à 75 € de l'abonnement mensuel TER pour les étudiants, apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle, ayant été intégrée à la convention TER 2014-2020, l'autorisation d'engagement correspondante peut être clôturée.

### Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	INVESTISSEMENT	19 607 788,00	0,00	1 356 400,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	9 888 032,00	-3 300 000,00	4 923 500,00	0,00

Compte tenu du retard de livraison des rames dans le cadre du financement des Regio2N par crédit-bail, les annexes au contrat ont été actualisées. Les loyers dus par la Région

ont été recalculés en conséquence et laissent apparaître une baisse prévisionnelle de 3,3 M€.

## Programme : Infrastructures ferroviaires

### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1434	31/12/2020	CAPILLAIRES FRET BLOIS VILLEFRANCOEUR	0,00	1 070 000,00
AP	2015	1438	31/12/2020	TRAVAUX VOVES ORLEANS (HORS CPER)	0,00	100 000 000,00
AP	2015	1444	31/12/2020	CAPILLAIRES FRET VENDOME MONTOIRE	0,00	1 400 000,00
AP	2015	15304	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	0,00	107 500 000,00
AP	2015	15305	31/12/2020	CPER - 1 - PN POLT (2015-2020)	0,00	2 300 000,00
AP	2015	15306	31/12/2020	CPER - 1 - ETUDE SCHEMA DIRECTEUR POLT (2015-2020)	0,00	750 000,00
AP	2015	15307	31/12/2020	CPER - 1 - CREATION IPCS TOURY/MIERZON POLT (2015-2020)	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15308	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX VOVES ORLEANS (2015-2020)	0,00	130 000 000,00
AP	2015	15309	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	0,00	19 000 000,00
AP	2015	15310	31/12/2020	CPER - 1 - MODERNISATION BOURGES MONTLUCON (2015-2020)	0,00	575 000,00
AP	2015	15300		CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (2015-2020)	800 000,00	8 650 000,00
AP	2015	15301		CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE TOURS-ETUDE 2015-2020	800 000,00	200 000,00
AP	2015	15302		TRACTION ELECTRIQUE PARIS CHARTRES LE MANS (ETUDES)	600 000,00	-600 000,00
AP	2014	1187		ETUDES PRO ORLEANS CHATEAUNEUF	14 000 000,00	-13 500 000,00
AP	2014	1196		ETUDE LGV PARIS CLERMONT	7 000 000,00	-7 000 000,00
AP	2004	0901		BARREAU MASSY-VALENTON	7 500 000,00	990 000,00

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	INVESTISSEMENT	21 824 012,00	2 780 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 634 544,00	0,00	0,00	0,00

### Autorisations de programme CPER 2015-2020 (271 475 000 €):

Il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme suivantes :

- 107,5 M€ pour le financement des travaux à réaliser en vue de la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf, dont la mise en service est prévue en 2019 pour un montant d'opération de 170 M€, avec un cofinancement de l'Etat de 22,5M€ et du FEDER de 40 M€.

- 2,3 M€ pour poursuivre la suppression de passages à niveau préoccupants sur la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) (5 nouveaux passages à niveau situés entre Issoudun et Châteauroux), pour un montant d'opération de 13 M€ avec un cofinancement de l'Etat de 4,4 M€ et 4 M€ de SNCF Réseau.
- 0,750 M€ pour la réalisation du schéma directeur de l'axe POLT d'un montant de 2,250 M€, visant à définir pour la ligne, une stratégie d'intervention à long terme avec un cofinancement identique de l'Etat et de SNCF Réseau.
- 2,5 M€ pour la réalisation d'Installations Permanentes de Contresens (aménagement de voies et de signalisation permettant des circulations à contresens) sur la ligne POLT entre Toury et Cercottes pour un montant de travaux de 25 M€ avec un cofinancement de l'Etat de 8,5 M€, de SNCF Réseau de 7 M€ et de fonds européens (Réseaux Transeuropéens de Transport) de 7 M€.
- 130 M€ pour la réouverture au trafic voyageur de la ligne Chartres-Orléans qui est inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 150 M€ sur les 250 M€ que représente cette opération et avec un financement de l'Etat de 20 M€. Il est également proposé d'ouvrir une autorisation de programme complémentaire à hauteur de 100 M€ correspondant au montant hors CPER.
- 19 M€ pour la modernisation visant la pérennisation de la desserte et l'amélioration des performances de la ligne Tours – Loches d'un montant de 40 M€ avec un cofinancement de l'Etat de 19 M€ et de SNCF Réseau de 2 M€.
- 0,575 M€ pour la rénovation de la ligne Bourges-Montluçon entre Châteauneuf-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond et des études visant à définir un projet de rénovation à plus long terme. Ce programme d'un montant de 5,5 M€ fait l'objet d'un cofinancement de l'Etat de 4,250 M€, de SNCF Réseau de 0,550 M€ et de la Région Rhône-Alpes-Auvergne de 0,125 M€.

Il est proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes :

- 8,650 M€ pour l'autorisation de programme relative au complexe ferroviaire d'Orléans afin de la porter à 9,450 M€. Ce montant permettra la réalisation d'études et d'aménagements visant l'amélioration du fonctionnement du complexe ferroviaire pour un montant de 23 M€, aménagements nécessaires au regard des difficultés rencontrées actuellement dans la gestion du trafic de la gare mais également en vue de la réouverture au trafic voyageurs des lignes Orléans-Châteauneuf et Chartres-Orléans. Cette opération sera cofinancée par l'Etat (11,250 M€) et SNCF Réseau (2,3 M€).
- 0,2 M€ pour l'autorisation de programme relative au complexe ferroviaire de Tours - Saint-Pierre-des-Corps afin de la porter à 1 M€ pour mener à bien les études. Celles-ci seront cofinancées par l'Etat (1 M€), SNCF Réseau (2 M€) et l'Europe RTE (4 M€).

#### Autres autorisations de programme :

La ligne capillaire fret Blois-Villefrancoeur nécessite une opération de rénovation estimée à 3,2 M€ afin de permettre la réouverture de la section actuellement fermée au trafic et de pérenniser l'ensemble de la ligne. Il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,070 M€ pour cette opération qui sera également financée par le Conseil général du Loir-et-Cher, l'agglomération de Blois, les chargeurs et SNCF Réseau.

De même, la ligne capillaire fret Vendôme-Troo nécessite une opération de rénovation estimée à 4 M€ afin de la pérenniser. Il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,4 M€ pour cette opération qui sera également financée par le Conseil général du Loir-et-Cher, les collectivités, les chargeurs et SNCF Réseau.

La Région participe au financement de l'aménagement de la ligne entre Massy et Valenton. L'objectif est de fluidifier le trafic sur cette ligne utilisée à la fois par des circulations TGV d'interconnexion et par le RER C, et ainsi d'améliorer la régularité sur une partie du réseau TER Centre. Du fait du retard dans sa réalisation, la participation de

la Région est désormais estimée à 8,490 M€. Il est donc proposé d'abonder l'autorisation de programme 2004-0901 de 0,990 M€ afin de la porter à ce montant.

Il est proposé de réduire de 14 M€ à 0,5 M€ le montant de l'autorisation de programme destinée au financement des études de projet de l'opération de réouverture au trafic voyageur de la ligne Orléans-Châteauneuf, désormais financée au titre du CPER 2015-2020. La somme de 0,5 M€ permettra de financer l'achèvement des études d'avant-projet.

Une autorisation de programme d'un montant de 7 M€ a été créée pour contribuer au financement de la poursuite des études du projet LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL). A l'issue des premières études, cofinancées par la Région, l'Etat privilégie le scénario de tracé Médian. La Région s'étant clairement positionnée en faveur du scénario de tracé Ouest, plus favorable pour le développement du territoire régional, elle a explicitement indiqué qu'elle n'entendait pas, dans ces conditions, financer la poursuite des études. Il est donc proposé de clôturer cette autorisation de programme.

L'autorisation de programme (2015-15302) ouverte pour un montant de 0,6 M€ était destinée à financer une opération de renforcement électrique de la ligne Paris-Chartres-Le Mans. Cette opération sera réalisée au titre du CPER 2015-2020 mais sans financement de la Région. Il convient donc de clôturer cette autorisation de programme.

Enfin, l'activation du dispositif d'avance du FCTVA permet d'augmenter les crédits de paiement de 2,78 M€. Ceux-ci seront fléchés vers les nouvelles opérations inscrites au titre du CPER et des lignes fret de proximité.

Ainsi, les crédits de paiement déployés en 2015 à ce titre sur ces opérations sont les suivants : 35 000€ pour la suppression des passages à niveau sur la ligne POLT, 320 000€ pour la poursuite des études sur Orléans-Châteauneuf, 1,2M€ pour la poursuite de la concertation et l'engagement d'études pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans, 335 000€ pour les études avant-projet/projet et de premiers travaux sur la ligne Tours-Loches et 890 000€ pour les travaux de pérennisation des lignes fret de proximité Tours-Vendôme-Montoire et Blois-Villefrancoeur.

## Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15311	31/12/2020	CPER - 1 - QUAIS DE DORDIVES (2015-2020)	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2015	15303		CPER - 1 - ACCESSIBILITE GARE MIERZON (2015-2020)	1 000 000,00	<b>4 000 000,00</b>
AP	2009	1078		ACCESSIBILITE GARES	2 500 000,00	<b>18 000 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	1 976 000,00	20 000,00	0,00	0,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	125 000,00	0,00	0,00	0,00

La mise en accessibilité de la gare de Vierzon est inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 10 M€. Il est proposé de renommer l'autorisation de programme « Accessibilité Gare de Vierzon » et de l'abonder de 4 M€ pour la porter à 5 M€ correspondant au montant de la participation de la Région à cette opération, qu'elle finance à parité avec l'Etat.

L'allongement des quais de la gare de Dordives a été cofinancé par la Région, pour un montant de 0,750 M€ au titre du CPER 2007-2013, afin de permettre l'arrêt dans cette gare desservie par le STIF d'un plus grand nombre de trains et ainsi d'en améliorer la desserte. Des travaux complémentaires de signalisation s'avèrent nécessaires. A cet effet, un montant de 1 M€ est inscrit au CPER 2015-2020. Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 0,3 M€ correspondant à la contribution de la Région à la réalisation de cette opération, cofinancée par l'Etat pour 0,7 M€.

Dans le cadre de l'activation du dispositif d'avance du FCTVA il est proposé d'inscrire les crédits de paiement de 20 000€ sur l'opération d'allongement des quais de Dordives.

### Programme : Intermodalités, TCSP et circulations douces

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1287	31/12/2016	PARTICIPATION CAPITAL CITIZ	0,00	<b>17 000,00</b>
AP	2015	37205	31/12/2020	CG 37 (2015 - 2020) BILLETIQUE	0,00	<b>800 000,00</b>
AE	2015	18203	31/12/2020	CG 18 (2015 - 2020) BILLETIQUE	0,00	<b>300 000,00</b>
AE	2015	18204	31/12/2020	CG 18 (2015 - 2020) CENTRALE DE RESERVATION	0,00	<b>300 000,00</b>
AE	2015	37206	31/12/2020	CG 37 (2015 - 2020) BILLETIQUE	0,00	<b>125 000,00</b>
AE	2013	1194		AMO BILLETIQUE	150 000,00	<b>15 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	INVESTISSEMENT	280 000,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	360 000,00	67 910,00	100 000,00	0,00

Les conventions Région-Département signées avec le Cher et l'Indre-et-Loire prévoient la participation de la Région aux systèmes de billettique et à la centrale de réservation du Cher. Ces conventions entraînent l'ouverture d'autorisations à hauteur des engagements contractuels, soit pour la billettique de l'Indre et Loire, 0,8 M€ en investissement et 0,125 M€ en fonctionnement et, pour le Cher, en fonctionnement, 0,3 M€ pour la billettique et 0,3 M€ pour la Centrale de réservation. Les crédits de paiement sont inscrits en 2015 en prévision du versement d'un montant représentant 50% de la subvention annuelle pour les dépenses en fonctionnement soit, pour la billettique, 0,025 M€ pour le Cher et 10 410 M€ pour l'Indre et Loire et, pour la Centrale de réservation, 0,025 M€ pour le Cher.

Il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,017 M€ afin que la Région entre en 2015 au capital de la coopérative d'intérêt collectif d'autopartage Citiz, basée à Tours, et qui propose des voitures en location de courte durée en libre-service.

L'abondement de l'autorisation d'engagement relative à la billettique est proposé à hauteur de 0,015 M€ afin de renforcer la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de faciliter l'entrée dans le système billettique JV Malin de l'ensemble des autorités organisatrices partenaires.

# **TOURISME**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	10 695 000,00	
Autorisations d'engagement	565 000,00	

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Vélocentre**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	18212	31/12/2020	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	0,00	<b>5 000 000,00</b>
AP	2015	28214	31/12/2020	CG28 AMENAGEMENT DES VELOROUTES VOIES VERTES	0,00	<b>100 000,00</b>
AP	2015	37214	31/12/2020	CG37 VELOROUTE VOIES VERTES CHER A VELO	0,00	<b>720 000,00</b>
AP	2015	37215	31/12/2020	CG37 VELOROUTES VOIES VERTES AMBOISE CHENONCEAU	0,00	<b>670 000,00</b>
AP	2015	41206	31/12/2020	CG41 CHER A VELO	0,00	<b>200 000,00</b>

Les opérations inscrites dans les **conventions 2015-2020 Région/Département** concernent plusieurs Véloroutes et nécessitent l'ouverture des autorisations de programme suivantes :

- Cher : « l'aménagement de la 1ère tranche du Canal de Berry à Vélo » pour un montant de 5 000 000 € ;
- Eure-et-Loir : « Véloroutes Véloscénie et Saint-Jacques via Chartres : amélioration qualitative et pose de compteur pour évaluer la fréquentation » pour un montant de 100 000 € ;
- Indre-et-Loire :
  - o « l'aménagement du Cher à Vélo » pour un montant de 720 000 €
  - o « la deuxième tranche de l'antenne Amboise-Chenonceau, connectée à La Loire à Vélo » pour un montant de 670 000 € ;
- Loir-et-Cher : « participation à l'aménagement du Cher à Vélo » pour un montant de 200 000 €

## Programme : Promotion et animation touristique

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	28215	31/12/2020	CG28 VALORISATION DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	0,00	<b>1 470 000,00</b>
AP	2015	28216	31/12/2020	CG28 VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	0,00	<b>100 000,00</b>
AP	2015	37218	31/12/2020	CG37 DOMAINE DE CANDE	0,00	<b>2 000 000,00</b>
AP	2015	41203	31/12/2020	CG 41 ACQUISITION BASE DE DONNEES TOURINSOFT	0,00	<b>35 000,00</b>
AE	2015	37216	31/12/2020	CG37 PLAN QUALITE TOURISME	0,00	<b>120 000,00</b>
AE	2015	37217	31/12/2020	CG37 MARQUE TOURAINE	0,00	<b>120 000,00</b>
AE	2015	41204	31/12/2020	CG41 PROMOTION SOLOGNE VALLEE DU CHER VENDOMOIS	0,00	<b>75 000,00</b>

Les opérations inscrites dans les **conventions 2015-2020 Région/Département** concernent plusieurs Véloroutes et nécessitent l'ouverture des autorisations suivantes :

- Eure-et-Loir :
  - « Valorisation du château de la Ferté-Vidame : remise en état du clos-couvert en vue de la réalisation d'un projet hôtelier » pour un montant de 1 470 000 € (autorisation de programme) ;
  - « Valorisation du château de Maintenon : aménagement d'un accueil touristique dans les anciennes écuries » pour un montant de 100 000 € (autorisation de programme).
  
- Indre-et-Loire :
  - Pour la qualification de destination Touraine (autorisation d'engagement)
    - o « Le plan Qualité Tourisme : accompagner les sites touristiques dans leur démarche de labellisation Qualité Tourisme » pour un montant de 120 000 €
    - o « La promotion de la marque Touraine, en articulation avec la marque Val de Loire » pour un montant de 120 000 €
  - Pour le Domaine de Candé : « poursuite du programme d'investissement et en particulier l'aménagement de salle de réception et d'hébergements touristiques » pour un montant de 2 000 000 € (autorisation de programme).
  
- Loir-et-Cher :
  - « Acquisition de l'outil Tourinsoft : base de données d'informations touristiques régionales déployée par le Comité Régional de Tourisme » pour un montant de 35 000 € (autorisation d'engagement) ;
  - « Promotion des destinations infra-départementales : Sologne et Vallée du Cher » pour un montant de 75 000 € (autorisation d'engagement).

## Programme : Itinérances douces

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	15703	31/12/2020	CPIER OS9 BATELLERIE DE LOIRE (RESTAURATION QUAIS) 2015-2020	0,00	<b>250 000,00</b>
AP	2015	15706	31/12/2020	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	0,00	<b>50 000,00</b>
AP	2015	18213	31/12/2020	CG18 CHEMINEMENTS PIETONS BASE DE LOISIRS DE GOULE	0,00	<b>100 000,00</b>
AE	2015	15765	31/12/2020	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	0,00	<b>250 000,00</b>

Une autorisation de programme de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 250 000 € sont ouvertes pour assurer le financement des projets valorisant les grands itinéraires de randonnée le long des corridors de vallées et promouvoir d'autres types d'itinérances douces soutenus au titre du Plan Loire (Contrat de Plan Interrégional Loire, **CPIER 2015-2020**).

Afin de mettre en œuvre l'opération « Aménagement des cheminements piétons de la base de loisirs de Goule » au titre de la **convention 2015-2020 Région/Département du Cher**, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 100 000 €

Le dispositif de soutien à la Batellerie traditionnelle est désormais géré par la Direction du Tourisme : il convient donc de créer, au titre du Plan Loire, une autorisation de programme « Batellerie de Loire » d'un montant de 250 000 €

# **ECONOMIE INNOVATION**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	450 000,00	3 000 000,00
Autorisations d'engagement	1 325 000,00	1 100 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ECONOMIE INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	23 580 000,00	0,00	8 274 189,00	0,00
FONCTIONNEMENT	19 500 700,00	655 000,00	1 338,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Création et reprise d'entreprises  
artisanales**

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CREATION ET REPRISES D'ENTREPRISES ARTISANALES	INVESTISSEMENT	2 740 000,00	0,00	2 750 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	315 000,00	340 000,00	0,00	0,00

Les 5 couveuses d'entreprises et les 5 boutiques de Gestion de la région Centre-Val de Loire, sont des structures fragiles car dépendantes d'importants financements de fonds européens. L'absence de financements européens en 2014 du fait du démarrage tardif de la nouvelle programmation 2014-2020 fragilise ces associations qui se trouvent actuellement confrontées à une situation difficile. Une aide exceptionnelle de la Région devrait par conséquent leur permettre de passer ce cap.

**Programme : Economie sociale et solidaire**

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2015	3706		GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	150 000,00	100 000,00

Afin de permettre la programmation de l'ensemble des dossiers 2015 sur le dispositif **Groupement d'employeurs / Coopérative d'Activités et d'Emplois**, il est proposé d'abonder de 100 000 € l'autorisation d'engagement 2015-3706.

## Programme : CAP'Asso

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AE	2015	0584		CAP ASSO	10 000 000,00	1 000 000,00

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
CAP'ASSO	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	9 227 700,00	315 000,00	0,00	0,00

Afin de répondre aux besoins estimés par le dispositif **CAP'Asso** pour 2015 et aux besoins de paiement des dossiers engagés, il est proposé d'abonder d'1 M€ l'autorisation d'engagement afférente et de 0,315 M€ les crédits de paiement.

## Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

### Tableaux budgétaires

Les crédits de paiement

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	4000		CAP CREATION REPRISE CENTRE	1 000 000,00	500 000,00

Compte tenu des projets de création et de reprise en cours d'instruction au titre du **CAP Création/Reprise**, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme afférente de 0,5 M€.

## Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	28219	31/12/2020	CG 28 FONDS D'INTERVENTION POUR L'EMERGENCE DE PROJETS	0,00	450 000,00
AE	2015	15650	31/12/2020	CPER V5 ARACT	0,00	1 200 000,00
AE	2015	18217	31/12/2020	CG18 ANIMATION CLUSTER AGHIR VIERZON	0,00	125 000,00
AP	2015	4001		CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 000 000,00	2 500 000,00

L'appel à projets « **Usine du Futur** » ainsi que le nombre important de dossiers **CAP Développement** génèrent un besoin d'augmentation de l'autorisation de programme de 2,5 M€.

Une autorisation d'engagement de 125 000 € est ouverte dans le cadre de la **convention 2015-2020 Région/Département du Cher** afin d'accompagner l'évolution du champ d'action d'AGHIR de Vierzon en renforçant les synergies autour de ce projet notamment en impliquant plus le réseau des établissements spécialisés.

Une autorisation de programme de 450 000 € est ouverte dans le cadre de la **convention 2015-2020 Région/Département d'Eure-et-Loir** afin de constituer un fonds d'intervention pour soutenir l'émergence de projet en lien avec la nouvelle économie (numérique). Ce fonds sera mobilisé pour apporter une aide aux investissements, aux premiers équipements et au fonctionnement pour des projets portés par des entreprises, les filières, les associations et les collectivités locales dans ce domaine.

Dans le cadre du volet Emploi du **CPER 2015-2020**, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 1,2 M€ pour le soutien aux actions mises en œuvre par l'Association Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (**ARACT Centre**).

### Programme : CAP Filières

#### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	11 820 000,00	<b>-400 000,00</b>
AP	2014	1266		CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (INVEST)	700 000,00	<b>400 000,00</b>

Afin de permettre la programmation de l'ensemble des dossiers 2015 sur le programme expérimentation des **CAP Filières** (dont le programme Herbes et Fourrages, qui mobilisera du FEADER et qui couvre deux années), il convient d'abonder l'autorisation de programme 2014-1266 « CAP Filières – Expérimentation » d'un montant de 400 000 €. Par conséquent, l'autorisation de programme 2014-1265 « CAP Filières – Matériel » est diminuée de 400 000 €.

**EUROPE**

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

AP / AE CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 600 00,00	-2 600 000,00
Autorisations d'engagement	47 058 217,00	-42 058 217 ,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	29 231 000,00	23 428 900,00	29 231 000,00	23 478 900,00
FONCTIONNEMENT	19 250 220,00	12 915 900,00	27 567 000,00	12 665 900,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Programmation 2007-2013 (PCE)

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)	INVESTISSEMENT	16 350 000,00	1 380 000,00	16 350 000,00	1 380 000,00
	FONCTIONNEMENT	7 250 000,00	150 000,00	7 250 000,00	150 000,00

Les prévisions des différents services instructeurs aboutissent à des demandes de crédits de paiements supérieures à ce qui avait été indiqué au BP :

- **1,380 M€ pour le FEDER** correspondant principalement à des besoins supplémentaires sur les mesures 14 (environnement des entreprises), 16 (aides directes aux entreprises) et 17 (Efficacité Energétique).
- **0,150 M€ pour le FSE** sur les mesures 112 (gestion préventive RH) et 131 (accompagnement des créateurs/repreneurs d'activités).

L'objectif poursuivi est de pouvoir répondre aux engagements financiers et de s'assurer de ne pas être en manque de crédits de paiement. Par ailleurs, le mécanisme de remboursement auprès de l'Etat permet de maintenir l'équilibre entre dépenses et recettes.

Les crédits de paiement doivent permettre de justifier 92 % de la maquette FEDER et 94 % de la maquette FSE.

## Programme : Programmation 2014-2020 (PCE)

### Tableaux budgétaires

AP/AE créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	9029	31/12/2021	POILOIRE PI6C 07 - TOURISME ITINERANCES RANDONNEES	0,00	100 000,00
AP	2015	9030	31/12/2021	POILOIRE PI6D 10 - BIODIVERSITE INTERACTIONS	0,00	500 000,00
AP	2015	9031	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	0,00	2 000 000,00
AE	2015	9079	31/12/2021	POCVL PI2C 14 - APPLICATIONS ET USAGES TIC EDUCATION	0,00	2 500 000,00
AE	2015	9080	31/12/2021	POCVL PI2C 15 - APPLICATIONS ET USAGES TIC ADMINISTRATION	0,00	610 000,00
AE	2015	9081	31/12/2021	POCVL PI2C 16 - APPLICATIONS ET USAGES TIC TIERS LIEUX	0,00	1 000 000,00
AE	2015	9082	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 29 FORM. PROF. CREATION REPRISE	0,00	3 500 000,00
AE	2015	9083	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 30 FORM. PROF. METIERS	0,00	27 948 217,00
AE	2015	9084	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 31 FORM. PROF. ILLETTRISME	0,00	2 400 000,00
AE	2015	9085	31/12/2021	POILOIRE PI6C 07 - TOURISME ITINERANCES RANDONNEES	0,00	100 000,00
AE	2015	9086	31/12/2021	POILOIRE PI6D 10 - BIODIVERSITE INTERACTIONS	0,00	3 000 000,00
AE	2015	9087	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	0,00	500 000,00
AE	2015	9105	31/12/2021	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIM. FOR. - REGION BENEF.	0,00	500 000,00
AE	2015	9051		POCVL PI2C 13 - APPLICATIONS ET USAGES TIC SANTE	6 610 000,00	-4 110 000,00
AE	2015	9056		POCVL PI4A 17 - ENR - ANIMATION FORMATION	909 840,00	-500 000,00
AE	2015	9061		POCVL PI Ciii3 32 FORM. PROF. INNOVATION	34 408 217,00	-33 848 217,00
AE	2015	9069		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOURUTES	300 000,00	-100 000,00
AE	2015	9071		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	6 000 000,00	-3 000 000,00
AE	2015	9073		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	1 000 000,00	-500 000,00
AP	2015	9020		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOURUTES	3 800 000,00	-100 000,00
AP	2015	9022		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	1 000 000,00	-500 000,00
AP	2015	9024		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	4 000 000,00	-2 000 000,00

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	INVESTISSEMENT	12 855 500,00	21 948 900,00	12 855 500,00	21 948 900,00
	FONCTIONNEMENT	11 368 000,00	12 265 900,00	11 368 000,00	12 265 900,00

Pour les programmes opérationnels Centre-Val de Loire (FEDER/FSE) et Interrégional Loire (FEDER).

Afin de faciliter le suivi et le pilotage des Programmes opérationnels, il convient d'assurer une cohérence entre les documents budgétaires, les documents opérationnels et le paramétrage des différents systèmes d'information. Dans cette optique, il est proposé :  
 d'une part de procéder au renommage de l'ensemble des enveloppes en insérant le numéro du type d'action ;  
 d'autre part, la création de plusieurs Autorisations d'Engagement et de Programme permettant d'assurer un suivi au niveau de la typologie d'actions (3 enveloppes pour les TIC, 3 pour la formation professionnelle, une pour l'efficacité énergétique et 3 pour le Programme Loire) ;

### **Pour le Programme de Développement Rural (FEADER) :**

L'instruction du 15 février 2015 du Ministère des Finances précise que le budget de la Région doit intégrer les opérations des comptes relatifs au FEADER qui doivent être transmis par le prestataire (l'Agence de Services et de Paiement). Le budget intègre une ligne budgétaire en investissement (21,9 M€) et en fonctionnement (12,2 M€) équilibrées en dépenses et en recette

Le PDR FEADER est en cours de négociation avec la Commission européenne (Direction générale en charge de l'Agriculture).

En décembre 2015, la Commission a transmis ses remarques et observations sur la première version du PDR envoyée par la Région Centre-Val de Loire. Au 1er mai 2015, les réponses aux remarques relatives aux différentes mesures du PDR ont toutes été renvoyées à Bruxelles ; fin mai, l'ensemble des réponses seront apportées, notamment celles relatives aux sections générales (diagnostic AFOM, indicateurs...).

Sur la base de ces éléments, une négociation bilatérale sera engagée courant juin avec les services de la Commission afin d'identifier et de lever les derniers points de blocage. Au terme de ce nouveau dialogue, la Commission devrait donner son accord de principe pour un dépôt officiel du PDR dans le courant de l'été et proposer une validation formelle du PDR à l'automne.

## Programme : Assistance technique

### Tableaux budgétaires

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2015	1519	31/12/2020	ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER CENTRE	0,00	1 000 000,00
AE	2015	1520	31/12/2020	ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER CENTRE	0,00	5 000 000,00

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
ASSISTANCE TECHNIQUE	INVESTISSEMENT	25 500,00	100 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	378 100,00	500 000,00	0,00	0,00

Il est proposé sur la partie "Intégration de la dimension européenne", au titre de l'assistance technique FEADER, la création d'une Autorisation d'Engagement (AE) et d'une Autorisation de Programme (AP) :

- AE Assistance Technique FEADER de 5 M€ avec 0,500 M€ de crédits de paiement 2015. Celle-ci concernera notamment le Réseau Rural Régional et de la communication.
- AP Assistance Technique FEADER de 1 M € avec 0,100 M€ de CP 2015

### Programme : Programmation 2014-2020 (RBF)

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
<b>PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00	0,00	25 500,00	150 000,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	2 849 000,00	250 000,00

Il est proposé, sur la partie Région bénéficiaire finale d'inscrire, au titre de l'assistance technique FEADER, des crédits de paiement en fonctionnement à hauteur de 0,250 M€ et 0,050 M€ en investissement.

De plus, la Région va solliciter une contribution des fonds européens représentant 50% des dépenses liées au portail subventions, soit 0,100 M€. Ces dépenses sont inscrites dans les moyens généraux de l'administration.

## ***B – Moyens Généraux***

**DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET**  
**MOYENS GENERAUX**

**CREDITS DE PAIEMENT**

TOTAL MOYENS GENERAUX	DEPENSES		RECETTES	
	BP	BS	BP	BS
INVESTISSEMENT	201 584 400,00	430 000,00	275 322 400,00	13 140 000,00
FONCTIONNEMENT	160 676 107,00	1 083 000,00	852 191 483,00	4 081 612,00

**DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION**

**CREDITS DE PAIEMENT**

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	2 249 400,00	430 000,00	20 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	14 656 700,00	-20 000,00	90 000,00	60 000,00

**DETAIL PAR PROGRAMME**

**Programme : Bâtiments**

**Tableaux budgétaires**

*Les crédits de paiement*

BATIMENTS		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
	INVESTISSEMENT	215 000,00	0,00	20 000,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	3 340 400,00	0,00	90 000,00	60 000,00

Les titres de recettes liées à la convention de fonctionnement de l'antenne interrégionale de Bruxelles, signée avec les Régions Auvergne et Limousin, correspondant à la période 2014/2015, seront émis en 2015. En ce sens, il est proposé d'inscrire une recette complémentaire de 60 000 € (45 000 € pour le loyer et 15 000 € pour les frais de fonctionnement).

**Programme : Systèmes d'information**

**Tableaux budgétaires**

*AP/AE créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	3 582 000,00	<b>360 000,00</b>

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
SYSTEMES D'INFORMATION	INVESTISSEMENT	1 500 500,00	360 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	2 236 200,00	0,00	0,00	0,00

Inscrite au programme « Optimisation », la mise en œuvre d'un « Portail Subventions » vise à simplifier la gestion des subventions régionales et européennes pour les usagers. Les bénéficiaires des subventions (entreprises, associations, etc.) pourront déposer leurs demandes de subvention sur un portail internet et suivront en ligne l'évolution du traitement de leurs dossiers. A terme, ce portail articulera les demandes portant sur les politiques régionales, les fonds européens et le CPER.

La dématérialisation des échanges avec les porteurs de projet et les bénéficiaires des subventions régionales et européennes nécessite l'acquisition et la mise en œuvre de systèmes d'information complexes, notamment dans le cadre de l'interopérabilité avec le système d'information de l'état de gestion des fonds européens SYNERGIE.

Dans ce cadre, il est demandé d'augmenter l'autorisation de programme "Plan Directeur des Systèmes d'Information 2012-2015" de 360 000 €, ce qui la portera à un montant global de 3 942 000 €.

De plus, des crédits de paiement supplémentaires sont nécessaires pour les opérations suivantes :

- 150 000 € TTC pour l'acquisition des modules applicatifs et des interfaces logicielles
- 100 000 € TTC pour les prestations de mise en œuvre (installation, paramétrage...)
- 110 000 € TTC pour la chefferie de projet.

La Région va solliciter une contribution des fonds européens représentant 50% des dépenses de ce projet. En ce sens, il est proposé l'inscription d'une recette à hauteur de 100 000 € au budget EUROPE.

### Programme : Frais d'administration

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FRAIS D'ADMINISTRATION	INVESTISSEMENT	101 000,00	70 000,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 835 800,00	-20 000,00	0,00	0,00

La poursuite du projet gestion électronique des documents (GED) nécessite un réajustement de crédit de 50 000 €.

Un transfert de crédit de fonctionnement en investissement d'un montant de 20 000 € permettra l'acquisition d'un fond de données cartographique pour ICARE (Intranet Cartographique Régional)

## DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	INVESTISSEMENT	199 335 000,00	0,00	275 302 400,00	13 140 000,00
	FONCTIONNEMENT	19 108 407,00	300 000,00	847 899 483,00	4 021 612,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Fiscalité directe

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FISCALITE DIRECTE	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	174 509 678,00	1 572 506,00

Sur la base de la dernière notification fiscale adressée par l'Etat à la Région Centre-Val de Loire, les produits de **la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** et **des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** nécessitent un ajustement.

Le produit définitif de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est supérieur à l'ensemble des anticipations communiquées depuis août 2014, et conséquemment, au montant inscrit au BP 2015. Hors péréquation, le produit de la CVAE s'élève à 145,8 M€. Cependant, et pour la première fois depuis la mise en œuvre du mécanisme de péréquation des ressources post taxe professionnelle (TP), la Région Centre-Val de Loire devient contributrice au fonds de péréquation pour un montant estimé de 1,4 M€. Pour mémoire, le mécanisme de péréquation des ressources post-TP consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources de la CVAE, des IFER, de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Sur la période 2011-2015, le produit de ces ressources a progressé plus rapidement en Région Centre-Val de Loire (+ 6,82 %) que dans l'ensemble des autres régions (+ 6,15 %).

En définitive, **compte tenu de la contribution de la Région Centre-Val de Loire au titre du fonds de péréquation des ressources post-TP, le produit de la CVAE ne progresse que de 2,1 M€** par rapport au montant inscrit au BP (soit 144,4 M€).

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux est inférieur aux prévisions inscrites au BP 2015 (31,7 M€ contre 32,2 M€, soit - 0,55 M€). En effet, celui-ci repose sur des données définitives au titre de l'exercice 2014 qui n'étaient pas encore connues au moment de l'élaboration du budget primitif ainsi que sur une inflation prévisionnelle égale à 0,9 % conformément à la loi de finances initiale (LFI) pour 2015 en ce qui concerne l'IFER « matériel roulant ». Les prévisions du budget primitif reposaient sur une inflation prévisionnelle égale à + 1,5 % conformément aux prévisions contenues dans le programme de stabilité 2017-2020.

## Programme : Fiscalité indirecte

### Tableaux budgétaires

#### *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
FISCALITE INDIRECTE	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	240 419 180,00	15 299 750,00

Après avoir été redéfinis par l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2014, les contours de **la compensation financière versée par l'Etat aux Régions au titre du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis** ont été modifiés par l'article 29 de la LFI pour 2015. La compensation versée par l'Etat, antérieurement sous la forme exclusive d'une dotation, est désormais composée d'une quotité du produit de la TICPE. Cette modification, associée aux dernières modifications de la nomenclature comptable applicable aux Régions, conduit à inscrire une partie de la compensation financière de l'Etat en fiscalité indirecte. **Cette mesure est sans incidence financière.** Conformément à l'article 29 de la LFI pour 2015, la part du produit TICPE est estimée à 11,29 M€. Quant à la part résiduelle de la compensation financière de l'Etat, versée sous forme de dotation, elle s'élève à 1,69 M€ (soit un total de 12,99 M€ conformément au BP).

La Région Centre-Val de Loire entend par ailleurs **inscrire au budget régional les dépenses et les recettes associées à la nouvelle aide aux employeurs d'apprentis prévue par l'article 123 de la LFI pour 2015**. En faveur du recrutement d'apprentis, cette aide d'un montant minimum de 1 000 € est versée par les Régions pour les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015. Sur la base d'une compensation financière de l'Etat égale à 1 000 € par contrat, le dispositif a été estimé en dépenses comme en recettes à 4 M€.

## Programme : Participation, dotations Etats

### Tableaux budgétaires

#### *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	35 582 400,00	0,00
	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	432 970 625,00	-12 850 644,00

Sur la base des dernières informations communiquées par l'Etat, le produit de plusieurs dotations et compensations de l'Etat nécessite des ajustements.

Avec la mise en œuvre de la redevance gare prévue par le décret n° 2012-70 du 20 janvier 2012 relatif aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire, le droit à compensation provisionnel au titre de la redevance gare a été ajusté en loi de finances rectificative (LFR) pour 2014. Pour la Région Centre-Val de Loire, cet ajustement portant sur le montant de **la dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle** était négatif (- 0,7 M€ au titre de l'exercice 2014). De la même manière, la LFI pour 2015 a consolidé de manière pérenne le droit à compensation provisionnel des Régions, entraînant *de facto* une nouvelle diminution égale à 0,7 M€ par rapport au montant anticipé au titre des redevances quai et gare dans

le BP 2015. En conséquence, le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle est porté de 23,69 M€ à 22,28 M€ (soit - 1,41 M€).

De plus, il est proposé d'inscrire une recette de 612 835 € dont 400 000 € au titre du 2<sup>nd</sup> semestre 2015 dans le cadre du transfert de personnel de l'Etat pour la gestion des fonds européens (inscription de la contrepartie en dépenses dans les ressources humaines).

Le produit de **la dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)** est inférieur au montant inscrit au BP 2015. L'article 23 de la LFI pour 2015 prévoit la minoration des allocations compensatrices versées aux collectivités territoriales afin de financer la progression des dotations de péréquation des communes (DSU, DSR, DNP) ainsi que l'effort de péréquation pour compenser la perte de DGF pour les communes les plus pauvres. En définitive, le produit de la DTCE-FDL est égal à 6,8 M€ (soit - 0,750 M€).

S'agissant de **la compensation financière versée par l'Etat au titre du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis**, seule la compensation versée sous la forme d'une dotation (soit 1,69 M€) figure désormais parmi les dotations, participations et compensations de l'Etat inscrites dans le budget régional, la part du produit TICPE pour un montant estimé de 11,29 M€ figurant parmi les ressources de la fiscalité indirecte conformément aux lois de finances initiales pour 2014 et 2015.

### Programme : Dette

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
DETTE	INVESTISSEMENT	199 335 000,00	0,00	237 300 000,00	13 000 000,00
	FONCTIONNEMENT	15 376 000,00	0,00	0,00	0,00

La Région Centre-Val de Loire entend faire valoir ses droits au titre du dispositif annoncé par le Premier Ministre consistant en un préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Ce préfinancement du FCTVA 2016, correspondant aux dépenses éligibles réalisées au cours de l'exercice 2015, est estimé à 13 M€.

### Programme : Autres mouvements budgétaires

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	2 420 000,00	140 000,00
	FONCTIONNEMENT	3 732 407,00	300 000,00	0,00	0,00

## LES MOUVEMENTS REELS

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, etc.

En recette, des cessions de titres dans le portefeuille du fonds d'investissement Sofimac Croissance 2 en 2014, dont la Région Centre-Val de Loire est souscripteur, vont être réalisées.

Dans ce cadre, la société de gestion a décidé de procéder à une distribution d'avoirs entre les souscripteurs du Fonds. La part de remboursement de la Région est estimée à 140 000 €.

En dépense, en raison du contexte économique et des dossiers en stock, il est proposé d'abonder la ligne budgétaire relative aux admissions en non-valeur et créances éteintes de 300 000 €, et ainsi la ramener à hauteur des crédits votés au budget primitif 2014.

## DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
RESSOURCES HUMAINES	FONCTIONNEMENT	122 551 000,00	803 000,00	4 202 000,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Masse salariale

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
MASSE SALARIALE	FONCTIONNEMENT	116 736 000,00	400 000,00	3 500 000,00	0,00

Par délibération DAP n° 14.04.02.BIS en date du 16 octobre 2014, la Région a décidé d'adopter le transfert de 26 postes au titre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER et FSE).

La première vague de transferts au titre de 2014-2015 a porté sur 22 postes. Le coût de ces transferts s'établit à 400 000 €, en dépenses et en recettes, compte tenu des compensations attendues de l'Etat. Il est proposé d'inscrire ces crédits supplémentaires.

#### Programme : Autres dépenses de personnel

#### Tableaux budgétaires

*Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	BS	BP	BS
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	5 815 000,00	403 000,00	702 000,00	0,00

Un nouveau contrat d'assurance Risques statutaires a été conclu par la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sur la base d'un taux plus performant que celui du précédent contrat. La compagnie d'assurance qui s'était engagée à maintenir ce taux bas pendant une durée de 2 ans, a demandé sa revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les négociations ayant eu lieu en fin d'année, il n'a pas été possible d'inscrire la dépense supplémentaire de 253 000 € au BP. Il est donc demandé de l'inscrire dans le cadre du BS.

Par délibération CPR n° 15.01.01.16 en date du 23 janvier 2015, la Région a décidé d'attribuer au COS une subvention de fonctionnement pour 2015 de 900 000 €. Les crédits inscrits au BP 2015 au titre de cette subvention annuelle s'élevaient à 750 000 €. Il y a donc lieu d'abonder ces crédits de 150 000 € supplémentaires.

***C – Dispositions diverses***

## Remises gracieuses

Trois remises gracieuses, transmises par l'intermédiaire de l'ASP pour un montant total de 2 159,44 €, sont accordées à :

- Madame BRILLAUD Marine pour un montant de 365,00 €,
- Madame LAMOTTE Sarah pour un montant de 360,00 €
- Monsieur BIGAUD Fabien pour un montant de 1 434,44 €.

## Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 878 855,24 €.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 17 282,85 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
BOUREAU ALAIN	3 RUE DE BLOIS 37530 LIMERAY	2773/2014 = 0,04 €	REVENU INSAISSABLE	FREMA	0,04 €
BROUILLON GUILLAUME	22 RUE DES BORDES 41120 CHAILLES	930/2014 = 0,01 € 3108/2014 = 0,01 € 5093/2014 = 0,01 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	0,03 €
BRUNO ISABELLE	16 RUE GERHARDT 37300 JOUE-LES-TOURS	2758/2011 = 278,00 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	278,00 €
COLAS OCEANE	28 RUE DE CROWBOROUG APPT 325 45200 MONTARGIS	2067/2012 = 554,56 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	554,56 €
DUCHAUSSOY LAURA	222 RUE JEAN MARTIN CHAMBON 45270 LADON	9101/2012 = 231,01 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	231,01 €
DUVOUX CHRISTELLE	9 IMPASSE DES 4 VENTS APPT 415 41800 MONTOIRE SUR LE LOIRE	5031/2011 = 369,82 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	369,82 €
HABERT CONSTRUCTION	LIEU-DIT MONTAUBAN 28220 SAINT-HILAIRE-DE- YERRE	5911/2012 = 750,00 € 8027/2012 = 750,00 € 8983/2012 = 13 500,00 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	15 000,00 €
HAUTIN SYLVIE	159 RUE DES VALLEES 45270 LADON	8845/2013 = 308,61 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	308,61 €
JATHIERES BARBARA	1 AVENUE DE LA BRETAGNE 28300 MAINVILLIERS	4592/2012 = 30,00 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	30,00 €
JULIEN BRUNO	26 AVENUE DE LA COMMANDERIE 41200 VILLEFRANCHE-SUR- CHER	5896/2013 = 200,00 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	200,00 €
SABBY EVELYNE	14 RUE DU BERRY 58200 COSNE-SUR-LOIRE	2667/2014 = 310,78 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	310,78 €
					<b>17 282,85 €</b>

Les créances éteintes s'élèvent à 861 572.39 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
AATP	140 ROUTE DE VALENCAY 36600 LA VERNELLE	2411/2007 = 400,00 € 4320/2007 = 400,00 € 6512/2007 = 400,00 € 810/2008 = 400,00 € 2974/2008 = 400,00 € 5131/2008 = 400,00 € 7455/2008 = 400,00 € 1237/2009 = 400,00 € 3054/2009 = 400,00 € 12686/2009 = 400,00 € 15412/2009 = 400,00 € 1115/2010 = 400,00 € 3258/2010 = 400,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 200,00 €
ALZURIA FRANCOIS	18 RUE DE LA RIVIERE 36300 CONCREMIERS	2638/2010 = 8 500,00 € 2640/2010 = 8 500,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	17 000,00 €
ART CADRE	ZAC LES FOSSETTES 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	6739/2011 = 250,00 € 178/2012 = 250,00 € 2365/2012 = 250,00 € 2832/2012 = 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	1 500,00 €
ART ET MEUBLES DE France	ZI RICHELIEU ROUTE DE CHINON 37120 RICHELIEU	167/2009 = 3 004,31 € 2234/2009 = 5 858,28 € 2941/2009 = 42 788,36 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PPR	51 650,95 €
BEL TI MOUN	1 RUE DES TEMPLIERS 41170 SAINT AGIL	13463/2009 = 750,00 € 16143/2009 = 750,00 € 1788/2010 = 750,00 € 3980/2010 = 750,00 € 6435/2010 = 750,00 € 8757/2010 = 750,00 € 1754/2011 = 750,00 € 3975/2011 = 750,00 € 6064/2011 = 750,00 € 8454/2011 = 750,00 € 2059/2012 = 750,00 € 3979/2012 = 750,00 € 6267/2012 = 750,00 € 8594/2012 = 750,00 € 8942/2012 = 4 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
BETON REVE	26 ROUTE DE COMPOSTELLE 37500 CANDES SAINT MARTIN	463/2013 = 412,50 € 2613/2013 = 7 837,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 250,00 €

CADYCK FOURNIER SYLVIE	10 RUE DU VIEUX PUIITS 45560 SAINT-DENIS-EN-VAL	6534/2011 = 2 358,00 € 5843/2011 = 589,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FREMA	2 947,50 €
CARACOL	31 RUE NATIONALE 37380 MONNAIE	1280/2012 = 10 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
CHEVREAU FRANCK	3 RUE DU COMMERCE 37310 COURCAY	5843/2007 = 3 000,00 € 4400/2007 = 150,00 € 5844/2007 = 2 700,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 850,00 €
COTE DEMEURE	ZONE INDUSTRIELLE 8 RUE DU GUE ROGER 37120 RICHELIEU	3153/2008 = 312,50 € 5295/2008 = 312,50 € 6338/2008 = 3 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	4 375,00 €
CWA BERNIER	3 BIS RUE DE PITHIVIERS 45300 ASCOUX	2604/2013 = 12 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 750,00 €
DERRIERE LES FAGOTS	LE MEE 37380 NEUILLE-LE-LIERRE	4253/2012 = 500,00 € 6536/2012 = 500,00 € 6806/2012 = 9 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	10 000,00 €
DOS SANTOS - TYLCZAK	104 AVENUE ARNAUD DE VOGUE 18000 BOURGES	8945/2012 = 10 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	10 000,00 €
DUO GUSTO	LE GRAND BERCHENAY ZAE EVEN PARC 37320 ESVRES	6807/2012 = 15 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	15 000,00 €
DURAND IMPRESSION	9 RUE DU MARECHAL LECLERC 28600 LUISANT	6024/2012 = 155,01 € 6590/2012 = 6 138,63 € 8377/2012 = 124,32 € 8926/2012 = 6 169,32 € 8987/2012 = 18 683,72 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PPR	31 281,00 €
EASY TOP TRANSCRIPTION	6 RUE MAURIC ROY 18000 BOURGES	502/2012 = 1 500,00 € 2708/2012 = 1 500,00 € 4605/2012 = 19 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	22 500,00 €
EKOENERGY	120 BIS RUE DU PUIITS ROND 45750 SAINT-PRYVE-SAINT- MESMIN	2114/2011 = 12 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	12 750,00 €
ENTREPRISE GOJON	10 RUE ABEL POULIN 41700 CONTRES	8840/2010 = 250,00 € 1835/2011 = 250,00 € 2080/2011 = 4 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 500,00 €
ETS GAUVILLE	ROUTE DE GRON	2598/2010 = 14 850,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	14 850,00 €
EUROPEAN SLEEVE	TECHNOPARC BAT 1 - EDIS 41300 SALBRIS	8983/2010 = 575,00 € 1981/2011 = 575,00 € 4206/2011 = 575,00 € 6333/2011 = 575,00 € 7038/2011 = 9 200,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	11 500,00 €

EV RAD ERIC	16 PLACE SAINT-GEORGES 18210 BANNÉGON	7107/2013 = 250,00 € 445/2014 = 250,00 € 2471/2014 = 250,00 € 4608/2014 = 250,00 € 6439/2014 = 250,00 € 6518/2014 = 3 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	5 000,00 €
FINANCIERE TES	22 RUE DE LA LIBERATION 45340 JURANVILLE	4494/2010 = 666,70 € 4423/2011 = 4 000,00 € 6509/2011 = 56 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	60 666,70 €
FULLPRINT	41 RUE DU MURIER 37540 SAINT-CYR-SUR- LOIRE	8751/2012 = 750,00€ 1215/2013 = 10 500,00	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 250,00 €
GAMIOTEA EVELYNE	8 PLACE DE L'EGLISE 36150 LINIEZ	3722/2006 = 381,00 € 5168/2008 = 381,00 € 7491/2008 = 381,00 € 1270/2009 = 381,00 € 3086/2009 = 381,00 € 12708/2009 = 381,00 € 15434/2009 = 381,00 € 492/2010 = 7 620,00 € 495/2010 = 1 524,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	11 811,00 €
GARAGE LEPRONT	LA MAISON ROUGE RN 151 36800 CHASSENEUIL	7069/2011 = 6 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 500,00 €
GARAGE SOLOGNE 45	RD 951 257 ROUTE DE SULLY-SUR- LOIRE 45600 GUILLY	1174/2013 = 750,00 € 3224/2013 = 750,00 € 5579/2013 = 750,00 € 6636/2013 = 12 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
GODARD KARINE	7 PASSAGE DES POETES APPARTEMENT 58 28000 CHARTRES	9282/2010 = 388,52 €	CLOTURE RETABLISSEMENT PERSONNEL POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	REMBOURSEMENT SALAIRE	388,52 €
GUERY NICOLAS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE 37380 REUGNY	6001/2012 = 5 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	5 000,00 €
GUILLEMIN SEBASTIEN	3 IMPASSE DES HERMITES 37530 NAZELLES-NEGRON	8222/2012 = 3 200,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	3 200,00 €
GUILLOT MICHEL	4 ROUTE DU MOULIN NEUF 36200 LE MENOUX	8892/2010 = 275,00 € 1887/2011 = 275,00 € 3422/2011 = 4 950,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 500,00 €

HERON TECHNOLOGIES	16 RUE LEONARD DE VINCI CENTRE D'INNOVATION 45074 ORLEANS CEDEX 2	3162/2010 = 2 241,50 € 5755/2010 = 2 241,50 € 1093/2011 = 2 241,50 € 3354/2011 = 2 241,50 € 5638/2011 = 2 241,50 € 7820/2011 = 2 241,50 € 1227/2012 = 2 241,50 € 3528/2012 = 2 241,50 € 5948/2012 = 2 241,50 € 8080/2012 = 2 241,50 € 528/2013 = 17 932,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	40 347,00 €
IDJP	20 RUE DE LA PIE 28000 CHARTRES	6727/2011 = 890,00 € 532/2012 = 2 670,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 560,00 €
LA TABLE D'ARMELLE	8 PLACE DE LA MAIRIE 41250 BRACIEUX	7613/2013 = 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	750,00 €
LE BONHEUR EST DANS LE PRE	6 PLACE CHARLES BIDAULT 37150 BLERE	4956/2012 = 750,00 € 7182/2012 = 750,00 € 8219/2012 = 8 250,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 750,00 €
LE FOURNIL D'HARRY	101 RUE PIERRE BROSSOLETTE 36100 ISSOUDUN	5052/2012 = 750,00 € 7276/2012 = 750,00 € 410/2013 = 500,00 € 2437/2013 = 500,00 € 3324/2013 = 11 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	14 250,00 €
LITZLER SEBASTIEN	32 RUE DE LA POSTE 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	2176/2011 = 325,00 € 4466/2011 = 325,00 € 6616/2011 = 325,00 € 56/2012 = 325,00 € 2236/2012 = 325,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 625,00 €
MAPELCO INTERNATIONAL	2 RUE PAUL DE BEAUVILLIERS 36500 BUZANCAIS	1646/2005 = 3 048,98 € 2508/2005 = 12 195,92 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PARI	15 244,90 €
MECA YANN	16 ROUTE DE LA CHATRE 18370 CHATEAUMEILLANT	13464/2009 = 450,00 € 16144/2009 = 450,00 € 1789/2010 = 450,00 € 2029/2010 = 7 650,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 000,00 €
MORICE CHRISTIAN	2 PLACE DE L'EGLISE 28160 DANGEAU	6284/2010 = 750,00 € 8611/2010 = 750,00 € 1608/2011 = 750,00 € 3831/2011 = 750,00 € 5653/2011 = 4 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	7 500,00 €

NATURE ET CONFORT VAL DE CREUSE	ZA DES VARENNES 36200 SAINT-MARCEL	13650/2009 = 1 500,00 € 16346/2009 = 1 500,00 € 4206/2010 = 1 500,00 € 6660/2010 = 1 500,00 € 6874/2010 = 30 000,00 € 6880/2010 = 21 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	57 000,00 €
NICOLAI France	22 RUE DES ECOLES 18370 PREVERANGES	2484/2013 = 457,50 € 4708/2013 = 457,50 € 6635/2013 = 8 235,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 150,00 €
ONPROJEK ENGINEERING	28 AVENUE PIERRE SEMARD 18100 VIERZON	505/2012 = 1 500,00 € 2711/2012 = 1 500,00 € 5103/2012 = 1 500,00 € 7345/2012 = 1 500,00 € 8986/2012 = 24 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	30 000,00 €
RETRAVAILLER REGION CENTRE	354 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45400 FLEURY-LES- AUBRAIS	OR 7/2012 = 241,67 € 3624/2012 = 8 116,88 € 3625/2012 = 1 060,00 € 3626/2012 = 494,67 € 3627/2012 = 896,35 € 3628/2012 = 1 163,29 € 3629/2012 = 493,15 € 3630/2012 = 1 972,60 € 4313/2012 = 3 410,16 € 4314/2012 = 1 032,51 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FORMATION PROFESSIONNELLE	18 881,28 €
SARL MACC 1	4 RUE DU 20EME CHASSEURS 41100 VENDOME	6632/2012 = 6 268,08 € 6633/2012 = 12 536,16 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	FORMATION PROFESSIONNELLE	18 804,24 €
SARL PETIT	RELAIS DE LA LOGE HAMEAU DE LA LOGE 41300 THEILLAY	336/2012 = 750,00 € 1241/2012 = 9 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 750,00 €
SARL PIHAN	LA PINOTIERE 28400 COUDRECEAU	8968/2011 = 15 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	15 000,00 €
SCI CLUNA PASCAL	18 RUE DE BORDEAUX LE GRAND PASSAGE 37000 TOURS	571/2008 = 653,57 € 2891/2009 = 653,57 € 12485/2009 = 653,57 € 15082/2009 = 653,57 € 950/2010 = 653,57 € 3156/2010 = 653,57 € 5749/2010 = 653,57 € 8041/2010 = 653,57 € 1088/2011 = 653,57 € 3350/2011 = 653,57 € 4957/2011 = 5 228,60 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FREMA	11 764,30 €
SCI LES GAUDINELLES	15 AVENUE EUGENE PELLETAN 94400 VITRY-SUR-SEINE	8796/2011 = 165 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	HEBERGEMENT TOURISTIQUE	165 000,00 €

THIRON AUTOMOBILES	RUE PHILIPPE LAMIRAULT 28480 THIRON-GARDAIS	2807/2012 = 15 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
VERNEAU SERGE	25 GRANDE RUE 37140 RESTIGNE	2547/2011 = 525,00 € 3425/2011 = 9 450,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 975,00 €
Y.Y.C.	9 RUE NATIONALE 41120 CELLETES	5492/2011 = 500,00 € 6535/2011 = 7 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 000,00 €
					<b>861 572,39 €</b>

### Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE

FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
931	2015	0577	CHEQUE FORMATION 2015	31/12/2016	31/12/2017
931	2012	0745	GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2013-2015	31/12/2015	31/12/2017
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938	2010	1568	MARCHE ROMORANTIN-VIERZON	31/12/2014	31/12/2015
938	2015	1410	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	31/12/2015	31/12/2016
908	2004	0901	BARREAU MASSY-VALENTON	31/12/2016	31/12/2020
ENVIRONNEMENT					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
937	2015	1960	ENERGETIS 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	1961	STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	1963	CPER 3 ENERGETIS COLLECTIVITES 2015-2020	31/12/2016	31/12/2020
937	2015	15250	CPER 3 - OUTILS FINANCIERS 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	15251	CPER 3 ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	15261	CPER AXE 3 MAISONS DE LOIRE (HORS INOND) 2015- 2020	31/12/2017	31/12/2020
907	2015	1964	STRUCTURATION DES FILIERES	31/12/2017	31/12/2020
907	2015	15200	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
907	2015	15201	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
907	2012	1330	AAP BIODIVERSITE 2012-2015	31/12/2014	31/12/2015
907	2014	14205	CEN TRANSITOIRE	31/12/2020	31/12/2015
907	2015	15209	CPER AXE 3 MAISONS DE LOIRE 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020

<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2008	1828	CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	31/12/2014	31/12/2015
905	2010	1462	CR AGGLO ORLEANS 3G	31/12/2014	31/12/2015
935	2015	1612	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - FONCT	31/12/2015	31/12/2018
905	2013	1715	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ARGENTON-SUR-CREUSE	31/12/2016	31/12/2018
905	2013	1719	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA FERTE--ST-AUBIN	31/12/2016	31/12/2018
905	2013	1717	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA CHATRE	31/12/2016	31/12/2018
905	2013	1716	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ROMORANTIN-LANTHENAY	31/12/2017	31/12/2018
905	2015	1611	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - INVEST	31/12/2015	31/12/2018
<b>EUROPE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
930	2014	1688	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	31/12/2015	31/12/2016
930	2014	1689	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
930	2014	1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
900	2011	0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
900	2011	1694	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
<b>ECONOMIE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909	2015	0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1789	AIDE A LA CREATION	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4000	CAP CREATION REPRISE CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4003	CAP FORMAITON CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1769	CAP ARTISANAT CREATION	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	0791	PLATES FORMES D'INITIATIVES LOCALES	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1260	SCOP	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	14600	CENTR'ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
939	2015	1761	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	31/12/2015	31/12/2016
939	2015	3706	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITE ET D'EMPLOI	31/12/2015	31/12/2016

## Annulations-clôtures des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
1998-0014	EXTENSIONS, MAITRISES D'OUVRAGE DELEGUEES	60 660 695,65	-290 530,69
2000-2075	PLAN ELEVAGE (CPER)	6 166 995,96	-493 073,95
2001-0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	76 002 262,15	-611 099,13
2003-0725	PROGRAMMES GYMNASES	7 650 000,00	-93 367,71
2005-0007	ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES	14 708 485,96	-616 269,76
2006-0007	ACQUISITION DE BIENS MEUBLES	15 264 656,67	-559 563,85
2007-0933	ETUDES PREALABLES A LA DECISION ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS	1 897 911,27	-146 534,87
2007-7703	GP - CAP FILIERE FONDS SUD ELEVAGE	301 700,00	-19,54
2008-0007	ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE BIENS MEUBLES	12 871 197,11	-1 042 400,51
2008-1100	PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	2 291 000,00	0,00
2008-36008	CG36 - AMENAGEMENT FONCIER	850 000,00	-13 373,86
2008-7106	GP - EDIFICES PATRIMONIAUX SAINT SATUR	166 700,00	0,00
2008-7307	VT - AGENCE EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU	600 000,00	-24 909,46
2009-0007	ACQUISITION RENOUVEL REP BIENS MEUBLES	16 500 000,00	-713 250,17
2009-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	78 547,00	-11 027,00
2010-0057	FRAR	30 000,00	-1 345,72
2010-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	80 000,00	-37 471,49
2010-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	-30 052,29
2010-36016	CG 36 - VOLET ENERGIE	2 535 200,00	0,00
2011-0012	AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	4 282 518,00	-18 680,43
2011-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	-19 197,94
2012-1107	RNR BOIS DES ROCHES 36 FONCTIONNEMENT	60 000,00	-60 000,00
2012-1115	RNR VALLEE DES CAILLES 28 FONCTIONNEMENT	60 000,00	-60 000,00
2012-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	-20 181,00
2012-2899	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	200 000,00	-200 000,00
2013-1146	RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	90 000,00	-90 000,00
2013-1147	RNR ETANG FOUCAULT - 36	63 000,00	-63 000,00
2013-1629	PROMOTION AGRICOLE	50 000,00	-45 510,72
2013-7124	GP - THEATRE DE BLOIS	20 000,00	-10 273,04
2014-1196	ETUDE LGV PARIS CLERMONT	7 000 000,00	-7 000 000,00
2014-1348	APPUI A LA STRUCTURATION DE L'OFFRE BATELLERIE TRADITIONNELLE	50 000,00	-50 000,00
2014-14000	VELODROME : MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	352 000,00	-352 000,00
2014-1582	CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA	3 000 000,00	-3 000 000,00
2015-0487	AIDES A L'EQUIPEMENT DES CLUBS D'ELITES	150 000,00	-150 000,00
2015-15302	TRACTION ELECTRIQUE PARIS CHARTRES LE MANS (ETUDE)	600 000,00	-600 000,00

## Modification de libellés des AP/AE

N° de programme	Ancien libellé	Nouveau libellé
AP 2013-1173	FONDS SUD: AEROPORT DE CHATEAUROUX	INV SUR PATRIMOINE REGIONAL
AP 2015-15100	MSP (ANNEE TRANSITOIRE)	CPER - 7 - MSP 2015-2020
AP 2015-15303	ACCESSIBILITE CHATEAUROUX VIERZON (ETUDES)	CPER - 1 - ACCESSIBILITE GARE VIERZON (2015-2020)
AP 2009-1078	ACCESSIBILITE DANS 25 GARES SUPPLEMENTAIRES	ACCESSIBILITE GARES
AE 2014-1685	PROJET EUROPE CITOYENS	PEDAGOGIQUE DE LA MEMOIRE / SAXE-ANHALT

## Modification des durées d'amortissement

Par délibération en date des 19 et 20 juin 2014 et conformément à la M71, le Conseil Régional réuni en Assemblée Plénière s'est prononcé sur des durées d'amortissements pour de nouvelles catégories d'immobilisations. Cependant, la durée des amortissements n'a pas été fixée pour toutes les catégories d'immobilisations mentionnées dans l'instruction budgétaire et comptable. Il convient donc d'actualiser les durées d'amortissements pour toutes les catégories d'immobilisations.

De plus, l'instruction n° NOR/INT/B/14/31225/J du 11 février 2015, relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020, a simplifié les modalités d'amortissements des subventions d'équipement versées.

Il convient désormais de prendre en compte ces modifications.

La technique de l'amortissement est obligatoire pour l'ensemble des biens et constitue une épargne pour la collectivité. En effet, elle permet de constater comptablement la dépréciation de la valeur d'un bien résultant de l'usage du temps, de l'évolution technologique et de donner une image fidèle du patrimoine. Cela se traduit par l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire en section de fonctionnement et par un titre d'ordre budgétaire en section d'investissement.

**Méthode de calcul de l'amortissement :**

L'amortissement et ce, conformément à l'instruction M71 peut être calculé selon deux méthodes : l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif.

L'amortissement linéaire est constant sur toute la durée d'utilisation du bien. Il est calculé à partir du prix d'acquisition du bien divisé par sa durée d'amortissement.

L'amortissement dégressif est calculé par application d'un coefficient multiplicateur à l'amortissement linéaire. Ce coefficient multiplicateur est fonction de la durée d'utilisation du bien. Ce mode de calcul permet d'amortir plus rapidement les biens au début de leur vie.

Par souci de simplification, il avait été retenu en 2005 la méthode de l'amortissement linéaire. Il vous est proposé de conserver ce mode de calcul.

**Durées d'amortissement par catégorie de biens :**

Au vu des différentes natures de biens dont la Région est propriétaire, il est proposé d'arrêter par catégorie les durées d'amortissement suivantes :

	<b>Nature comptable</b>	<b>Catégories d'immobilisations</b>	<b>Exemples de biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2031	Frais d'études non suivies de réalisation		1 an
	2032	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet		5 ans
	2032	Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet		1 an
	2033	Frais d'insertion si l'équipement concerné n'est pas réalisé	Frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse	1 an
	2051	Logiciels, brevets, marques, procédés		2 ans
	2052	Quotas de gaz à effet de serre		Non amortissable
	2053	Droit de superficie		Non amortissable
	208	Autres immobilisations incorporelles		2 ans
	2095	Consommation de quotas de gaz à effet de serre		Non amortissable

	<b>Nature comptable</b>	<b>Catégories d'immobilisations</b>	<b>Exemples de biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	211... (sauf 2114)	Terrains	Terrains nus, terrains bâtis, bois et forêts	Non amortissable
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans
	2128	Autres agencements et aménagements	Clôtures, portails, mouvements de terre etc...	20 ans
	21311	Bâtiments administratifs		50 ans
	21312	Bâtiments scolaires	Y compris bâtiments démontables	30 ans
	21314	Bâtiments culturels et sportifs		30 ans
	21318	Autres bâtiments publics		30 ans
	2132	Bâtiments privés		30 ans
	21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		20 ans
	21352	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés		20 ans
	214	Construction sur sol d'autrui		30 ans
	2151	Réseaux de voirie	réseaux assainissement (eaux pluviales, eaux usées, eau potable), réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage, gaz; ..), raccordement...	15 ans
	2152	Installations de voirie	goudronnage, terrassement, renforcement des sols, mur de soutènement, passerelle...	15 ans
	2153	Réseaux divers	Réseaux câblés et électrification	15 ans
	21571	Matériel ferroviaire	Matériel non roulant	15 ans
	21572	Matériel technique scolaire	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	21578	Autre matériel technique	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10 ans
	216	Collections et œuvres d'art	Tableaux, statues, fonds anciens des bibliothèques, etc...	Non amortissable
	2171.. (sauf 21714)	Terrains reçus au titre d'une mise à disposition	Terrains nus, terrains bâtis, bois et forêt	Non amortissable
21721	Plantations d'arbres et arbustes reçus au titre d'une mise à disposition	2	20 ans	
21728	Autres agencements et aménagements reçus au titre d'une mise à disposition	Clôtures, portails, mouvement de terre etc...	20 ans	

<b>Immobilisations Corporelles</b>	217311	Bâtiments administratifs reçus au titre d'une mise à disposition		50 ans
	217312	Bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
	217314	Bâtiments culturels et sportifs reçus au titre de la mise à disposition		30 ans
	217318	Autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçues au titre d'une mise à disposition		20 ans
	2174	Constructions sur sol d'autrui reçues au titre d'une mise à disposition		30 ans
	21751	Réseaux de voirie reçus au titre d'une mise à disposition	réseaux assainissement (eaux pluviales, eaux usées, eau potable), réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage, gaz;...), raccordement...	15 ans
	21752	Installations de voirie reçues au titre d'une mise à disposition	goudronnage, terrassement, renforcement des sols, mur de soutènement...	15 ans
	21753	Réseaux divers reçus au titre d'une mise à disposition	Réseaux câblés et électrification	15 ans
	217571	Matériel ferroviaire reçu au titre d'une mise à disposition	Matériel non roulant	15 ans
	217572	Matériel technique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition		10 ans
	217578	Autre matériel technique reçu au titre d'une mise à disposition		10 ans
	21758	Autres installations, matériel et outillages techniques reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
	217821	Matériel de transport ferroviaire reçus au titre d'une mise à disposition	Matériel roulant	30 ans
	217828	Autres matériels de transport reçus au titre d'une mise à disposition		5 ans
	217831	Matériel informatique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
	217838	Autre matériel informatique reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans

<b>Immobilisations Corporelles</b>	217841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
	217848	Autres matériels de bureau et mobiliers reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
	21785	Matériel de téléphonie reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
	21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		2 ans
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations aménagements dans des bâtiments dont la collectivité n'est pas propriétaire, ni affectataire	20 ans
	21821	Matériel de transport ferroviaire	Matériel roulant	30 ans
	21828	Autres matériels de transport	Voitures, camionnettes, camions, remorques	5 ans
	21831	Matériel informatique scolaire	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
	21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	Tables, chaises, bureaux, armoires, bahuts etc	10 ans
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Tables chaises, bureaux, armoires, bahuts, etc	10 ans
	2185	Matériel de téléphonie	Fax, téléphones	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Téléviseurs, réfrigérateurs, appareil, photo, magnétoscopes, coffre-fort etc...	10 ans
<b>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</b>	24...	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition		Non amortissable
<b>Participations</b>	261	Titres de participation		Non amortissable
	266	Autres formes de participation		Non amortissable
<b>Immobilisations financières</b>	271	Titres immobilisés (droit de propriété)		Non amortissable
	272	Titres immobilisés (droit de créance)		Non amortissable
	273..	Comptes de placement (long terme)		Non amortissable
	274..	Prêts	avances remboursables...	Non amortissable

Immobilisations financières	275	Dépôts et cautionnements		Non amortissable
	276...	Autres créances immobilisées		Non amortissable

L'arrêté du 26 décembre 2011 portant mise à jour de la M71 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, a modifié les natures comptables ainsi que les durées d'amortissement relatives aux subventions d'investissements versées.

Les natures comptables utilisées sont classées en fonction du bénéficiaire de la subvention mais également en fonction du type de bien financé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce critère détermine la durée d'amortissement.

En effet, si la subvention finance :

- un bien mobilier, du matériel et étude, la durée d'amortissement est fixée à 5 ans maximum
- un bien immobilier (bâtiment, installation), la durée d'amortissement est fixée à 15 ans maximum
- une infrastructure d'intérêt national (voie ferrée, route...), la durée d'amortissement est fixée à 30 ans maximum

Toutefois, concernant les subventions d'équipement versées aux organismes de transport pour financer du matériel roulant ou des infrastructures ferroviaires, la durée d'amortissement a été fixée à 30 ans compte tenu de leurs spécificités et conditions d'utilisation.

Il est proposé de maintenir les durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipements versées :

Nature comptable	Catégorie	Durée d'amortissement
<b>20411</b>	<b>Etat</b>	
204111	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204112	Bâtiments et installations	15 ans
204113	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20412</b>	<b>Régions</b>	
204121	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204122	Bâtiments et installations	15 ans
204123	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20413</b>	<b>Départements</b>	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204132	Bâtiments et installations	15 ans
204133	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20414</b>	<b>Communes et structures intercommunales</b>	
204141	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204142	Bâtiments et installations	15 ans
204143	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20415</b>	<b>Autres groupements de collectivités et EPL</b>	
204151	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204152	Bâtiments et installations	15 ans
204153	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

<b>20416</b>	<b>SPIC</b>	
204161	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204162	Bâtiments et installations	15 ans
204163	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20417</b>	<b>Organismes de transport</b>	
204171	SNCF	
2041711	Biens mobiliers, matériel et études	30 ans
2041712	Bâtiments et installations	30 ans
2041713	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
204172	RFF	
2041721	Biens mobiliers, matériel et études	30 ans
2041722	Bâtiments et installations	30 ans
2041723	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
204178	Autres	
2041781	Biens mobiliers, matériel et études	30 ans
2041782	Bâtiments et installations	30 ans
2041783	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20418</b>	<b>Organismes publics divers</b>	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204182	Bâtiments et installations	15 ans
204183	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>2042</b>	<b>Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</b>	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20422	Bâtiments et installations	15 ans
20423	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>2043</b>	<b>Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement</b>	
20431	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20432	Bâtiments et installations	15 ans
20433	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>2044</b>	<b>Subventions d'équipement en nature</b>	
20441	Organismes publics	
204411	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204412	Bâtiments et installations	15 ans
204413	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
20442	Personnes de droit privé	
204421	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204422	Bâtiments et installations	15 ans
204423	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

***Les modalités d'amortissement et de reprise des subventions d'équipement versées « Fonds européens » pour la programmation 2014 - 2020 :***

L'instruction n° NOR/INT/B/14/31225/J du 11 février 2015 prévoit la possibilité de procéder intégralement, sur un seul exercice, respectivement à l'amortissement des subventions d'équipement versées « Fonds européens » et à la reprise au compte de résultat des subventions d'équipements reçues « Fonds européens » correspondantes.

Il vous est proposé d'amortir sur un exercice les subventions d'équipement versées « fonds européens » et de reprendre sur un exercice les subventions d'équipement reçues « Fonds européens » correspondantes.

### **La détermination du seuil pour les biens de faible valeur :**

L'instruction M71 permet de simplifier la gestion des biens meubles dits « de faible valeur » ou « à consommation rapide ». Ainsi, ces biens dont le montant unitaire est inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante sont amortis sur un an. Ils sont sortis de l'actif dès qu'ils sont intégralement amortis.

En 2005, le Conseil Régional a fixé le seuil unitaire de ces biens dits de faible valeur à 1 000 € TTC et ce, pour les biens meubles acquis par la direction des lycées.

Il vous est proposé de maintenir ce seuil de biens de faible valeur à 1 000 TTC et d'étendre son application aux immobilisations acquises par l'ensemble des services de l'administration.

### **Régularisation du compte 4551**

Par courrier du 5 novembre 2014, le Payeur Régional informe la collectivité que le compte 4551, « Opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement – Dépenses », présente un solde débiteur de 2 002 066,72€ depuis quelques années.

Considérant une erreur de transposition lors du passage du plan de comptes de la M51 à la M71, il vous est proposé de procéder à la régularisation du compte 4551 par la passation de l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 d'un montant de 2 002 066,72 €
- Crédit du compte 4551 d'un montant de 2 002 066,72 €.

Cette opération d'ordre non budgétaire est sans incidence financière sur le résultat de l'exercice 2014.

### **Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels**

Il est décidé d'approuver la convention 2015 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels pour le paiement des heures de Compte Personnel de Formation mobilisées par un demandeur d'emploi (telle qu'annexée) et d'habiliter le Président à la signer ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

### **Dispositif de préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la TVA**

La Région Centre-Val de Loire entend faire valoir ses droits au titre du dispositif annoncé par le Premier Ministre consistant en un préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Ce préfinancement du FCTVA 2016, correspondant aux dépenses éligibles réalisées au cours de l'exercice 2015, est estimé à 13 M€. Il est décidé d'approuver les actes nécessaires à la perception de ce préfinancement.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**  
**DECISIONS**

**A – L'affectation du résultat 2014 :  
décisions**

## Résultats de l'exercice 2014

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le **résultat de la section de fonctionnement** est constitué par le cumul de l'exercice 2014 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2013.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	17 893 720,71	1 069 945 345,18	1 087 839 065,89
Dépenses (réelles + ordre)		850 374 765,87	850 374 765,87
Total	17 893 720,71	219 570 579,31	237 464 300,02

**Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 237 464 300,02 €**

Le **solde d'exécution de la section d'investissement** est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2014 et du résultat reporté 2013.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		536 107 627,93	536 107 627,93
Dépenses (réelles + ordre)	231 018 132,29	529 778 724,86	760 796 857,15
Total	-231 018 132,29	6 328 903,07	-224 689 229,22

**Le résultat de la section d'investissement est de – 224 689 229,22 €.**

## Affectation du résultat 2014

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 237 464 300,02 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à – 224 689 229,22 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 12 775 070,80 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>237 464 300,02</b>	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	<b>-224 689 229,22</b>	(compte 1068)
<b>Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	12 775 070,80	
Excédents de fonctionnement reportés	12 775 070,80	(compte 002)

**B – Approbation du budget  
supplémentaire 2015 : décisions**



**Au titre des autorisations de programmes et autorisations d'engagement (AP/AE)**

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 622 678 231,71 € dont 551 672 728,35 € en investissement et 71 005 503,36 € en fonctionnement.

**BALANCE GENERALE DU BS 2015  
AP/AE**

	Chap.	Libellé	BP 2015	CREATION OU MODIFICATION BS	Total après BS
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
			<b>491 527 341,00</b>	<b>551 672 728,35</b>	<b>1 043 200 069,35</b>
Opérations réelles		<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>491 527 341,00</b>	<b>551 672 728,35</b>	<b>1 043 200 069,35</b>
		900 Services généraux	-	360 000,00	360 000,00
		901 Formation professionnelle/apprentissage	5 595 000,00	11 060 000,00	16 655 000,00
		902 Enseignement	116 632 000,00	37 897 750,00	154 529 750,00
		903 Culture, sports et Loisirs	15 162 500,00	11 184 000,00	26 346 500,00
		904 Santé et action sociale	-	-	-
		905 Aménagement des territoires	124 444 478,00	60 152 148,72	184 596 626,72
		906 Gestion des fonds européens	154 015 864,00	1 000 000,00	155 015 864,00
		907 Environnement	18 397 499,00	20 151 829,63	38 549 328,63
		908 Transports	22 210 000,00	376 952 000,00	399 162 000,00
		909 Action économique	35 070 000,00	32 915 000,00	67 985 000,00
		<b>92 Opérations non ventilées</b>	-	-	-
		921 Taxes non affectées	-	-	-
	922 Dotations et participations non affectées	-	-	-	
	923 Dettes et autres opérations financières	-	-	-	
Opérations d'ordre			<b>1 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000,00</b>
		925 Opérations patrimoniales	-	-	-
		926 Transferts entre sections	-	-	-
		<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000,00</b>
	951 Virement de la section fonctionnement	-	-	-	
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00	-	1 000 000,00	
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>492 527 341,00</b>	<b>551 672 728,35</b>	<b>1 044 200 069,35</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
			<b>215 962 813,00</b>	<b>71 005 503,36</b>	<b>286 968 316,36</b>
Opérations réelles		<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>215 962 813,00</b>	<b>71 005 503,36</b>	<b>286 968 316,36</b>
		930 Services généraux	-	-	-
		931 Formation professionnelle/apprentissage	15 000 000,00	15 681 000,00	30 681 000,00
		932 Enseignement	2 250 000,00	410 000,00	2 660 000,00
		933 Culture, sports et Loisirs	200 000,00	-	200 000,00
		934 Santé et action sociale	-	-	-
		935 Aménagement des territoires	13 370 000,00	4 812 853,36	18 182 853,36
		936 Gestion des fonds européens	138 235 472,00	5 000 000,00	143 235 472,00
		937 Environnement	22 952 341,00	19 321 650,00	42 273 991,00
		938 Transports	6 400 000,00	17 040 000,00	23 440 000,00
		939 Action économique	17 555 000,00	8 740 000,00	26 295 000,00
		<b>94 Opérations non ventilées</b>	-	-	-
		940 Impositions directes	-	-	-
		941 Autres impôts et taxes	-	-	-
		942 Dotations et participations non affectées	-	-	-
	943 Opérations financières	-	-	-	
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	-	-	-	
	945 Dotations aux provisions	-	-	-	
Opérations d'ordre			<b>1 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000,00</b>
		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	-	-	-
		<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000,00</b>
	953 Virement à la section d'investissement	-	-	-	
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00	-	1 000 000,00	
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>216 962 813,00</b>	<b>71 005 503,36</b>	<b>287 968 316,36</b>	

## Les AP et AE par fonction et par politique régionale :

### FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BS	Ajustement BS
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	3 582 000,00	360 000,00

### FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

#### Au titre des Formations professionnelles:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AE	2014	0574		FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2015 ET 2016	14 400 000,00	1 000 000,00
AE	2012	0745		GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2013-2015	1 700 000,00	400 000,00
AE	2014	0925		REMUNERATION 2015 ET 2016	37 794 000,00	14 206 000,00
AE	2015	0971		ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2015	2 950 000,00	185 000,00
AE	2014	0974		POINTS RELAIS CONSEILS 2015-2017	2 226 000,00	120 000,00
AE	2014	2981		PLATEFORME LIBRES SAVOIRS	530 000,00	-230 000,00

#### Au titre de l'Apprentissage:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	2301	31/12/2015	CMA 36 - RESTRUCT. LABORATOIRES ALIMENT. CFA INTERPRO INDRE	0,00	6 000 000,00
AP	2014	1582		CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA	3 000 000,00	-3 000 000,00

#### Au titre des Formations sanitaires et sociales:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	15006	31/12/2017	RELOCALISATION DE L'IFSI DE CHATEAUDUN	0,00	3 000 000,00
AP	2015	2402	31/12/2017	RESTRUCTURATION IFSI CHALETTE MONTARGIS	0,00	4 100 000,00
AP	2015	18211	31/12/2015	CG18 - PLATEFORME DE BOURGES	0,00	960 000,00

## FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement - Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de l'Enseignement – Lycées:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	0013		ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	5 400 000,00	500 000,00
AP	2015	0933		ETUDES PREALABLES ET FONCIER	700 000,00	1 340 000,00
AP	2015	2103		ACHAT DE LA FERME VILLAVARD POUR L'EPLFPA 41	0,00	740 000,00
AE	2015	2101		LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	0,00	260 000,00
AE	2015	2102		APPEL A PROJETS DECHETS	0,00	150 000,00

### Au titre de l'Enseignement supérieur:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	0460		UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	85 050,00
AP	2015	1433		ODONTOLOGIE	300 000,00	25 000,00
AP	2015	1508		INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	7 700,00
AP	2015	15500	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2	0,00	5 500 000,00
AP	2015	15501	31/12/2020	CPER V2 MODERNISATION HALLE DES SPORTS STAPS	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15502	31/12/2020	CPER V2 RESTRUCTURATION AMPHITHEATRES UFR SCIENCES	0,00	1 500 000,00
AP	2015	15503	31/12/2020	CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION DES LOCAUX DE BLOIS	0,00	2 000 000,00
AP	2015	15504	31/12/2020	CPER V2 RESTRUCTURATION EXTENSION LOCAUX DE BOURGES	0,00	3 500 000,00
AP	2015	15505	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION BATIMENT VIALLE UFR MEDECINE	0,00	2 100 000,00
AP	2015	15506	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE LEARNING CENTER	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15507	31/12/2020	CPER V2 REAMENAGEMENT RESTAURATION CAMPUS ORLEANS LA SOURCE	0,00	1 500 000,00
AP	2015	15508	31/12/2020	CPER V2 REORGANISATION LOCAUX POLE UNIVERSITAIRE CHARTRES	0,00	300 000,00
AP	2015	15509	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT ORLEANS PHASE 4	0,00	2 100 000,00
AP	2015	15510	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION SITE DES TANNEURS PHASE 1	0,00	2 000 000,00
AP	2015	15511	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE - IAE ECOLE DE MANAGEMENT	0,00	1 000 000,00
AP	2015	15512	31/12/2020	CPER V2 RECONSTRUCTION EPU GRANDMONT'S DEUX LIONS	0,00	6 000 000,00
AP	2015	15513	31/12/2020	CPER V2 REHABILITATION LOURDE IUT BOURGES	0,00	1 500 000,00
AP	2015	18214	31/12/2020	CG18 DEVELOPPEMENT ESUP/ IUT ET INSA	0,00	500 000,00
AP	2015	28217	31/12/2020	CG28 AMENAGEMENT CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHARTRES	0,00	700 000,00

## FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "culture" et "sports" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de la Culture:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	28206	31/12/2020	CG28-MUSEE DU COMPAS	0,00	504 000,00
AP	2015	37203	31/12/2020	CG37-CITE ROYALE LOCHES PARCOURS SCENOGRAPHIQUE	0,00	300 000,00
AP	2015	37204	31/12/2020	CG 37- CITE ROYALE LOCHES MISE EN VALEUR DU DONJON	0,00	1 500 000,00
AP	2015	0880	31/12/2020	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	0,00	40 000,00
AP	2015	15000	31/12/2020	CPER- ABBAYE DE NOIRLAC	0,00	1 200 000,00
AP	2015	15001	31/12/2020	CPER- MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES	0,00	4 000 000,00
AP	2015	15002	31/12/2020	CPER- THEATRE DE BLOIS	0,00	2 000 000,00
AP	2015	15003	31/12/2020	CPER- CONVERGENCE NUMERIQUE	0,00	180 000,00
AP	2015	15004	31/12/2020	CPER- CHATEAU DE VALENCAY	0,00	1 200 000,00
AP	2015	15005	31/12/2020	CPER-CHAUMONT DEVELOPPEMENT 2	0,00	2 037 000,00
AP	2015	1588		CHAUMONT DEVELOPPEMENT 2	8 000 000,00	-2 037 000,00
AP	2015	0006		OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000,00	50 000,00
AP	2015	28205	31/12/2020	CG37- VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	0,00	612 000,00

### Au titre du Sport:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	0458		AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	100 000,00
AP	2015	0487		AIDES A LEQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	150 000,00	-150 000,00
AP	2014	14000		VELODROME : MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT	352 000,00	-352 000,00

## FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "territoires solidaires" et "technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

### **Au titre des Territoires solidaires:**

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	15101	31/12/2020	CPER - 7 - TELEMEDECINE (2015-2020)	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15102	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL FRICHES URBAINES (2015-2020)	0,00	2 300 000,00
AP	2015	15104	31/12/2020	CPER - 7 - POLES MULTIMODAUX AGGLO (2015-2020)	0,00	8 000 000,00
AP	2015	18210	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) INSA SALLE SPORT	0,00	2 000 000,00
AP	2015	18205	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	6 002 000,00
AP	2015	18206	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	60 000,00
AP	2015	18207	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) FONDS PA	0,00	400 000,00
AP	2015	18208	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) MAISONS DE SOLIDARITE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	18209	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) MISSION LOCALE DE BOURGES	0,00	70 000,00
AP	2015	28208	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	2 000 000,00
AP	2015	28209	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) EURELIALES	0,00	1 104 000,00
AP	2015	28210	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	1 190 000,00
AP	2015	28211	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) FONDS ACCUEIL ENTREPRISES	0,00	1 550 000,00
AP	2015	28212	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	0,00	150 000,00
AP	2015	36204	31/12/2020	CG 36 (2015-2020) PIG PA	0,00	900 000,00
AP	2015	37208	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	2 600 000,00
AP	2015	37209	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) FONDS PA	0,00	500 000,00
AP	2015	37210	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	90 000,00
AP	2015	37211	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) VOIE VERTE CHINON RICHELIEU	0,00	300 000,00
AP	2015	37212	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) SECURITE LOCHES	0,00	495 000,00
AP	2015	37213	31/12/2020	CG 37 (2015-2020) SECURITE AMBOISE	0,00	430 000,00
AP	2015	41205	31/12/2020	CG41 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	0,00	834 000,00
AP	2015	41207	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) RECONVERSION EHPAD A MAROLLES	0,00	50 000,00
AP	2015	41209	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) HBGT JEUNES	0,00	160 000,00
AP	2015	41211	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) PISTES CYCLABLES ET ENTREE AGGLO BLOIS	0,00	250 000,00
AP	2015	1855	31/12/2015	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	0,00	4 000 000,00
AP	2009	0702		FONDS SUD	2 472 235,00	-120 987,95
AP	2007	0860		CRA DE MONTARGIS	8 181 500,00	-440 421,81
AE	2008	1702		CONTRATS REGIONAUX AGGLO 3G (FONCT)	2 641 000,00	700 000,00
AP	2015	1729		CRST GATINAIS	7 213 500,00	20 000,00
AP	2015	1768		RESIDENCES SOCIALES POUR LES JEUNES	3 000 000,00	-3 000 000,00
AP	2013	1773		INV SUR PATRIMOINE REGIONAL	880 000,00	-9 877,01
AP	2015	15100		CPER - 7 - MSP 2015-2020	400 000,00	6 100 000,00

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	18200		CG 18 (2015-2020) TRES HAUT DEBIT	2 365 400,00	3 277 600,00
AP	2015	28203		CG 28 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	1 500 000,00	5 150 000,00
AP	2008	36006		CG36 - ETUDE PREALABLE LAC D'EGUZON	66 000,00	-60 120,00
AP	2011	36017		CG 36 - ACCESSIBILITE DE LA ZA D'OZANS	265 000,00	-200,00
AP	2015	37202		CG 37 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	4 700 168,00	2 539 832,00
AP	2015	41200		CG 41 (2015-2020) TRES HAUT DEBIT	6 837 722,00	7 968 278,00
AP	2013	45014		CG 45 - ETUDE ZAC DESSAUX	200 000,00	-35 072,00
AE	2008	7253		VT - FRAC TERRITOIRES FONCT	1 260 000,00	-528,84
AE	2013	41026		CG 41 - EXPERIMENTATION INSERTION VENDOMOIS	7 500,00	-3 202,76
AE	2015	15150	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL ETUDES INGENIERIE (2015-2020)	0,00	580 000,00
AE	2015	15151	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL VILLE AU CARRE (2015-2020)	0,00	420 000,00
AE	2015	28213	31/12/2020	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	0,00	70 000,00
AE	2015	36207	31/12/2020	CG 36 (2015-2020) PIG PA ANIMATION	0,00	122 875,00
AE	2015	41208	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) DOMOTIQUE TELE-ASSISTANCE PA	0,00	1 990 000,00
AE	2015	41210	31/12/2020	CG 41 (2015-2020) THD RENAISSANCE NUMERIQUE	0,00	200 000,00

### **Au titre des Technologies d'information et de communication:**

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	1289	31/12/2017	EXPERIMENTATIONS / ETUDES	0,00	150 000,00
AP	2015	1293	31/12/2015	GEO CENTRE	0,00	74 000,00
AP	2014	14100		COUVERTURE TELEPHONIQUE MOBILITE ET HAUT DEBIT	772 479,00	-772 479,00
AP	2014	14103		GEO-CENTRE	74 024,00	-74 024,00
AP	2014	14106		EXPERIMENTATION TIC INVESTISSEMENT	24 330,00	-24 330,00
AP	2014	14108		ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	377 192,00	-287 049,51
AP	2015	15105	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	0,00	762 000,00
AE	2015	1288	31/12/2017	EXPERIMENTATIONS / ETUDES	0,00	150 000,00
AE	2015	1291	31/12/2017	ENT DEVELOPPEMENT	0,00	420 600,00
AE	2014	14101		ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	363 740,00	-363 740,00
AE	2014	14104		ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	649 157,00	-471 275,04
AE	2014	14105		EXPERIMENTATIONS TIC FONCTIONNEMENT	278 500,00	-278 500,00
AE	2014	14107		OBSERVATOIRE TIC	213 375,00	-213 375,00
AE	2015	15152	31/12/2020	CPER CONTRIBUTION GIP RECIA	0,00	1 250 000,00
AE	2015	15153	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	0,00	240 000,00

## FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cette fonction comprend les politiques "territoires solidaires" et "technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	1519	31/12/2020	ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER CENTRE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	9029	31/12/2021	POILOIRE PI6C 07 - TOURISME ITINERANCES RANDONNEES	0,00	100 000,00
AP	2015	9030	31/12/2021	POILOIRE PI6D 10 - BIODIVERSITE INTERACTIONS	0,00	500 000,00
AP	2015	9031	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	0,00	2 000 000,00
AP	2015	9020		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	3 800 000,00	-100 000,00
AP	2015	9022		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	1 000 000,00	-500 000,00
AP	2015	9024		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	4 000 000,00	-2 000 000,00
AE	2015	1520	31/12/2020	ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER CENTRE	0,00	5 000 000,00
AE	2015	9051		POCVL PI2C 13 - APPLICATIONS ET USAGES TIC SANTE	6 610 000,00	-4 110 000,00
AE	2015	9056		POCVL PI4A 17 - ENR - ANIMATION FORMATION	909 840,00	-500 000,00
AE	2015	9061		POCVL PI Ciii3 32 FORM. PROF. INNOVATION	34 408 217,00	-33 848 217,00
AE	2015	9069		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	300 000,00	-100 000,00
AE	2015	9071		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	6 000 000,00	-3 000 000,00
AE	2015	9073		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	1 000 000,00	-500 000,00
AE	2015	9079	31/12/2021	POCVL PI2C 14 - APPLICATIONS ET USAGES TIC EDUCATION	0,00	2 500 000,00
AE	2015	9080	31/12/2021	POCVL PI2C 15 - APPLICATIONS ET USAGES TIC ADMINISTRATION	0,00	610 000,00
AE	2015	9081	31/12/2021	POCVL PI2C 16 - APPLICATIONS ET USAGES TIC TIERS LIEUX	0,00	1 000 000,00
AE	2015	9082	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 29 FORM. PROF. CREATION REPRISE	0,00	3 500 000,00
AE	2015	9083	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 30 FORM. PROF. METIERS	0,00	27 948 217,00
AE	2015	9084	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 31 FORM. PROF. ILLETTRISME	0,00	2 400 000,00
AE	2015	9085	31/12/2021	POILOIRE PI6C 07 - TOURISME ITINERANCES RANDONNEES	0,00	100 000,00
AE	2015	9086	31/12/2021	POILOIRE PI6D 10 - BIODIVERSITE INTERACTIONS	0,00	3 000 000,00
AE	2015	9087	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	0,00	500 000,00
AE	2015	9105	31/12/2021	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIM. FOR. - REGION BENEF.	0,00	500 000,00

## FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "environnement" de l'architecture par politique régionale.

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2009	1107		RNR BOIS DES ROCHES 36	147 000,00	<b>-57 550,00</b>
AP	2010	1115		RNR VALLE DES CAILLES (28)	126 000,00	<b>-68 000,00</b>
AP	2011	1146		RNR MARAIS DE TALIGNY (37)	126 000,00	<b>-80 400,00</b>
AP	2011	1147		RNR ETANG FOUCAULT (36)	126 000,00	<b>-40 000,00</b>
AP	2013	1148		RNR PONTLEVOY	249 900,00	<b>-164 900,00</b>
AP	2015	1517	31/12/2020	PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	0,00	<b>250 000,00</b>
AP	2015	1677		CPER 3 CONVENTIONS VERTES 2015-2020	284 263,00	<b>318 737,00</b>
AP	2015	1964		STRUCTURATION DES FILIERES	1 800 000,00	<b>1 800 000,00</b>
AP	2010	7353		VT - HEBERGEMENT ECOPOLE	65 000,00	<b>-14 937,00</b>
AP	2009	7354		VT - ADEME GESTION DES DECHETS	150 000,00	<b>-150 000,00</b>
AP	2008	7903		CPIER - MAISONS DE LOIRE	1 400 000,00	<b>-550 000,00</b>
AP	2014	14203		CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	820 000,00	<b>-120 000,00</b>
AP	2014	14210		MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE	320 000,00	<b>-299 750,00</b>
AP	2015	15200		CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	3 000 000,00	<b>3 000 000,00</b>
AP	2015	15201		CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	2 400 000,00	<b>2 400 000,00</b>
AP	2015	15202		CPER 3 CONTRAT EAU CENTRE 2015-2020	6 000 000,00	<b>3 500 000,00</b>
AP	2015	15207		CPER 3 CEN 2015-2020	1 162 236,00	<b>37 764,00</b>
AP	2015	15209		CPIER AXE 3 MAISONS DE LOIRE 2015-2020	116 500,00	<b>783 500,00</b>
AP	2015	15210		CPIER AXE1 CHAMPS D'EXPANSION CRUE 2015-2020	90 000,00	<b>910 000,00</b>
AP	2015	15211		CPIER AXE 2 ZONES HUMIDES CEN 2015-2020	1 080 000,00	<b>220 000,00</b>
AP	2015	15212	31/12/2020	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2015	15213	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	0,00	<b>320 250,00</b>
AP	2015	15214	31/12/2020	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	0,00	<b>567 100,00</b>
AP	2015	15215	31/12/2020	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	0,00	<b>77 000,00</b>
AP	2015	15216	31/12/2020	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	0,00	<b>50 000,00</b>
AP	2015	15217	31/12/2020	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNÉ FOUCAULT MASSE 2015-2020	0,00	<b>800 000,00</b>
AP	2015	15218	31/12/2020	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2015	15700	31/12/2020	CPIER AXE2 AMENAGEMENT DES OUVRAGES PRIORITAIRES 2015-2020	0,00	<b>700 000,00</b>
AP	2015	15701	31/12/2020	CPIER AXE2 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	0,00	<b>2 500 000,00</b>
AP	2015	15702	31/12/2020	CPIER AXE1 TRAVAUX DE RESTAURATION LIT DE LA LOIRE 2015-2020	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AP	2015	18216	31/12/2020	CG 18 VOLET ENERGIE 2015-2020	0,00	<b>1 150 000,00</b>
AP	2015	28218	31/12/2020	CG 28 VOLET ENERGIE 2015-2020	0,00	<b>350 000,00</b>
AP	2015	37207	31/12/2020	CG 37 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AP	2010	37021		CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	607 517,00	<b>-36 984,37</b>
AP	2015	41202	31/12/2020	CG 41 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	0,00	<b>200 000,00</b>
AE	2012	1107		RNR BOIS DES ROCHES 36 FONCTIONNEMENT	60 000,00	<b>-60 000,00</b>
AE	2012	1108		RNR PONTLEVOY 41 FONCTIONNEMENT	106 591,00	<b>-63 000,00</b>
AE	2012	1115		RNR VALLE DES CAILLES 28 FONCTIONNEMENT	60 000,00	<b>-60 000,00</b>
AE	2013	1146		RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	90 000,00	<b>-90 000,00</b>
AE	2013	1147		RNR ETANG FOUCAULT - 36	63 000,00	<b>-63 000,00</b>

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AE	2015	1959		ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS	800 000,00	-400 000,00
AE	2015	1960		ENERGETIS 2015-2017	600 000,00	600 000,00
AE	2015	1961		STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	300 000,00	300 000,00
AE	2015	15250		CPER - 3 - OUTILS FINANCIERS 2015-2020	180 000,00	2 080 000,00
AE	2015	15251		CPER3ANIMATION,INFORMATION,CONSEIL ENERGIE2015-2020	2 250 000,00	2 250 000,00
AE	2015	15252		CPER 3 CONTRAT EAU CENTRE 2015-2020	7 000 000,00	500 000,00
AE	2015	15253		CPER 7 AGENDAS 21 LOCAUX 2015-2020	1 290 000,00	-490 000,00
AE	2015	15256		CPER 3 PNR BRENNE 2015-2020	435 750,00	794 250,00
AE	2015	15257		CPER 3 PNR LAT 2015-2020	327 000,00	523 000,00
AE	2015	15258		CPER 3 PNR PERCHE 2015-2020	234 000,00	266 000,00
AE	2015	15259		CPIER OS1 PREVENTION INONDATION ENTREPR 2015-2020	690 000,00	110 000,00
AE	2015	15261		CPIER AXE 3 MAISONS DE LOIRE (HORS INOND) 2015-2020	786 000,00	814 000,00
AE	2015	15264	31/12/2020	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	0,00	600 000,00
AE	2015	15265	31/12/2020	CPER 3 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL 2015-2020	0,00	300 000,00
AE	2015	15266	31/12/2020	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNE FOUCAULT MASSE 2015-2020	0,00	350 000,00
AE	2015	15267	31/12/2020	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	0,00	33 000,00
AE	2015	15268	31/12/2020	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	0,00	20 000,00
AE	2015	15269	31/12/2020	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	0,00	40 000,00
AE	2015	15270	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	0,00	47 400,00
AE	2015	15271	31/12/2020	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	0,00	770 000,00
AE	2015	15272	31/12/2020	CPER 7 PNR BRENNE 2015-2020	0,00	500 000,00
AE	2015	15273	31/12/2020	CPER 7 PNR LAT 2015-2020	0,00	200 000,00
AE	2015	15274	31/12/2020	CPER 7 PNR PERCHE 2015-2020	0,00	200 000,00
AE	2015	15275	31/12/2020	CPER 3 ECOPOLE 2015-2020	0,00	1 050 000,00
AE	2015	15752	31/12/2020	CPIER AXE2 ESPECES INVASIVES 2015-2020	0,00	200 000,00
AE	2015	15753	31/12/2020	CPIER AXE3 MISSION LOIRE 2015-2020	0,00	3 800 000,00
AE	2015	15754	31/12/2020	CPIER AXE1 PREVENTION INONDATIONS 2015-2020 (PCS PCA DICRIM	0,00	1 300 000,00
AE	2015	15755	31/12/2020	CPIER AXE1 STRATEGIES LOCALES - ETUDE DE VALS 2015-2020	0,00	400 000,00
AE	2015	15756	31/12/2020	CPIER AXE1 CONNAISSANCE SUR LES INONDATIONS-ETUDES 2015-2020	0,00	300 000,00
AE	2015	15757	31/12/2020	CPIER AXE 1 DOTATION EPL 2015-2020	0,00	2 100 000,00
AE	2015	15759	31/12/2020	CPIER AXE4 CONNAISSANCE ETUDE (LOGRAMI) 2015-2020	0,00	100 000,00

## FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2004	0901		BARREAU MASSY-VALENTON	7 500 000,00	990 000,00
AP	2009	1078		ACCESSIBILITE GARES	2 500 000,00	18 000 000,00
AP	2014	1187		ETUDES PRO ORLEANS CHATEAUNEUF	14 000 000,00	-13 500 000,00
AP	2014	1196		ETUDE LGV PARIS CLERMONT	7 000 000,00	-7 000 000,00
AP	2015	1287	31/12/2016	PARTICIPATION CAPITAL CITIZ	0,00	17 000,00
AP	2015	1434	31/12/2020	CAPILLAIRES FRET BLOIS VILLEFRANCOEUR	0,00	1 070 000,00
AP	2015	1438	31/12/2020	TRAVAUX VOVES ORLEANS (HORS CPER)	0,00	100 000 000,00
AP	2015	1444	31/12/2020	CAPILLAIRES FRET VENDOME MONTOIRE	0,00	1 400 000,00
AP	2015	15300		CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (2015-2020)	800 000,00	8 650 000,00
AP	2015	15301		CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE TOURS-ETUDE 2015-2020	800 000,00	200 000,00
AP	2015	15302		TRACTION ELECTRIQUE PARIS CHARTRES LE MANS (ETUDES)	600 000,00	-600 000,00
AP	2015	15303		CPER - 1 - ACCESSIBILITE GARE VIERZON (2015-2020)	1 000 000,00	4 000 000,00
AP	2015	15304	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	0,00	107 500 000,00
AP	2015	15305	31/12/2020	CPER - 1 - PN POLT (2015-2020)	0,00	2 300 000,00
AP	2015	15306	31/12/2020	CPER - 1 - ETUDE SCHEMA DIRECTEUR POLT (2015-2020)	0,00	750 000,00
AP	2015	15307	31/12/2020	CPER - 1 - CREATION IPCS TOURY/MERZON POLT (2015-2020)	0,00	2 500 000,00
AP	2015	15308	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX VOVES ORLEANS (2015-2020)	0,00	130 000 000,00
AP	2015	15309	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	0,00	19 000 000,00
AP	2015	15310	31/12/2020	CPER - 1 - MODERNISATION BOURGES MONTLUCON (2015-2020)	0,00	575 000,00
AP	2015	15311	31/12/2020	CPER - 1 - QUAIS DE DORDIVES (2015-2020)	0,00	300 000,00
AP	2015	37205	31/12/2020	CG 37 (2015 - 2020) BILLETIQUE	0,00	800 000,00
AE	2014	1190		MOBILITE TER DES JEUNES	300 000,00	-300 000,00
AE	2013	1194		AMO BILLETIQUE	150 000,00	15 000,00
AE	2014	1281		REPRISES DES LIGNES ROUTIERES	45 000 000,00	13 000 000,00
AE	2015	1410		AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	4 200 000,00	1 600 000,00
AE	2015	18201	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) RABATTEMENT GARE	0,00	1 300 000,00
AE	2015	18202	31/12/2020	CG 18 (2015-2020) TRANSPORT A LA DEMANDE	0,00	100 000,00
AE	2015	18203	31/12/2020	CG 18 (2015 - 2020) BILLETIQUE	0,00	300 000,00
AE	2015	18204	31/12/2020	CG 18 (2015 - 2020) CENTRALE DE RESERVATION	0,00	300 000,00
AE	2015	28207	31/12/2020	CG 28 (2015 - 2020) RABATTEMENT GARE	0,00	600 000,00
AE	2015	37206	31/12/2020	CG 37 (2015 - 2020) BILLETIQUE	0,00	125 000,00

## FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction correspond aux politiques "économie et innovation", "recherche et technologie" et "tourisme" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de l'Economie et innovation:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	11 820 000,00	-400 000,00
AP	2014	1266		CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (INVEST)	700 000,00	400 000,00
AP	2015	4000		CAP CREATION REPRISE CENTRE	1 000 000,00	500 000,00
AP	2015	4001		CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 000 000,00	2 500 000,00
AP	2015	28219		CG 28 FONDS D'INTERVENTION POUR L'EMERGENCE DE PROJETS	0,00	450 000,00
AE	2015	0584		CAP ASSO	10 000 000,00	1 000 000,00
AE	2015	3706		GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLO	150 000,00	100 000,00
AE	2015	15650		CPER V5 ARACT	0,00	1 200 000,00
AE	2015	18217		CG18 ANIMATION CLUSTER AGHIR VIERZON	0,00	125 000,00

### Au titre du Tourisme:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	15703	31/12/2020	CPIER OS9 BATELLERIE DE LOIRE (RESTAURATION QUAIS) 2015-2020	0,00	250 000,00
AP	2015	15706	31/12/2020	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	0,00	50 000,00
AP	2015	18212	31/12/2020	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	0,00	5 000 000,00
AP	2015	18213	31/12/2020	CG18 CHEMINEMENTS PIETONS BASE DE LOISIRS DE GOULE	0,00	100 000,00
AP	2015	28214	31/12/2020	CG28 AMENAGEMENT DES VELOROUTES VOIES VERTES	0,00	100 000,00
AP	2015	28215	31/12/2020	CG28 VALORISATION DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	0,00	1 470 000,00
AP	2015	28216	31/12/2020	CG28 VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	0,00	100 000,00
AP	2015	37214	31/12/2020	CG37 VELOROUTE VOIES VERTES CHER A VELO	0,00	720 000,00
AP	2015	37215	31/12/2020	CG37 VELOROUTES VOIES VERTES AMBOISE CHENONCEAU	0,00	670 000,00
AP	2015	37218	31/12/2020	CG37 DOMAINE DE CANDE	0,00	2 000 000,00
AP	2015	41203	31/12/2020	CG 41 ACQUISITION BASE DE DONNEES TOURINSOFT	0,00	35 000,00
AP	2015	41206	31/12/2020	CG41 CHER A VELO	0,00	200 000,00
AE	2015	15765	31/12/2020	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	0,00	250 000,00
AE	2015	37216	31/12/2020	CG37 PLAN QUALITE TOURISME	0,00	120 000,00
AE	2015	37217	31/12/2020	CG37 MARQUE TOURAINE	0,00	120 000,00
AE	2015	41204	31/12/2020	CG41 PROMOTION SOLOGNE VALLEE DU CHER VENDOMOIS	0,00	75 000,00

## Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Ajustement BS 2015
AP	2015	0422		SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	750 000,00	400 000,00
AP	2015	0897		CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	3 000 000,00	2 000 000,00
AP	2015	1422		PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	400 000,00	-400 000,00
AP	2015	1523	31/12/2016	CULTURE SCIENTIFIQUE	0,00	10 000,00
AP	2015	1524	31/12/2020	USINE DU FUTUR CRESITT	0,00	350 000,00
AP	2015	15400	31/12/2020	CPER V2 BIOPATIC	0,00	3 290 000,00
AP	2015	15401	31/12/2020	CPER V2 BIOMEDOC	0,00	2 600 000,00
AP	2015	15402	31/12/2020	CPER V2 PROMESTOCK	0,00	3 500 000,00
AP	2015	15403	31/12/2020	CPER V2 PIVOTS	0,00	2 350 000,00
AP	2015	15404	31/12/2020	CPER V2 PSAT2	0,00	1 320 000,00
AP	2015	15405	31/12/2020	CPER V2 RADIOCENTRE	0,00	700 000,00
AP	2015	15406	31/12/2020	CPER V2 PHENOTAAM	0,00	1 000 000,00
AP	2015	15704	31/12/2020	CPIER OS13 PLAN LOIRE RECHERCHE	0,00	1 000 000,00
AP	2015	18215	31/12/2020	CG18 USINE DU FUTUR ICERMA CETIM	0,00	650 000,00
AE	2015	1850		APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 400 000,00	400 000,00
AE	2015	15450	31/12/2020	CPER V2 TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	0,00	5 350 000,00



### 3 – Dispositions diverses

#### Remises gratuites

Trois remises gratuites, transmises par l'intermédiaire de l'ASP pour un montant total de 2 159,44 €, sont accordées à :

- Madame BRILLAUD Marine pour un montant de 365,00 €,
- Madame LAMOTTE Sarah pour un montant de 360,00 €
- Monsieur BIGAUD Fabien pour un montant de 1 434,44 €.

#### Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 878 855,24 €.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 17 282,85 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
BOUREAU ALAIN	3 RUE DE BLOIS 37530 LIMERAY	2773/2014 = 0,04 €	REVENU INSAISSABLE	FREMA	0,04 €
BROUILLON GUILLAUME	22 RUE DES BORDES 41120 CHAILLES	930/2014 = 0,01 € 3108/2014 = 0,01 € 5093/2014 = 0,01 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	0,03 €
BRUNO ISABELLE	16 RUE GERHARDT 37300 JOUE-LES-TOURS	2758/2011 = 278,00 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	278,00 €
COLAS OCEANE	28 RUE DE CROWBOROUG APPT 325 45200 MONTARGIS	2067/2012 = 554,56 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	554,56 €
DUCHAUSOY LAURA	222 RUE JEAN MARTIN CHAMBON 45270 LADON	9101/2012 = 231,01 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	231,01 €
DUVOUX CHRISTELLE	9 IMPASSE DES 4 VENTS APPT 415 41800 MONTOIRE SUR LE LOIRE	5031/2011 = 369,82 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	369,82 €
HABERT CONSTRUCTION	LIEU-DIT MONTAUBAN 28220 SAINT-HILAIRE-DE- YERRE	5911/2012 = 750,00 € 8027/2012 = 750,00 € 8983/2012 = 13 500,00 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	15 000,00 €
HAUTIN SYLVIE	159 RUE DES VALLEES 45270 LADON	8845/2013 = 308,61 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	308,61 €
JATHIERES BARBARA	1 AVENUE DE LA BRETAGNE 28300 MAINVILLIERS	4592/2012 = 30,00 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	30,00 €
JULIEN BRUNO	26 AVENUE DE LA COMMANDERIE 41200 VILLEFRANCHE-SUR- CHER	5896/2013 = 200,00 €	REVENU INSAISSABLE	CREATEM	200,00 €
SABBY EVELYNE	14 RUE DU BERRY 58200 COSNE-SUR-LOIRE	2667/2014 = 310,78 €	REVENU INSAISSABLE	REMBOURSEMENT SALAIRE	310,78 €
					<b>17 282,85 €</b>

Les créances éteintes s'élèvent à 861 572.39 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
AATP	140 ROUTE DE VALENCAY 36600 LA VERNELLE	2411/2007 = 400,00 € 4320/2007 = 400,00 € 6512/2007 = 400,00 € 810/2008 = 400,00 € 2974/2008 = 400,00 € 5131/2008 = 400,00 € 7455/2008 = 400,00 € 1237/2009 = 400,00 € 3054/2009 = 400,00 € 12686/2009 = 400,00 € 15412/2009 = 400,00 € 1115/2010 = 400,00 € 3258/2010 = 400,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 200,00 €
ALZURIA FRANCOIS	18 RUE DE LA RIVIERE 36300 CONCREMIERS	2638/2010 = 8 500,00 € 2640/2010 = 8 500,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	17 000,00 €
ART CADRE	ZAC LES FOSSETTES 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	6739/2011 = 250,00 € 178/2012 = 250,00 € 2365/2012 = 250,00 € 2832/2012 = 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	1 500,00 €
ART ET MEUBLES DE France	ZI RICHELIEU ROUTE DE CHINON 37120 RICHELIEU	167/2009 = 3 004,31 € 2234/2009 = 5 858,28 € 2941/2009 = 42 788,36 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PPR	51 650,95 €
BEL TI MOUN	1 RUE DES TEMPLIERS 41170 SAINT AGIL	13463/2009 = 750,00 € 16143/2009 = 750,00 € 1788/2010 = 750,00 € 3980/2010 = 750,00 € 6435/2010 = 750,00 € 8757/2010 = 750,00 € 1754/2011 = 750,00 € 3975/2011 = 750,00 € 6064/2011 = 750,00 € 8454/2011 = 750,00 € 2059/2012 = 750,00 € 3979/2012 = 750,00 € 6267/2012 = 750,00 € 8594/2012 = 750,00 € 8942/2012 = 4 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
BETON REVE	26 ROUTE DE COMPOSTELLE 37500 CANDES SAINT MARTIN	463/2013 = 412,50 € 2613/2013 = 7 837,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 250,00 €

CADYCK FOURNIER SYLVIE	10 RUE DU VIEUX PUIITS 45560 SAINT-DENIS-EN-VAL	6534/2011 = 2 358,00 € 5843/2011 = 589,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FREMA	2 947,50 €
CARACOL	31 RUE NATIONALE 37380 MONNAIE	1280/2012 = 10 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
CHEVREAU FRANCK	3 RUE DU COMMERCE 37310 COURCAY	5843/2007 = 3 000,00 € 4400/2007 = 150,00 € 5844/2007 = 2 700,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 850,00 €
COTE DEMEURE	ZONE INDUSTRIELLE 8 RUE DU GUE ROGER 37120 RICHELIEU	3153/2008 = 312,50 € 5295/2008 = 312,50 € 6338/2008 = 3 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	4 375,00 €
CWA BERNIER	3 BIS RUE DE PITHIVIERS 45300 ASCOUX	2604/2013 = 12 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 750,00 €
DERRIERE LES FAGOTS	LE MEE 37380 NEUILLE-LE-LIERRE	4253/2012 = 500,00 € 6536/2012 = 500,00 € 6806/2012 = 9 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	10 000,00 €
DOS SANTOS - TYLCZAK	104 AVENUE ARNAUD DE VOGUE 18000 BOURGES	8945/2012 = 10 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	10 000,00 €
DUO GUSTO	LE GRAND BERCHENAY ZAE EVEN PARC 37320 ESVRES	6807/2012 = 15 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	15 000,00 €
DURAND IMPRESSION	9 RUE DU MARECHAL LECLERC 28600 LUISANT	6024/2012 = 155,01 € 6590/2012 = 6 138,63 € 8377/2012 = 124,32 € 8926/2012 = 6 169,32 € 8987/2012 = 18 683,72 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PPR	31 281,00 €
EASY TOP TRANSCRIPTION	6 RUE MAURIC ROY 18000 BOURGES	502/2012 = 1 500,00 € 2708/2012 = 1 500,00 € 4605/2012 = 19 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	22 500,00 €
EKOENERGY	120 BIS RUE DU PUIITS ROND 45750 SAINT-PRYVE-SAINT- MESMIN	2114/2011 = 12 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	12 750,00 €
ENTREPRISE GOJON	10 RUE ABEL POULIN 41700 CONTRES	8840/2010 = 250,00 € 1835/2011 = 250,00 € 2080/2011 = 4 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 500,00 €
ETS GAUVILLE	ROUTE DE GRON	2598/2010 = 14 850,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	14 850,00 €
EUROPEAN SLEEVE	TECHNOPARC BAT 1 - EDIS 41300 SALBRIS	8983/2010 = 575,00 € 1981/2011 = 575,00 € 4206/2011 = 575,00 € 6333/2011 = 575,00 € 7038/2011 = 9 200,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	11 500,00 €

EV RAD ERIC	16 PLACE SAINT-GEORGES 18210 BANNÉGON	7107/2013 = 250,00 € 445/2014 = 250,00 € 2471/2014 = 250,00 € 4608/2014 = 250,00 € 6439/2014 = 250,00 € 6518/2014 = 3 750,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	5 000,00 €
FINANCIERE TES	22 RUE DE LA LIBERATION 45340 JURANVILLE	4494/2010 = 666,70 € 4423/2011 = 4 000,00 € 6509/2011 = 56 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	60 666,70 €
FULLPRINT	41 RUE DU MURIER 37540 SAINT-CYR-SUR- LOIRE	8751/2012 = 750,00€ 1215/2013 = 10 500,00	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 250,00 €
GAMIOTEA EVELYNE	8 PLACE DE L'EGLISE 36150 LINIEZ	3722/2006 = 381,00 € 5168/2008 = 381,00 € 7491/2008 = 381,00 € 1270/2009 = 381,00 € 3086/2009 = 381,00 € 12708/2009 = 381,00 € 15434/2009 = 381,00 € 492/2010 = 7 620,00 € 495/2010 = 1 524,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	11 811,00 €
GARAGE LEPRONT	LA MAISON ROUGE RN 151 36800 CHASSENEUIL	7069/2011 = 6 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 500,00 €
GARAGE SOLOGNE 45	RD 951 257 ROUTE DE SULLY-SUR- LOIRE 45600 GUILLY	1174/2013 = 750,00 € 3224/2013 = 750,00 € 5579/2013 = 750,00 € 6636/2013 = 12 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
GODARD KARINE	7 PASSAGE DES POETES APPARTEMENT 58 28000 CHARTRES	9282/2010 = 388,52 €	CLOTURE RETABLISSEMENT PERSONNEL POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	REMBOURSEMENT SALAIRE	388,52 €
GUERY NICOLAS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE 37380 REUGNY	6001/2012 = 5 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	5 000,00 €
GUILLEMIN SEBASTIEN	3 IMPASSE DES HERMITES 37530 NAZELLES-NEGRON	8222/2012 = 3 200,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	3 200,00 €
GUILLOT MICHEL	4 ROUTE DU MOULIN NEUF 36200 LE MENOUX	8892/2010 = 275,00 € 1887/2011 = 275,00 € 3422/2011 = 4 950,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 500,00 €

HERON TECHNOLOGIES	16 RUE LEONARD DE VINCI CENTRE D'INNOVATION 45074 ORLEANS CEDEX 2	3162/2010 = 2 241,50 € 5755/2010 = 2 241,50 € 1093/2011 = 2 241,50 € 3354/2011 = 2 241,50 € 5638/2011 = 2 241,50 € 7820/2011 = 2 241,50 € 1227/2012 = 2 241,50 € 3528/2012 = 2 241,50 € 5948/2012 = 2 241,50 € 8080/2012 = 2 241,50 € 528/2013 = 17 932,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	40 347,00 €
IDJP	20 RUE DE LA PIE 28000 CHARTRES	6727/2011 = 890,00 € 532/2012 = 2 670,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 560,00 €
LA TABLE D'ARMELLE	8 PLACE DE LA MAIRIE 41250 BRACIEUX	7613/2013 = 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	750,00 €
LE BONHEUR EST DANS LE PRE	6 PLACE CHARLES BIDAULT 37150 BLERE	4956/2012 = 750,00 € 7182/2012 = 750,00 € 8219/2012 = 8 250,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 750,00 €
LE FOURNIL D'HARRY	101 RUE PIERRE BROSSOLETTE 36100 ISSOUDUN	5052/2012 = 750,00 € 7276/2012 = 750,00 € 410/2013 = 500,00 € 2437/2013 = 500,00 € 3324/2013 = 11 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	14 250,00 €
LITZLER SEBASTIEN	32 RUE DE LA POSTE 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	2176/2011 = 325,00 € 4466/2011 = 325,00 € 6616/2011 = 325,00 € 56/2012 = 325,00 € 2236/2012 = 325,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 625,00 €
MAPELCO INTERNATIONAL	2 RUE PAUL DE BEAUVILLIERS 36500 BUZANCAIS	1646/2005 = 3 048,98 € 2508/2005 = 12 195,92 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PARI	15 244,90 €
MECA YANN	16 ROUTE DE LA CHATRE 18370 CHATEAUMEILLANT	13464/2009 = 450,00 € 16144/2009 = 450,00 € 1789/2010 = 450,00 € 2029/2010 = 7 650,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 000,00 €
MORICE CHRISTIAN	2 PLACE DE L'EGLISE 28160 DANGEAU	6284/2010 = 750,00 € 8611/2010 = 750,00 € 1608/2011 = 750,00 € 3831/2011 = 750,00 € 5653/2011 = 4 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	7 500,00 €

NATURE ET CONFORT VAL DE CREUSE	ZA DES VARENNES 36200 SAINT-MARCEL	13650/2009 = 1 500,00 € 16346/2009 = 1 500,00 € 4206/2010 = 1 500,00 € 6660/2010 = 1 500,00 € 6874/2010 = 30 000,00 € 6880/2010 = 21 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	57 000,00 €
NICOLAI France	22 RUE DES ECOLES 18370 PREVERANGES	2484/2013 = 457,50 € 4708/2013 = 457,50 € 6635/2013 = 8 235,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 150,00 €
ONPROJEK ENGINEERING	28 AVENUE PIERRE SEMARD 18100 VIERZON	505/2012 = 1 500,00 € 2711/2012 = 1 500,00 € 5103/2012 = 1 500,00 € 7345/2012 = 1 500,00 € 8986/2012 = 24 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	30 000,00 €
RETRAVAILLER REGION CENTRE	354 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45400 FLEURY-LES- AUBRAIS	OR 7/2012 = 241,67 € 3624/2012 = 8 116,88 € 3625/2012 = 1 060,00 € 3626/2012 = 494,67 € 3627/2012 = 896,35 € 3628/2012 = 1 163,29 € 3629/2012 = 493,15 € 3630/2012 = 1 972,60 € 4313/2012 = 3 410,16 € 4314/2012 = 1 032,51 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FORMATION PROFESSIONNELLE	18 881,28 €
SARL MACC 1	4 RUE DU 20EME CHASSEURS 41100 VENDOME	6632/2012 = 6 268,08 € 6633/2012 = 12 536,16 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	FORMATION PROFESSIONNELLE	18 804,24 €
SARL PETIT	RELAIS DE LA LOGE HAMEAU DE LA LOGE 41300 THEILLAY	336/2012 = 750,00 € 1241/2012 = 9 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 750,00 €
SARL PIHAN	LA PINOTIERE 28400 COUDRECEAU	8968/2011 = 15 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	15 000,00 €
SCI CLUNA PASCAL	18 RUE DE BORDEAUX LE GRAND PASSAGE 37000 TOURS	571/2008 = 653,57 € 2891/2009 = 653,57 € 12485/2009 = 653,57 € 15082/2009 = 653,57 € 950/2010 = 653,57 € 3156/2010 = 653,57 € 5749/2010 = 653,57 € 8041/2010 = 653,57 € 1088/2011 = 653,57 € 3350/2011 = 653,57 € 4957/2011 = 5 228,60 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FREMA	11 764,30 €
SCI LES GAUDINELLES	15 AVENUE EUGENE PELLETAN 94400 VITRY-SUR-SEINE	8796/2011 = 165 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	HEBERGEMENT TOURISTIQUE	165 000,00 €

THIRON AUTOMOBILES	RUE PHILIPPE LAMIRAULT 28480 THIRON-GARDAIS	2807/2012 = 15 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
VERNEAU SERGE	25 GRANDE RUE 37140 RESTIGNE	2547/2011 = 525,00 € 3425/2011 = 9 450,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	9 975,00 €
Y.Y.C.	9 RUE NATIONALE 41120 CELLETES	5492/2011 = 500,00 € 6535/2011 = 7 500,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 000,00 €
					<b>861 572,39 €</b>

### Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE

FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
931	2015	0577	CHEQUE FORMATION 2015	31/12/2016	31/12/2017
931	2012	0745	GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2013-2015	31/12/2015	31/12/2017
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938	2010	1568	MARCHE ROMORANTIN-VIERZON	31/12/2014	31/12/2015
938	2015	1410	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	31/12/2015	31/12/2016
908	2004	0901	BARREAU MASSY-VALENTON	31/12/2016	31/12/2020
ENVIRONNEMENT					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
937	2015	1960	ENERGETIS 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	1961	STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	1963	CPER 3 ENERGETIS COLLECTIVITES 2015-2020	31/12/2016	31/12/2020
937	2015	15250	CPER 3 - OUTILS FINANCIERS 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	15251	CPER 3 ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
937	2015	15261	CPER AXE 3 MAISONS DE LOIRE (HORS INOND) 2015- 2020	31/12/2017	31/12/2020
907	2015	1964	STRUCTURATION DES FILIERES	31/12/2017	31/12/2020
907	2015	15200	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
907	2015	15201	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020
907	2012	1330	AAP BIODIVERSITE 2012-2015	31/12/2014	31/12/2015
907	2014	14205	CEN TRANSITOIRE	31/12/2020	31/12/2015
907	2015	15209	CPER AXE 3 MAISONS DE LOIRE 2015-2020	31/12/2017	31/12/2020

<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2008	1828	CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	31/12/2014	31/12/2015
905	2010	1462	CR AGGLO ORLEANS 3G	31/12/2014	31/12/2015
935	2015	1612	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - FONCT	31/12/2015	31/12/2018
905	2013	1715	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ARGENTON-SUR-CREUSE	31/12/2016	31/12/2018
905	2013	1719	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA FERTE--ST-AUBIN	31/12/2016	31/12/2018
905	2013	1717	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA CHATRE	31/12/2016	31/12/2018
905	2013	1716	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ROMORANTIN-LANTHENAY	31/12/2017	31/12/2018
905	2015	1611	PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - INVEST	31/12/2015	31/12/2018
<b>EUROPE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
930	2014	1688	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	31/12/2015	31/12/2016
930	2014	1689	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
930	2014	1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
900	2011	0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
900	2011	1694	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	31/12/2015	31/12/2016
<b>ECONOMIE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909	2015	0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1789	AIDE A LA CREATION	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4000	CAP CREATION REPRISE CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	4003	CAP FORMAITON CENTRE	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1769	CAP ARTISANAT CREATION	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	0791	PLATES FORMES D'INITIATIVES LOCALES	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	1260	SCOP	31/12/2015	31/12/2016
909	2015	14600	CENTR'ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
939	2015	1761	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	31/12/2015	31/12/2016
939	2015	3706	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITE ET D'EMPLOI	31/12/2015	31/12/2016

## Annulations-clôtures des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
1998-0014	EXTENSIONS, MAITRISES D'OUVRAGE DELEGUEES	60 660 695,65	-290 530,69
2000-2075	PLAN ELEVAGE (CPER)	6 166 995,96	-493 073,95
2001-0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	76 002 262,15	-611 099,13
2003-0725	PROGRAMMES GYMNASES	7 650 000,00	-93 367,71
2005-0007	ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES	14 708 485,96	-616 269,76
2006-0007	ACQUISITION DE BIENS MEUBLES	15 264 656,67	-559 563,85
2007-0933	ETUDES PREALABLES A LA DECISION ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS	1 897 911,27	-146 534,87
2007-7703	GP - CAP FILIERE FONDS SUD ELEVAGE	301 700,00	-19,54
2008-0007	ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE BIENS MEUBLES	12 871 197,11	-1 042 400,51
2008-1100	PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	2 291 000,00	0,00
2008-36008	CG36 - AMENAGEMENT FONCIER	850 000,00	-13 373,86
2008-7106	GP - EDIFICES PATRIMONIAUX SAINT SATUR	166 700,00	0,00
2008-7307	VT - AGENCE EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU	600 000,00	-24 909,46
2009-0007	ACQUISITION RENOUVEL REP BIENS MEUBLES	16 500 000,00	-713 250,17
2009-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	78 547,00	-11 027,00
2010-0057	FRAR	30 000,00	-1 345,72
2010-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	80 000,00	-37 471,49
2010-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	-30 052,29
2010-36016	CG 36 - VOLET ENERGIE	2 535 200,00	0,00
2011-0012	AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	4 282 518,00	-18 680,43
2011-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	-19 197,94
2012-1107	RNR BOIS DES ROCHES 36 FONCTIONNEMENT	60 000,00	-60 000,00
2012-1115	RNR VALLEE DES CAILLES 28 FONCTIONNEMENT	60 000,00	-60 000,00
2012-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	-20 181,00
2012-2899	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	200 000,00	-200 000,00
2013-1146	RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	90 000,00	-90 000,00
2013-1147	RNR ETANG FOUCAULT - 36	63 000,00	-63 000,00
2013-1629	PROMOTION AGRICOLE	50 000,00	-45 510,72
2013-7124	GP - THEATRE DE BLOIS	20 000,00	-10 273,04
2014-1196	ETUDE LGV PARIS CLERMONT	7 000 000,00	-7 000 000,00
2014-1348	APPUI A LA STRUCTURATION DE L'OFFRE BATELLERIE TRADITIONNELLE	50 000,00	-50 000,00
2014-14000	VELODROME : MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	352 000,00	-352 000,00
2014-1582	CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA	3 000 000,00	-3 000 000,00
2015-0487	AIDES A L'EQUIPEMENT DES CLUBS D'ELITES	150 000,00	-150 000,00
2015-15302	TRACTION ELECTRIQUE PARIS CHARTRES LE MANS (ETUDE)	600 000,00	-600 000,00

## Modification de libellés des AP/AE

N° de programme	Ancien libellé	Nouveau libellé
AP 2013-1173	FONDS SUD: AEROPORT DE CHATEAUROUX	INV SUR PATRIMOINE REGIONAL
AP 2015-15100	MSP (ANNEE TRANSITOIRE)	CPER - 7 - MSP 2015-2020
AP 2015-15303	ACCESSIBILITE CHATEAUROUX VIERZON (ETUDES)	CPER - 1 - ACCESSIBILITE GARE VIERZON (2015-2020)
AP 2009-1078	ACCESSIBILITE DANS 25 GARES SUPPLEMENTAIRES	ACCESSIBILITE GARES
AE 2014-1685	PROJET EUROPE CITOYENS	PEDAGOGIQUE DE LA MEMOIRE / SAXE-ANHALT

## Modification des durées d'amortissement

Par délibération en date des 19 et 20 juin 2014 et conformément à la M71, le Conseil Régional réuni en Assemblée Plénière s'est prononcé sur des durées d'amortissements pour de nouvelles catégories d'immobilisations. Cependant, la durée des amortissements n'a pas été fixée pour toutes les catégories d'immobilisations mentionnées dans l'instruction budgétaire et comptable. Il convient donc d'actualiser les durées d'amortissements pour toutes les catégories d'immobilisations.

De plus, l'instruction n° NOR/INT/B/14/31225/J du 11 février 2015, relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020, a simplifié les modalités d'amortissements des subventions d'équipement versées.

Il convient désormais de prendre en compte ces modifications.

La technique de l'amortissement est obligatoire pour l'ensemble des biens et constitue une épargne pour la collectivité. En effet, elle permet de constater comptablement la dépréciation de la valeur d'un bien résultant de l'usage du temps, de l'évolution technologique et de donner une image fidèle du patrimoine. Cela se traduit par l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire en section de fonctionnement et par un titre d'ordre budgétaire en section d'investissement.

#### **Méthode de calcul de l'amortissement :**

L'amortissement et ce, conformément à l'instruction M71 peut être calculé selon deux méthodes : l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif.

L'amortissement linéaire est constant sur toute la durée d'utilisation du bien. Il est calculé à partir du prix d'acquisition du bien divisé par sa durée d'amortissement.

L'amortissement dégressif est calculé par application d'un coefficient multiplicateur à l'amortissement linéaire. Ce coefficient multiplicateur est fonction de la durée d'utilisation du bien. Ce mode de calcul permet d'amortir plus rapidement les biens au début de leur vie.

Par souci de simplification, il avait été retenu en 2005 la méthode de l'amortissement linéaire. Il vous est proposé de conserver ce mode de calcul.

#### **Durées d'amortissement par catégorie de biens :**

Au vu des différentes natures de biens dont la Région est propriétaire, il est proposé d'arrêter par catégorie les durées d'amortissement suivantes :

	<b>Nature comptable</b>	<b>Catégories d'immobilisations</b>	<b>Exemples de biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2031	Frais d'études non suivies de réalisation		1 an
	2032	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet		5 ans
	2032	Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet		1 an
	2033	Frais d'insertion si l'équipement concerné n'est pas réalisé	Frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse	1 an
	2051	Logiciels, brevets, marques, procédés		2 ans
	2052	Quotas de gaz à effet de serre		Non amortissable
	2053	Droit de superficie		Non amortissable
	208	Autres immobilisations incorporelles		2 ans
	2095	Consommation de quotas de gaz à effet de serre		Non amortissable

	<b>Nature comptable</b>	<b>Catégories d'immobilisations</b>	<b>Exemples de biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	211... (sauf 2114)	Terrains	Terrains nus, terrains bâtis, bois et forêts	Non amortissable
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans
	2128	Autres agencements et aménagements	Clôtures, portails, mouvements de terre etc...	20 ans
	21311	Bâtiments administratifs		50 ans
	21312	Bâtiments scolaires	Y compris bâtiments démontables	30 ans
	21314	Bâtiments culturels et sportifs		30 ans
	21318	Autres bâtiments publics		30 ans
	2132	Bâtiments privés		30 ans
	21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		20 ans
	21352	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés		20 ans
	214	Construction sur sol d'autrui		30 ans
	2151	Réseaux de voirie	réseaux assainissement (eaux pluviales, eaux usées, eau potable), réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage, gaz; ..), raccordement...	15 ans
	2152	Installations de voirie	goudronnage, terrassement, renforcement des sols, mur de soutènement, passerelle...	15 ans
	2153	Réseaux divers	Réseaux câblés et électrification	15 ans
	21571	Matériel ferroviaire	Matériel non roulant	15 ans
	21572	Matériel technique scolaire	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	21578	Autre matériel technique	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10 ans
	216	Collections et œuvres d'art	Tableaux, statues, fonds anciens des bibliothèques, etc...	Non amortissable
	2171.. (sauf 21714)	Terrains reçus au titre d'une mise à disposition	Terrains nus, terrains bâtis, bois et forêt	Non amortissable
	21721	Plantations d'arbres et arbustes reçus au titre d'une mise à disposition		20 ans
	21728	Autres agencements et aménagements reçus au titre d'une mise à disposition	Clôtures, portails, mouvement de terre etc...	20 ans

<b>Immobilisations Corporelles</b>	217311	Bâtiments administratifs reçus au titre d'une mise à disposition		50 ans
	217312	Bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
	217314	Bâtiments culturels et sportifs reçus au titre de la mise à disposition		30 ans
	217318	Autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçues au titre d'une mise à disposition		20 ans
	2174	Constructions sur sol d'autrui reçues au titre d'une mise à disposition		30 ans
	21751	Réseaux de voirie reçus au titre d'une mise à disposition	réseaux assainissement (eaux pluviales, eaux usées, eau potable), réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage, gaz;...), raccordement...	15 ans
	21752	Installations de voirie reçues au titre d'une mise à disposition	goudronnage, terrassement, renforcement des sols, mur de soutènement...	15 ans
	21753	Réseaux divers reçus au titre d'une mise à disposition	Réseaux câblés et électrification	15 ans
	217571	Matériel ferroviaire reçu au titre d'une mise à disposition	Matériel non roulant	15 ans
	217572	Matériel technique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition		10 ans
	217578	Autre matériel technique reçu au titre d'une mise à disposition		10 ans
	21758	Autres installations, matériel et outillages techniques reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
	217821	Matériel de transport ferroviaire reçus au titre d'une mise à disposition	Matériel roulant	30 ans
	217828	Autres matériels de transport reçus au titre d'une mise à disposition		5 ans
	217831	Matériel informatique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans

	217838	Autre matériel informatique reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
<b>Immobilisations Corporelles</b>	217841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
	217848	Autres matériels de bureau et mobiliers reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
	21785	Matériel de téléphonie reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
	21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		2 ans
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations aménagements dans des bâtiments dont la collectivité n'est pas propriétaire, ni affectataire	20 ans
	21821	Matériel de transport ferroviaire	Matériel roulant	30 ans
	21828	Autres matériels de transport	Voitures, camionnettes, camions, remorques	5 ans
	21831	Matériel informatique scolaire	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
	21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	Tables, chaises, bureaux, armoires, bahuts etc	10 ans
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Tables chaises, bureaux, armoires, bahuts, etc	10 ans
	2185	Matériel de téléphonie	Fax, téléphones	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Téléviseurs, réfrigérateurs, appareil, photo, magnétoscopes, coffre-fort etc...	10 ans
	<b>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</b>	24...	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	
<b>Participations</b>	261	Titres de participation		Non amortissable
	266	Autres formes de participation		Non amortissable
<b>Immobilisations financières</b>	271	Titres immobilisés (droit de propriété)		Non amortissable
	272	Titres immobilisés (droit de créance)		Non amortissable

Immobilisations financières	273..	Comptes de placement (long terme)		Non amortissable
	274..	Prêts	avances remboursables...	Non amortissable
	275	Dépôts et cautionnements		Non amortissable
	276...	Autres créances immobilisées		Non amortissable

L'arrêté du 26 décembre 2011 portant mise à jour de la M71 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, a modifié les natures comptables ainsi que les durées d'amortissement relatives aux subventions d'investissements versées.

Les natures comptables utilisées sont classées en fonction du bénéficiaire de la subvention mais également en fonction du type de bien financé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce critère détermine la durée d'amortissement.

En effet, si la subvention finance :

- un bien mobilier, du matériel et étude, la durée d'amortissement est fixée à 5 ans maximum
- un bien immobilier (bâtiment, installation), la durée d'amortissement est fixée à 15 ans maximum
- une infrastructure d'intérêt national (voie ferrée, route...), la durée d'amortissement est fixée à 30 ans maximum

Toutefois, concernant les subventions d'équipement versées aux organismes de transport pour financer du matériel roulant ou des infrastructures ferroviaires, la durée d'amortissement a été fixée à 30 ans compte tenu de leurs spécificités et conditions d'utilisation.

Il est proposé de maintenir les durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipements versées :

Nature comptable	Catégorie	Durée d'amortissement
<b>20411</b>	<b>Etat</b>	
204111	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204112	Bâtiments et installations	15 ans
204113	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20412</b>	<b>Régions</b>	
204121	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204122	Bâtiments et installations	15 ans
204123	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20413</b>	<b>Départements</b>	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204132	Bâtiments et installations	15 ans
204133	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20414</b>	<b>Communes et structures intercommunales</b>	
204141	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204142	Bâtiments et installations	15 ans
204143	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20415</b>	<b>Autres groupements de collectivités et EPL</b>	

	204151	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	204152	Bâtiments et installations	15 ans
	204153	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20416</b>		<b>SPIC</b>	
	204161	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	204162	Bâtiments et installations	15 ans
	204163	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20417</b>		<b>Organismes de transport</b>	
	204171	SNCF	
	2041711	Biens mobiliers, matériel et études	30 ans
	2041712	Bâtiments et installations	30 ans
	2041713	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
	204172	RFF	
	2041721	Biens mobiliers, matériel et études	30 ans
	2041722	Bâtiments et installations	30 ans
	2041723	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
	204178	Autres	
	2041781	Biens mobiliers, matériel et études	30 ans
	2041782	Bâtiments et installations	30 ans
	2041783	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>20418</b>		<b>Organismes publics divers</b>	
	204181	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	204182	Bâtiments et installations	15 ans
	204183	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>2042</b>		<b>Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</b>	
	20421	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	20422	Bâtiments et installations	15 ans
	20423	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>2043</b>		<b>Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement</b>	
	20431	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	20432	Bâtiments et installations	15 ans
	20433	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
<b>2044</b>		<b>Subventions d'équipement en nature</b>	
	20441	Organismes publics	
	204411	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	204412	Bâtiments et installations	15 ans
	204413	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
	20442	Personnes de droit privé	
	204421	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
	204422	Bâtiments et installations	15 ans
	204423	Projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

***Les modalités d'amortissement et de reprise des subventions d'équipement versées « Fonds européens » pour la programmation 2014 - 2020 :***

L'instruction n° NOR/INT/B/14/31225/J du 11 février 2015 prévoit la possibilité de procéder intégralement, sur un seul exercice, respectivement à l'amortissement des subventions d'équipement versées « Fonds européens » et à la reprise au compte de résultat des subventions d'équipements reçues « Fonds européens » correspondantes.

Il vous est proposé d'amortir sur un exercice les subventions d'équipement versées « fonds européens » et de reprendre sur un exercice les subventions d'équipement reçues « Fonds européens » correspondantes.

### **La détermination du seuil pour les biens de faible valeur :**

L'instruction M71 permet de simplifier la gestion des biens meubles dits « de faible valeur » ou « à consommation rapide ». Ainsi, ces biens dont le montant unitaire est inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante sont amortis sur un an. Ils sont sortis de l'actif dès qu'ils sont intégralement amortis.

En 2005, le Conseil Régional a fixé le seuil unitaire de ces biens dits de faible valeur à 1 000 € TTC et ce, pour les biens meubles acquis par la direction des lycées.

Il vous est proposé de maintenir ce seuil de biens de faible valeur à 1 000 TTC et d'étendre son application aux immobilisations acquises par l'ensemble des services de l'administration.

### **Régularisation du compte 4551**

Par courrier du 5 novembre 2014, le Payeur Régional informe la collectivité que le compte 4551, « Opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement – Dépenses », présente un solde débiteur de 2 002 066,72€ depuis quelques années.

Considérant une erreur de transposition lors du passage du plan de comptes de la M51 à la M71, il vous est proposé de procéder à la régularisation du compte 4551 par la passation de l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 d'un montant de 2 002 066,72 €
- Crédit du compte 4551 d'un montant de 2 002 066,72 €.

Cette opération d'ordre non budgétaire est sans incidence financière sur le résultat de l'exercice 2014.

### **Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels**

Il est décidé d'approuver la convention 2015 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels pour le paiement des heures de Compte Personnel de Formation mobilisées par un demandeur d'emploi et d'habiliter le Président à la signer ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

### **Dispositif de préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la TVA**

La Région Centre-Val de Loire entend faire valoir ses droits au titre du dispositif annoncé par le Premier Ministre consistant en un préfinancement gratuit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Ce préfinancement du FCTVA 2016, correspondant aux dépenses éligibles réalisées au cours de l'exercice 2015, est estimé à 13 M€. Il est décidé d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la perception de ce préfinancement.